

# Vers le Schéma de Développement du Sport (SDS) de Bourgogne-Franche-Comté

DRDJSCS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

JUIN 2019



Diagnostic territorial

# Sommaire



## Contexte et enjeux p. 4

Vers l'élaboration d'une stratégie d'action qui vise à une plus grande cohérence de l'action publique.....p. 5

Focus sur la méthodologie déployée pour l'élaboration du diagnostic.....p. 7



## La pratique d'activités physiques et sportives p. 8

Une région qui compte globalement moins de licenciés mais une dynamique de développement enclenchée...p. 9

Une offre sportive fédérale réelle... mais un volume de clubs en perte de vitesse sur les dernières années.....p. 13

Une offre de pratique diversifiée... mais un maillage territorial et des dynamiques très hétérogènes.....p. 15

La pratique sportive... un réel enjeu régional en matière de santé publique.....p. 20

Une pratique non fédérale qui se matérialise de plus en plus fortement avec le développement des pratiques urbaines et des pratiques « outdoor ».....p. 22



## Les équipements sportifs p. 28

Remarques méthodologiques préalables à la dotation en équipement.....p. 29

Une région plutôt bien dotée en équipements ... mais une lecture en trompe l'œil ?.....p. 30

L'approche de la dotation en équipements sur les principaux bouquets existants.....p. 34



## Le financement du sport p. 46

L'incontournable place des acteurs publics dans le financement du sport à l'échelle nationale... mais une capacité d'intervention de plus en plus mise à mal.....p. 47

Le CNDS, 1<sup>er</sup> outil de financement de l'Etat pour le développement des pratiques sur les territoires de Bourgogne-Franche-Comté.....p. 48

Le Conseil régional et les Conseil départementaux, une intervention essentielle au développement de la pratique sportive en région.....p. 52

Une vision parcellaire de l'intervention des communes et EPCI en faveur du sport... qui demande à être affinée compte tenu de leurs poids dans le financement du sport.....p. 54



## L'encadrement du sport

p. 58

Une grande diversité d'éducateurs sportifs à l'échelle régionale, qui se caractérisent par leur polyvalence.....p. 59

L'exception des métiers du sport au niveau du marché de l'emploi régional.....p. 62



## Le sport de haut niveau

p. 65

La nécessaire clarification du périmètre du sport haut-niveau en région Bourgogne-Franche-Comté.....p. 66

La dynamique régionale en faveur du sport de haut-niveau.....p. 67

Les structures de la performance implantées en région Bourgogne-Franche-Comté .....p. 70

Les différents acteurs régionaux de soutien au développement du sport de haut-niveau.....p. 72



## Synthèse et enjeux issus du diagnostic

p. 74



## Annexes

p. 80



# 1.

## CONTEXTE ET ENJEUX

---

Pour une vision partagée des problématiques et des enjeux pour le développement du sport en Région Bourgogne-Franche-Comté

## CONTEXTE ET ENJEUX

## Vers l'élaboration d'une stratégie d'action qui vise à une plus grande cohérence de l'action publique

Le sport, quelles qu'en soient les formes de pratiques ou les sources de motivations de chacun tient une place importante dans la vie des français. Le secteur peut également compter sur une mobilisation importante de dirigeants et encadrants, de bénévoles ou de salariés, de collectivités ou d'entreprises commerciales qui développent les activités sportives, travaillent à l'émergence de sportifs de haut niveau, organisent des événements... et qui participent donc à la vitalité des territoires.

Pour amplifier la dynamique de succès du sport français, le Gouvernement a lancé un vaste chantier national autour de la question de la gouvernance du modèle sportif, qui se traduit par la mise en place de l'Agence du Sport. Cette dernière s'appuie sur une gouvernance partagée entre l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités locales et le monde économique.

Parallèlement, conscient de ces enjeux relatifs au sport et afin de soutenir un développement territorial du sport juste et équilibré, le Ministère des sports encourage, depuis 2015 (circulaire n° 2015-13 du 20 janvier 2015), ses différentes directions régionales et leurs principaux partenaires (Région et Départements notamment) à construire une réponse globale et volontariste à travers un Schéma régional de Développement du Sport (SDS).

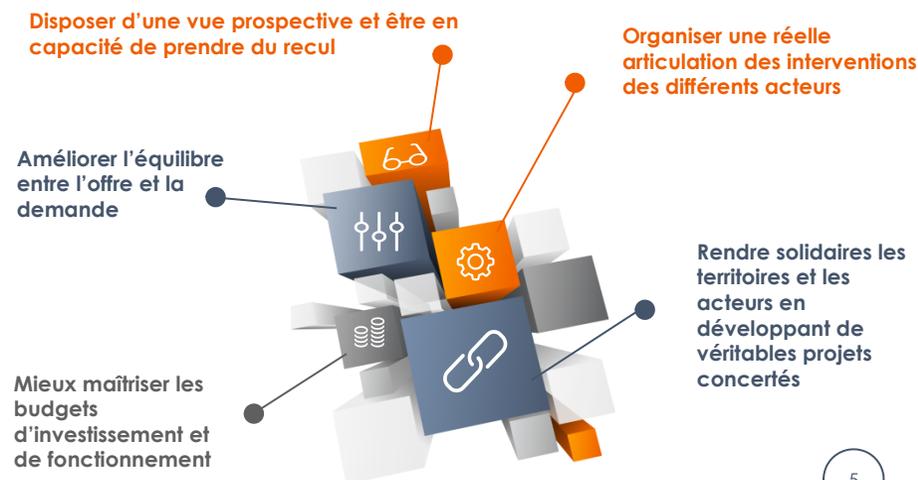
Cette initiative s'inscrit dans un contexte de recomposition territoriale, où la réforme initiée dans le cadre de la loi NOTRe acte le principe d'une compétence partagée du champ sportif et confère de fait au sport un caractère transversal entre les différents organismes et collectivités territoriales. Si la DRJSCS et ses directions départementales assurent les missions régaliennes (certification, réglementation...) et le pilotage de politiques sportives impulsées par le ministère chargé des sports (sport santé, emploi...), les différentes collectivités portent également des politiques en faveur du développement du sport :

- La Région et les Départements constituent des acteurs clés dans le soutien au sport de haut niveau, le sport scolaire, l'emploi et la formation ainsi que l'aménagement du territoire par la création d'équipements adaptés.

- Les collectivités (communes, intercommunalités...) accompagnent les clubs à travers le versement de subvention ou la mise à disposition de matériel ou d'éducateurs. De plus, elles sont propriétaires, gèrent et entretiennent la plupart des équipements sportifs.
- Le mouvement sportif ainsi que les structures sportives commerciales proposent l'activité dans toute sa diversité, et la font vivre au quotidien.

Si la culture sportive régionale est réelle, l'enjeu du développement du sport reste fondamental pour la région au regard de l'évolution du territoire et des enjeux identifiés. Conscients de l'importance d'une mobilisation cohérente des moyens, les partenaires institutionnels et le mouvement sportif ont souhaité s'engager dans une mobilisation collective, avec la conviction que la convergence des énergies permettrait à la région de se forger un nouvel avenir sur le champ du sport.

Ainsi, le Schéma régional de Développement du Sport (SDS) constitue le 1<sup>er</sup> point d'entrée et le cadre stratégique qui vise à créer une synergie des différentes politiques territoriales en matière de sport. A cet égard, les enjeux portés dans le cadre d'un SDS sont multiples :



Le SDS est une réponse à la mise en cohérence et à la convergence des politiques des différents acteurs qu'ils soient régionaux ou départementaux voire infra départementaux. Par conséquent, sa réussite implique le respect d'un certain nombre de principes :

### **1. La prise en compte des déterminants de la pratique sportive... et des priorités locales**

Sur la base d'études déjà menées et/ou en cours de réalisation, le SDS devra permettre de disposer d'une vision globale des enjeux du sport. Toutefois, compte tenu de l'existant et de l'étendue des axes d'analyse du secteur, il est attendu que le SDS de la région Bourgogne-Franche-Comté fixe des priorités et des actions autour des thématiques suivantes : les équipements sportifs, les pratiques d'activités physiques et sportives, le financement du sport, l'encadrement du sport, le sport de haut niveau.

### **2. Un schéma construit autour de 3 notions clés**

- L'objectivation des besoins et du diagnostic.
- Le partenariat entre acteurs et la définition d'objectifs partagés.
- L'identification de pistes de développements efficaces.

### **3. Un schéma qui ne devra pas uniquement être « correcteur »**

Le schéma défini ne devra pas être axé uniquement sur les corrections à apporter aux imperfections constatées actuellement. Il doit s'inscrire dans une démarche prospective pour dépasser la demande actuelle, se projeter dans le temps, et appréhender les besoins de demain, tant pour les citoyens et les entreprises que pour les territoires, en vue d'élaborer une stratégie globale et cohérente.

### **4. Un outil de convergence dans le respect des politiques définies par chacun**

Le schéma doit constituer un cadre de référence pour optimiser la coopération entre tous les acteurs du sport, au service de l'intérêt général. Il ne pourra être ni opposable, ni prescriptif à l'égard d'aucune collectivité associée. Les politiques sportives des différentes parties prenantes, parfois sectorisées (sport santé, sport et handicaps, sport et développement durable, sport de nature, sport de haut-niveau...) existent, sont déjà effectives et doivent être prises en compte.



## Objectifs de la mission

Le présent document est la première étape a ainsi pour but d'éclairer la réalisation du schéma de développement du sport, notamment à travers :

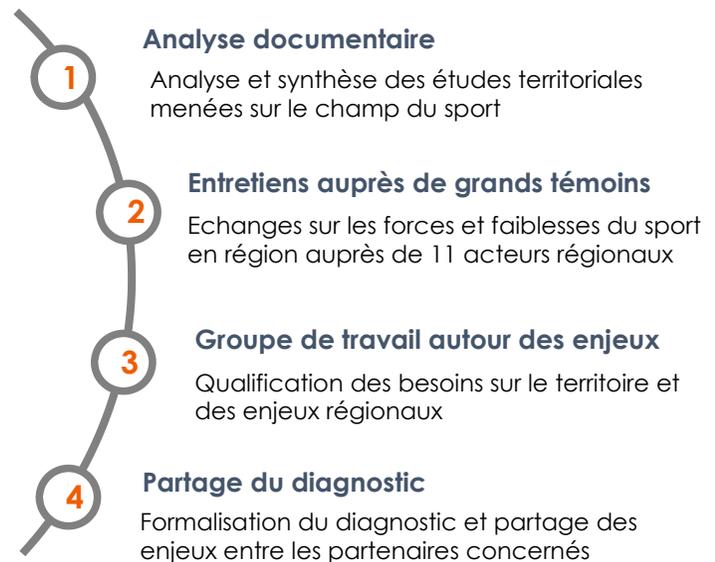
- **La réalisation d'une synthèse des travaux existants.**
- **La construction d'un diagnostic problématisé.**
- **L'appui à l'émergence des enjeux.**
- **L'accompagnement à la prise de décision autour des pistes d'actions possibles à inscrire dans le futur SDS.**

## Focus sur la méthodologie déployée pour l'élaboration du diagnostic

Un schéma régional de développement du sport régional ne saurait se concevoir sans un état des lieux préalable de l'ensemble de ses composantes. La DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté a souhaité réaliser ce travail pour servir de base au lancement de ce schéma. L'objectif est de disposer de premiers repères et chiffres-clés du sport en région sur différentes thématiques et ce, pour accompagner la définition de premiers axes de travail susceptibles d'être traités collectivement sur la région par les différents acteurs concernés.

La DRJSCS BFC a eu pour volonté d'initier une démarche d'élaboration du Schéma de développement du sport en proposant d'ores et déjà une base de travail aux différents partenaires en vue de réflexions collectives à venir. Cela a conduit à la réalisation en interne (avec l'appui du cabinet Mouvens) du diagnostic, en s'appuyant néanmoins sur l'apport de données des différents partenaires, ainsi que sur la connaissances des agents de la DRJSCS quant aux problématiques locales et priorités de travail sur leur territoire.

La démarche de diagnostic s'appuie donc sur les grandes étapes suivantes :



## Les axes prioritaires du SDS

Le diagnostic territorial s'appuie sur les données et études déjà existantes à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Il s'appuie sur l'identification de thématiques prioritaires autour desquelles s'articule le présent document :

- **Les pratiques d'activités physiques et sportives** à travers l'apport d'éléments sur la pratique sportive fédérale, une vision qualitative sur la pratique libre et des données régionales autour du sport santé.
- **Les équipements sportifs** en apportant un éclairage sur la répartition et la dotation en équipements au niveau régional.
- **Le financement du sport** en questionnant la place et le poids des aides accordées par les principaux acteurs institutionnels.
- **L'encadrement du sport** en mettant en exergue le poids et les caractéristiques des encadrants professionnels.
- **Le sport de haut niveau**, traité à travers ses structures, ses acteurs et les réseaux impliqués dans ce domaine.



# 2.

## La pratique d'activités physiques et sportives

Repères et chiffres clés de la pratique sportive en région BFC



## Une région qui compte globalement moins de licenciés mais une dynamique de développement enclenchée...

*Note méthodologique* : l'analyse des données s'appuie sur les statistiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MEOS 2017). Les données peuvent être relativisées dans la mesure où les statistiques ne permettent pas de distinguer les doubles licences dans le cas où un même habitant détient plusieurs licences fédérales.

De même, le nombre de licences s'appuie sur le lieu d'habitation du détenteur. Il peut toutefois pratiquer sur un autre territoire, voire une autre région.

### Un volume de licences sportives qui place la région à la 11<sup>ème</sup> place des régions métropolitaines... malgré la culture sportive observée dans le Jura

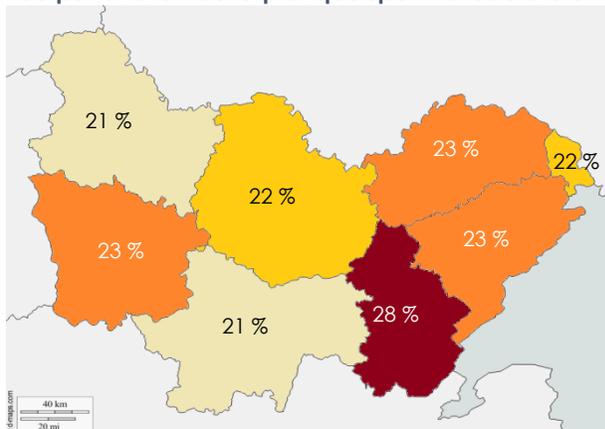
Estimée à 2 813 000 habitants au 1er janvier 2018, soit 4,3 % de la population métropolitaine, la population de Bourgogne-Franche-Comté se situe en antépénultième position des régions métropolitaines les plus peuplées (11<sup>e</sup> sur 13). Elle occupe également la 11<sup>ème</sup> place en volume de licenciés, avec 635 083 licenciés en 2017. En moyenne, 22,7 % de la population dispose d'une licence, avec de fortes disparités observées à l'échelle des départements.

**Volume de licences sportives fédérales par région en 2017**

	Région	Homme	Femme	Total
1	Île-de-France	1 546 738	911 839	2 458 600
2	Auvergne-Rhône-Alpes	1 267 765	809 070	2 076 840
3	Nouvelle-Aquitaine	932 639	580 626	1 513 278
4	Occitanie	875 280	515 794	1 391 114
5	Grand Est	793 732	495 077	1 288 814
6	Hauts-de-France	802 626	476 247	1 278 888
7	Provence-Alpes-Côte d'Azur	730 593	422 492	1 153 093
8	Pays de la Loire	633 669	396 312	1 030 376
9	Bretagne	553 025	352 380	906 939
10	Normandie	452 120	284 952	737 081
<b>11</b>	<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>388 240</b>	<b>246 842</b>	<b>635 083</b>
12	Centre-Val de Loire	383 581	248 296	631 885

Source: données MEOS 2017 – répartition régionale des licences masculines et féminines par fédération sportive agréée

**Taux de pénétration de la pratique sportive fédérale en 2017**



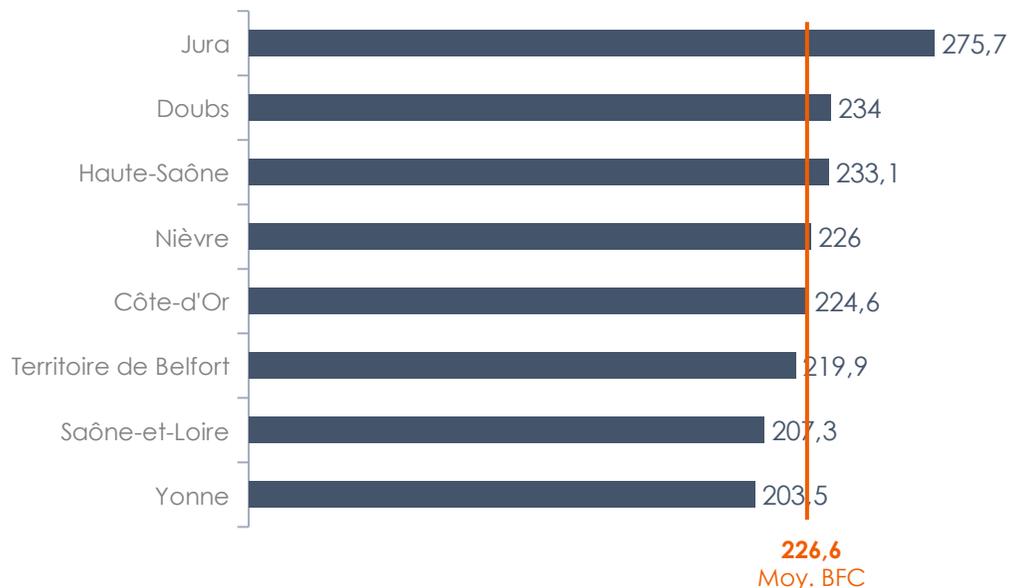
**22,7 %**  
de la population régionale possède une licence

Pour comparer la dynamique régionale à celle des autres régions de métropole, l'étude du taux de licences pour 1 000 habitants montre que la région Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions les moins sportives en se plaçant à la 9<sup>ème</sup> position.

Si l'on compare le taux de licences pour 1 000 habitants de la Bourgogne-Franche-Comté avec celui de Centre-Val de Loire, région comparable en terme de nombre de licences sportives et de population, on s'aperçoit que la région Bourgogne-Franche-Comté est nettement en retrait avec 226 licenciés pour 1 000 habitants.

En région BFC, 5 départements se situent en dessous de la moyenne régionale. Le département du Jura reste comparativement le département le plus sportif avec un taux de 276 licences pour 1 000 habitants tandis que le département le plus peuplé, la Saône et Loire, se place en 7<sup>ème</sup> position avec seulement 207 licences pour 1 000 habitants, juste devant l'Yonne (203).

Taux de licenciés pour 1000 hab. par département de BFC en 2017



Répartition des licences en taux pour 1 000 hab. par région en 2017

	Région	Total Licences	Population	Taux pour 1000 hab.
1	Pays de la Loire	1 030 376	3 510 170	293,5
2	Bretagne	906 939	3 149 701	287,9
3	Auvergne-Rhône-Alpes	2 076 840	7 459 092	278,4
4	Nouvelle-Aquitaine	1 513 278	5 671 076	266,8
5	Occitanie	1 391 114	5 419 946	256,7
6	Centre-Val de Loire	631 885	2 531 588	249,6
7	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 153 093	4 882 913	236,1
8	Grand Est	1 288 814	5 521 452	233,4
<b>9</b>	<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>635 083</b>	<b>2 802 519</b>	<b>226,6</b>
10	Normandie	737 081	3 293 092	223,8
11	Hauts-de-France	1 278 888	5 931 091	215,6
12	Île-de-France	2 458 600	11 659 260	210,9

Source: données MEOS 2017 – répartition régionale des licences masculine et féminine par fédération sportive agréée et INED – recensement au 01/01/2008

**9<sup>ème</sup> région**  
avec 226 licenciés pour 1 000 habitants

\* Source : INSEE / estimations de population (données provisoires)

Plusieurs facteurs peuvent expliquer une pratique sportive plus en retrait en région :

- L'âge constitue un élément déterminant de la pratique, avec une activité qui décroît à mesure que l'âge augmente, même s'il faut souligner un allongement de la durée de la pratique. Ainsi, la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des 3 régions dont le taux de personnes de plus de 40 ans est le plus élevé avec 1 559 737 de personnes (il se situe à 55,4 % contre 46,2 % en Ile de France pour la région la plus jeune).
- Le lieu de résidence demeure lui aussi un facteur influent sur la pratique sportive. Si les taux de pratique sont à peu près identiques en milieu urbain ou rural, les activités sont bien souvent différentes, du fait de la présence ou non d'équipements et de clubs mais également des caractéristiques sociodémographiques des populations. Avec un grand nombre de communes peu denses, l'offre est parfois moins dense et diversifiée.
- Enfin, les niveaux de diplôme et de revenus demeurent des facteurs décisifs à la fois dans le volume de la pratique (plus ils sont élevés, plus l'activité est importante). Des territoires sont ainsi fortement exposés en région avec la Nièvre et le Territoire de Belfort où les populations sont les plus exposées à la pauvreté. Dans ces deux départements, les taux de pauvreté monétaires sont les plus élevés de la région et dépassent les 15 % (source : DRJSCS BFC, 2018).

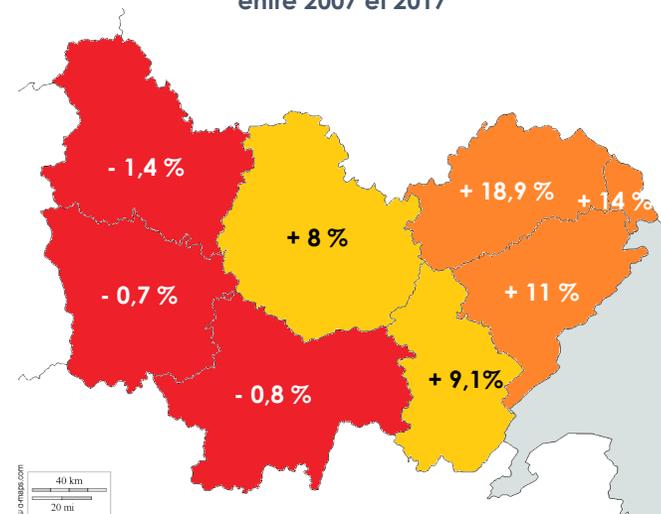
**Mais une tendance régionale qui montre une augmentation du nombre de licenciés sur les dernières années, notamment sur l'Est de la région**

La région Bourgogne-Franche-Comté enregistre une progression globale du nombre de licenciés de 6,7 %. Le nombre de licenciés est passé de 592 521 en 2007 à 635 082 en 2017. A l'échelle de chaque département, on observe de fortes disparités. Cette croissance est principalement portée par les départements de Haute-Saône, du Territoire de Belfort et du Doubs.

Cette hausse du nombre de licenciés n'est pas liée qu'à l'évolution démographique régionale (stagnation sur les dernières années). De même, malgré une stagnation de sa population sur 10 ans, le département de Haute Saône bénéficie de la plus forte progression de son nombre de licenciés.

	Evolution des licences (2007-2017)	Evolution de la pop. (2007-2017)
<b>Haute-Saône</b>	+ 18,9%	+ 0,5%
<b>Territoire de Belfort</b>	+ 14,0%	+ 1,3%
<b>Doubs</b>	+ 11,0%	+ 2,7%
<b>Jura</b>	+ 9,1%	+ 0,7%
<b>Côte-d'Or</b>	+ 8,0%	+ 2,3%
<b>Nièvre</b>	- 0,7%	- 3,7%
<b>Saône-et-Loire</b>	- 0,8%	- 0,7%
<b>Yonne</b>	- 1,4%	- 0,1%

**Evolution du volume des licences par département entre 2007 et 2017**

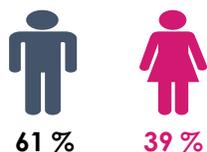


Source: INSEE - populations légales 2014 entrent en vigueur le 1er janvier 2017 et populations légales 2007 entrent en vigueur le 1er janvier 2010

**Une pratique féminine qui tire la croissance des licences sportives régionales sur les 10 dernières années, même si elle reste inférieure à la moyenne nationale**

Avec 246 842 licences féminines en 2017, la BFC est la dernière région française en nombre de licences féminines et avec 88,1 licences féminines pour 1 000 habitants, elle se situe en 8<sup>ème</sup> position des régions françaises. La répartition des licences par sexe en BFC est toutefois identique à la répartition constatée au niveau national :

**Répartition des licences sportives entre hommes et femmes en BFC en 2017**



Le Département du Jura est celui qui se situe au-dessus de la moyenne régionale avec un taux de licence féminine de 42%, tandis que le Territoire de Belfort est celui qui présente le retard le plus important avec seulement 36% de licences délivrées à un public féminin.

Malgré le retard observé au regard des données nationales, la pratique féminine est celle qui tire aujourd'hui le développement de la pratique fédérale en région. Ainsi, sur 10 ans (2007-2017), l'évolution se caractérise par :

- une stagnation du nombre de licenciés masculins
- une progression du nombre de licences féminines de 13 %, tendance inférieure à celle constatée au niveau national (22 %).

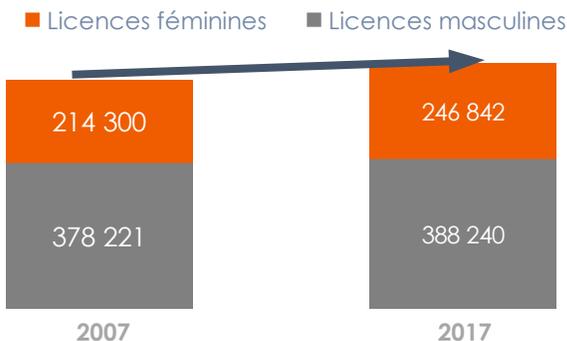
A l'image de la dynamique sportive constatée au niveau du taux de licenciation, les départements de Haute-Saône, du Doubs et du Jura occupent également le podium en ce qui concerne la progression du nombre de licences féminines sur 10 ans.

	Evolution des licences féminines sur 10 ans
<b>Haute Saône</b>	<b>+ 23,9%</b>
Doubs	+ 20,8%
Jura	+ 17,0%
Territoire de Belfort	+ 16,8%
Côte-d'Or	+ 12,1%
Nièvre	+ 7,8%
Saône-et-Loire	+ 5,6%
Yonne	+2,7%

	Total licences	Licences Femme	% des licences féminines
Doubs	126 575	48 868	38,6%
Côte-d'Or	120 573	47 319	39,2%
Saône-et-Loire	114 642	43 064	37,5%
Jura	71 513	30 132	42,1%
Yonne	68 845	26 422	38,4%
Haute-Saône	54 623	21 236	38,9%
Nièvre	46 542	18 254	39,2%
Territoire de Belfort	31 770	11 547	36,3%

Source: données MEOS 2017 – répartition départementale des licences masculines et féminines par fédération sportive agréée

**Evolution du nombre de licences en BFC**



**+ 13 %**  
Progression du nombre de licences féminines

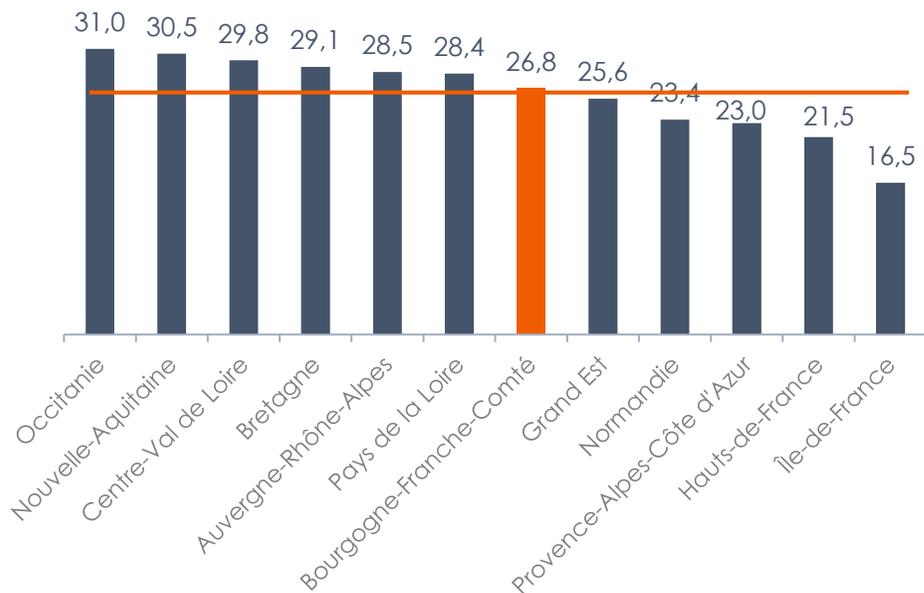
## Une offre sportive fédérale réelle... mais un volume de clubs en perte de vitesse sur les dernières années

### Un volume de clubs pour 1 000 habitants qui se situe dans la moyenne nationale porté par le dynamisme associatif de la Nièvre et du Jura

La Bourgogne-Franche-Comté compte 7 497 clubs sur son territoire ce qui place la région en 12<sup>ème</sup> position à l'échelle de la France métropolitaine.

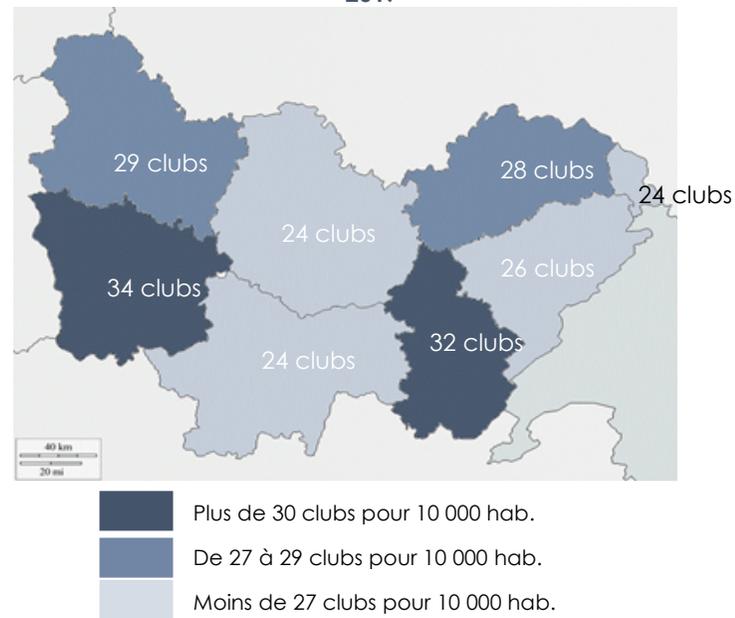
Le dotation en nombre de clubs pour 10 000 habitants de la région (26,8 clubs pour 10 000 hab.) est toutefois comparable à la moyenne nationale qui s'établit à 26,2 clubs pour 10 000 hab. Toutefois, pour reprendre la comparaison avec la région Centre-Val de Loire, la région Bourgogne-Franche-Comté est plutôt moins dotée. La région Centre-Val de Loire offre un taux de 29,8 clubs pour 10 000 hab. ce qui la place parmi les 3 régions les mieux dotées en nombre de clubs, alors que la région Bourgogne-Franche-Comté se situe en 7<sup>ème</sup> place.

Taux du nombre de clubs pour 10 000 hab. par région en 2017



**26,2**  
Taux moyen national  
du nombre de clubs  
pour 10 000 hab.

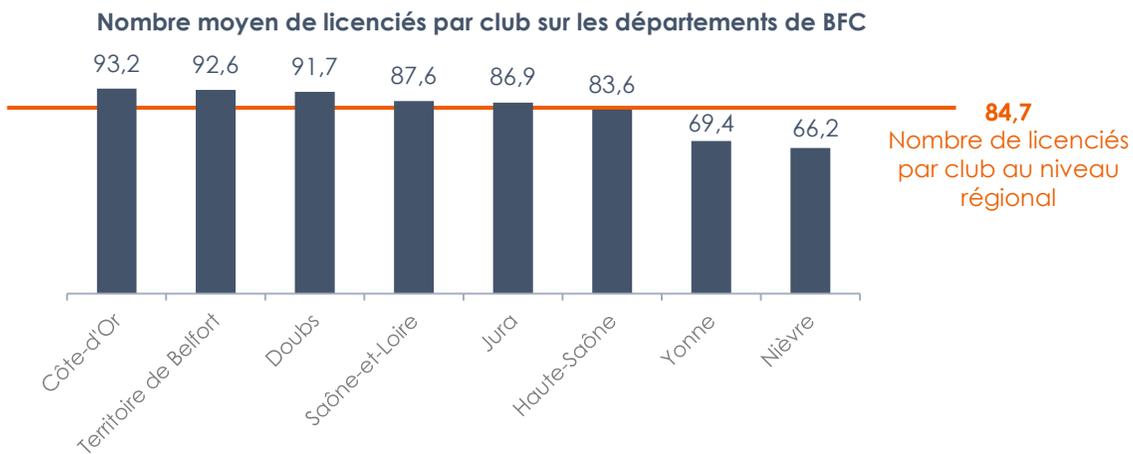
Nombre de clubs pour 10 000 hab. par département en 2017



4 départements (Nièvre, Jura, Yonne et Haute-Saône) se situent au dessus de la moyenne régionale. Les départements de la Nièvre et de l'Yonne, qui enregistrent des évolutions négatives en matière du nombre de licenciés sur les 10 dernières années, offrent cependant un nombre de clubs pour 10 000 hab. supérieur à la moyenne régionale.

### Un tassement de l'offre fédérale observée, notamment pour les clubs de petites tailles

De façon générale, la Bourgogne-Franche-Comté possède des clubs de petite taille. Avec une moyenne de 84,7 licenciés par club, la région BFC se place en 10<sup>ème</sup> position à l'échelle nationale. Cette situation s'explique par la spécificité du territoire régional peu dense avec 59 habitants au km<sup>2</sup> nécessitant un maillage plus fort du nombre de clubs dans une logique de proximité.



Les départements de l'Yonne et de la Nièvre présentent un nombre de licenciés par club inférieur à 70 licenciés par club. Les données sur les clubs montrent ainsi :

- **Des zones urbaines à forte population avec des clubs moins nombreux mais de taille plus importante** : avec 25 clubs pour 10 000 habitants, les 3 départements les plus peuplés (Saône-et-Loire, Doubs et Côte d'Or) proposent un maillage moins important de clubs sur leur territoire mais d'une plus grande taille avec en moyenne près de 90 licenciés par club.
- **Des zones à faible densité avec des clubs plus nombreux mais de plus petite taille** : avec environ 30 clubs pour 10 000 habitants, les 5 autres départements offrent un maillage territorial en nombre de clubs plus importants. C'est particulièrement vrai pour les départements de la Nièvre et du Jura.

Toutefois, en 10 ans, le nombre de licenciés par club a évolué de 13 % à l'échelle de la région et cette dynamique régionale est supérieure à celle constatée au niveau national qui est de 10 %. De plus, la région BFC compte une perte de 603 clubs (- 7,4 %) de son nombre de clubs, dont la baisse est sensiblement plus importante que celle globale constatée au niveau national (- 2,4 %). Si la plus forte baisse concerne les clubs affiliés à une fédération multisports (-10 % et perte de 254 clubs), la région observe un tassement de son nombre de clubs de petite taille, conduisant à une structuration de l'offre autour de clubs plus importants.

### Lecture par région du nombre moyen de licenciés par club

	Région	Nombre de licenciés par club
1	Île-de-France	127,8
2	Pays de la Loire	103,5
3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	102,8
4	Hauts-de-France	100,4
5	Bretagne	99,0
6	Auvergne-Rhône-Alpes	97,6
7	Normandie	95,8
8	Grand Est	91,0
9	Nouvelle-Aquitaine	87,4
<b>10</b>	<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>84,7</b>
11	Centre-Val de Loire	83,8
12	Occitanie	82,7

Source: données MEOS 2017 – répartition régionale des licences masculine et féminine par fédération sportive agréée

## Une offre de pratique diversifiée... mais un maillage territorial et des dynamiques très hétérogènes

**Une diversité de pratique recensée sur le territoire avec le football et le tennis qui restent les sports « roi »... mais avec quelques pratiques qui parviennent malgré tout à tirer leur épingle du jeu**

Les principales disciplines pratiquées en région se rapprochent de celles observées à l'échelle nationale, avec une pratique en club qui donne la part belle au football, loin devant le tennis et l'équitation, à plus de 10 points derrière. Le football et le tennis sont soutenus par des équipements largement implantés dans les communes, quel que soit leur densité de population (Cf. partie équipements).

En comparant le top 10 des disciplines les plus pratiquées à l'échelle nationale par rapport au niveau régional, on observe que le golf qui occupe la 7<sup>ème</sup> place au niveau national ne se place qu'en 14<sup>ème</sup> position au niveau régional. Les 10 disciplines les plus pratiquées représentent plus de 60 % (391 640 licenciés) du nombre total de licenciés de la région.

**Tableau comparatif entre le top 10 des disciplines sportives les plus pratiquées au niveau national et en BFC en 2017 (hors sport scolaire et multisport)**

	France			BFC		
	Class.	Licences totales	Taux de licences / total licences	Class.	Licences totales	Taux de licences / total licences
FF de football	1	2 131 165	13,0%	1	96 670	15,2%
FF de tennis	2	1 019 816	6,2%	2	32 187	5,1%
FF d'équitation	3	644 800	3,9%	3	30 476	4,8%
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	4	563 580	3,4%	5	25 028	3,9%
FF de handball	5	549 295	3,3%	4	27 598	4,3%
FF de basketball	6	538 295	3,3%	6	17 554	2,8%
FF de golf	7	410 261	2,5%	14	10 075	1,6%
FF de natation	8	314 299	1,9%	8	14 437	2,3%
FF de rugby	9	313 237	1,9%	10	12 086	1,9%
FF de gymnastique	10	310 403	1,9%	9	13 724	2,2%

Source: données MEOS 2017 – répartition régionale des licences masculine et féminine par fédération sportive agréée

L'offre sportive apparaît diversifiée avec 92 disciplines recensées sur le territoire. Cette offre est malgré tout relativement hétérogène et se caractérise par :

- Une implantation très inégale des pratiques sur le territoire avec, sur les 92 disciplines recensées, 23% comptant moins de 10 clubs adhérents.
- Près de 62% des disciplines comptent moins de 50 clubs implantés en Région, avec plus de 30% des disciplines qui dénombrent moins de 20 clubs.

Quelques spécificités départementales émergent en matière de disciplines pratiquées :



La randonnée pédestre est particulièrement développée dans les départements suivants : la Nièvre (6<sup>ème</sup> position avec 1 759 licenciés), la Côte d'Or (7<sup>ème</sup> position avec 3 669 licenciés) et le Doubs (10<sup>ème</sup> place avec 1 868 licenciés).



Le tir se place en 6<sup>ème</sup> position avec 2317 licenciés dans le Doubs.



Porté par les caractéristiques géographiques, le ski est particulièrement développé dans le Jura (6<sup>ème</sup> position avec 2181 licenciés) et le Doubs (11<sup>ème</sup> position avec 1 842 licenciés).

**Maillage des clubs en Région en fonction du volume de clubs implantés**

	Nombre de disciplines	%
Moins de 20 clubs	28	30,4%
Moins de 50 clubs	29	31,5%
Plus de 50 clubs	12	13,0%
Plus de 100 clubs	17	18,5%
Plus de 300 clubs	6	6,5%

Source: données MEOS 2017 – répartition régionale des clubs par fédération sportive agréée

	BFC		Côte-d'Or		Doubs		Jura		Nièvre		Haute Saône		Saône et Loire		Yonne		Terr. de Belfort	
	Class.	Licences	Class.	Licences	Class.	Licences	Class.	Licences	Class.	Licences	Class.	Licences	Class.	Licences	Class.	Licences	Class.	Licences
FF de football	1	96 670	1	14 282	1	22 545	1	9 778	1	6 148	1	8 822	1	19 164	1	11 012	1	4 919
FF de tennis	2	32 187	2	6 585	3	6 511	2	3 195	2	2 509	4	2 398	3	5 132	3	3 507	2	2 350
FF de handball	3	30 476	3	6 514	2	7 049	3	3 006	8	1 433	2	3 464	10	2 804	6	2 022	4	1 306
FF d'équitation	4	27 598	4	5 957	4	5 764	4	2 960	3	2 104	3	2 840	2	5 535	2	3 662	3	1 654
FF de judo-jujitsu et DA	5	25 028	5	5 259	5	5 073	5	2 369	4	1 973	5	2 081	7	3 719	4	3 367	5	1 187
FF de pétanque et jeu prov.	7	15 185	13	2 168	9	1 877	8	1 600	5	1 864	6	1 634	6	3 877	8	1 774	13	381
FF de basketball	6	17 554	6	3 949	15	1 703	9	1 598	7	1 539	8	1 105	4	4 823	5	2 149	7	688
FF de natation	8	14 437	8	3 227	16	1 701	10	1 382	14	823	11	746	5	4 069	7	1 933	10	556

Total licences du top 5	211 959	38 597	46 942	21 308	14 598	19 605	38 723	23 697	11 416
% du top 5 des licences sur le total licences	33%	32%	37%	30%	31%	36%	34%	34%	36%

Source: données MEOS 2017 – répartition régionale des clubs par fédération sportive agréée

### Des tendances d'évolution qui montrent un tassement des principales disciplines au profit de pratiques qui se structurent et se développent

Sur les 10 disciplines sportives disposant du plus grand nombre de clubs en Bourgogne-Franche-Comté, on observe des dynamiques très différentes entre les disciplines. Ainsi, certaines pratiques sont dans une forte dynamique de développement tant en nombre de clubs et de licenciés comme la randonnée pédestre (+34% de licenciés), l'équitation (+15% de licenciés) et le karaté (+15% de licenciés). Si les 2 premières disciplines montrent la prépondérance des pratiques outdoor dans les attentes des habitants, le karaté est, quant à lui porté, par une forte création de clubs (+ 20% de clubs en 10 ans). Si le tennis de table observe également une hausse de ses licenciés, il connaît néanmoins une importante baisse de son nombre de clubs (-20%), signe d'une concentration des effectifs sur les clubs les plus structurés.

A l'inverse, les disciplines phares comme le football et le tennis observent une baisse à la fois de leur nombre de clubs et de licenciés. De même, l'EPGV, pourtant relativement implanté en milieu rural voit son nombre de structures adhérentes fortement chuter, avec une baisse de plus de 28% en 10 ans. L'UFOLEP est, quant à elle, la Fédération qui connaît la plus forte chute de son nombre de clubs et d'adhérents (- 60% de son nombre de licenciés), pouvant questionner un éventuel changement de politique de licenciation entre 2007 et 2017.

#### Evolution du nombre de clubs et de licenciés entre 2007 et 2017 en Bourgogne-Franche-Comté

	Evolution du nombre de clubs		Evolution du nombre de licenciés		Evolution du nombre de licenciés par club
FF de la randonnée pédestre	13,8%	↗	34,7%	↗	24,3%
FF de tennis de table	-20,6%	↘	6,2%	↗	22,2%
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	-28,7%	↘	-8,8%	↘	15,5%
FF d'équitation	3,0%	↗	15,2%	↗	12,6%
FF de football	-19,9%	↘	-7,2%	↘	10,6%
FF de tennis	-9,4%	↘	-12,4%	↘	-2,7%
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	-1,0%	↘	-4,4%	↘	-3,3%
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	19,8%	↗	14,9%	↗	-6,1%
FF de pétanque et jeu provençal	-8,3%	↘	-20,7%	↘	-11,4%
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	-33,2%	↘	-59,8%	↘	-20,0%

Source: données MEOS 2017 – répartition régionale des clubs par fédération sportive agréée – retraitement Mouvens

### Un public féminin qui plébiscite l'équitation... et les sports collectifs !

Les pratiques féminines sont portées, en région, par l'équitation, loin devant le handball et la gymnastique qui regroupent plus de 46 000 licences féminines.

Même si le top 10 des disciplines pratiquées par les femmes en BFC reste identique à celui de la France entière, la comparaison permet de constater des dynamiques différentes sur certaines disciplines sportives.

Ainsi, l'équitation reste la 1<sup>ère</sup> pratique sportive féminine en BFC en 2017 avec 25 195 licences mais avec plus de 10 % des licenciées qui la pratiquent, cette discipline est plus pratiquée en BFC qu'au niveau national.

Toutefois, les sports collectifs sont également plus pratiqués en BFC qu'au niveau national :

- Le handball se place en 2<sup>ème</sup> position des sports les plus pratiqués par les femmes.
- Le football se place en 5<sup>ème</sup> position au niveau régional avec un taux de licenciation féminine de 3,4 %

En revanche, le basketball qui intègre le top 5 des disciplines les plus pratiquées au niveau national chute en 9<sup>ème</sup> position en BFC.

Si on intègre les fédérations sportives multisports dans le classement général, on constate que 3 fédérations rejoignent le top 10 (FFEPGV, FSCF et FFEPMM) avec bien souvent une offre qui porte sur la gymnastique d'entretien pour l'EPGV et l'EPMM.

### Top 3 des disciplines comptant le plus de licences féminines parmi leur licenciés (en volume) en 2017 en BFC



### Ecart entre la France et la région BFC sur le Top 10 des disciplines les plus pratiquées en clubs par le public féminin

	France			BFC		
	Class.	Licences	% de licences féminines	Class.	Licences	% de licences féminines
FF d'équitation	1	535 165	8,8%	1	25 195	10,2%
FF de tennis	2	301 264	4,9%	4	9 995	4,0%
FF de gymnastique	3	252 864	4,1%	3	10 821	4,4%
FF de handball	4	196 337	3,2%	2	10 865	4,4%
FF de basketball	5	189 031	3,1%	9	6 016	2,4%
FF de natation	6	167 691	2,7%	6	7 914	3,2%
FF de judo-jujitsu et DA	7	163 416	2,7%	7	7 771	3,1%
FF de football	8	157 032	2,6%	5	8 286	3,4%
FF de la randonnée pédestre	9	153 946	2,5%	8	7 337	3,0%
FF d'athlétisme	10	146 532	2,4%	10	4 868	2,0%

Source: données MEOS 2017 – répartition régionale des clubs par fédération sportive agréée – retraitement Mouvens

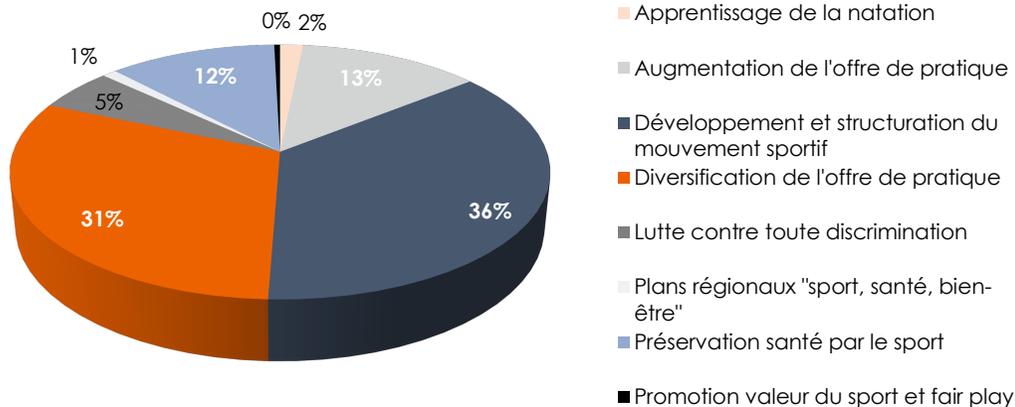
### Sport et handicaps... Un travail de fond engagé tant au niveau des Fédérations multisports dédiées que sur les autres Fédérations

La pratique des handisports constitue un réel élément de l'identité sportive régionale. En effet, avec 12,2 licences pour 10 000 habitants relevant des Fédérations Handisport et Sport adapté, la région se situe à la seconde place des régions métropolitaines (derrière la Nouvelle Aquitaine). Elle est également largement au-dessus de la moyenne nationale qui se situe, pour les régions métropolitaines, à 8 licences pour 10 000 habitants (handisport et sport adapté confondus).

Ces 2 fédérations totalisent ainsi près de 3 500 licences réparties sur l'ensemble du territoire. En moyenne, les clubs de la région sont de petite taille et comptent environ 22 licenciés par club. Ce sont les départements du Doubs et de l'Yonne qui présentent le taux de pénétration le plus important sur les pratiques du handisport et du sport adapté. Ces 2 départements comptabilisent ainsi plus de 40 % des licences de la région.

Au-delà des 2 fédérations précédemment citées, d'autres disciplines agissent pour le développement des pratiques sportives en faveur du public en situation de handicap. Ainsi, en 2018, le CNDS a soutenu 49 acteurs du mouvement sportif (clubs, CDOS, etc.) sur les projets en lien avec la thématique « sport et handicap ». Ces projets portent essentiellement sur les axes suivants :

#### Nature des projets "sport et handicaps" soutenus par le CNDS en 2018



### Maillage des clubs en Région en fonction du volume de clubs implantés

	FF Handisport	FF Sport adapté	Total	% du total BFC
Nombre de clubs	111	43	154	2%
Nombre de licenciés	2 120	1 319	3 439	1%

	Licences FF handisport	Licences FF Sport adapté	Total	%
Doubs	405	402	807	23%
Yonne	261	412	673	20%
Saône et Loire	281	221	502	15%
Cote d'Or	434	60	494	14%
Jura	193	140	333	10%
Nièvre	310	16	326	9%
Haute Saône	129	34	163	5%
Territoire de Belfort	107	34	141	4%
<b>Total</b>	<b>2 120</b>	<b>1 319</b>	<b>3 439</b>	

Cette dynamique autour du sport et handicaps peut en partie s'expliquer par le soutien financier des principaux partenaires (CD, Région Etat...). A titre d'exemple, le conseil régional finance la cotisation de tout licencié dans un club affilié aux comités régionaux de Bourgogne-Franche-Comté handisport et de sport adapté, et l'adhésion de toutes les sections handisport créées dans un club valide.

De plus, en 2018, le CNDS a mis l'accent sur ce champ avec des crédits mobilisés à près de 500 000 €. Entre 2017 et 2018, les montants versés passent ainsi de 264 049 € à 494 171€ (+ 87% en 1 an).

## La pratique sportive... un réel enjeu régional en matière de santé publique

### Une région qui doit faire face aux problématiques de vieillissement et d'obésité de sa population

En 2013, la Bourgogne-Franche-Comté compte près de 765 000 habitants de 60 ans et plus, ce qui représente près de 27,1 % de la population régionale, contre 24,2 % en France métropolitaine ; près de 300 000 personnes âgées de 75 ans et plus soit 10,6 % vs 9,2 % en France métropolitaine, et près de 95 000 personnes âgées de 85 ans et plus soit 3,4 % vs 2,9 % au niveau national. Avec une dynamique démographique (entrées/sorties) qui stagne, la région doit ainsi faire face à un vieillissement de sa population. Cet enjeu touche globalement l'ensemble des départements même si l'ancien périmètre de la Bourgogne compte une part plus importante de personnes âgées de 60 ans et plus que celui de la Franche-Comté. Les départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne présentent, quelle que soit la classe d'âge observée, les proportions de personnes âgées les plus importantes.

En plus du vieillissement de sa population, la Bourgogne-Franche-Comté est touchée par une problématique d'obésité qui touche près d'un adulte sur 6, sans distinction selon le sexe. Néanmoins, les hommes sont davantage concernés par cette obésité (17,9 % contre 15,0 % des femmes).

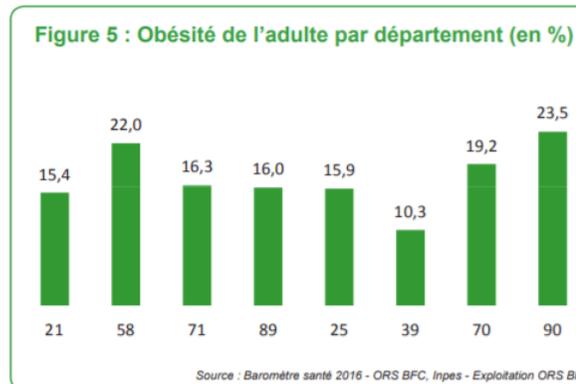
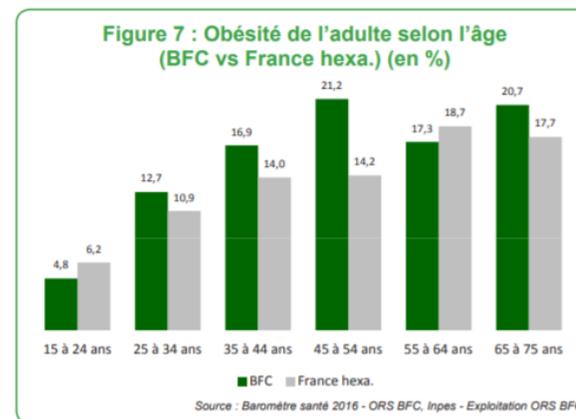
La proportion de personnes obèses a tendance à être plus élevée avec l'avancée en âge : plus d'une personne sur cinq de 45-54 ans et de 65-75 ans est concernée contre une personne sur vingt (4,8 %) de 18-24 ans.

Mais l'obésité pédiatrique est aussi une réalité : selon l'étude réalisée par le réseau sport santé en 2017/2018 auprès de jeunes en classe de 6<sup>ème</sup>, on constate que 18,74 % de ce public est atteint de surpoids ou d'obésité.

En 5 ans, le nombre de jeunes atteints de surpoids a augmenté de 0,5 % passant de 16,9 % à 17,4 %.

A noter que des disparités territoriales entre les différents départements existent. La prévalence de l'obésité est supérieure à celle du niveau national (+2,4 points) ; un écart plus prononcé est rencontré parmi les hommes (+3,4 points contre +1,5 points parmi les femmes) ainsi que parmi les personnes de 45-54 ans (+7,0 points).

Le sport peut soutenir la prévention de l'obésité par une incitation à l'activité physique mais également contribuer au maintien au domicile des personnes âgées dans une logique d'autonomie et de prévention des accidents (chutes, équilibre...). Le déploiement d'une offre sport-santé à travers les outils existants (sport sur ordonnance notamment) peut également permettre de contribuer aux autres enjeux de santé (diabète, maladies cardio-vasculaires...).



## Un réseau sport santé initié en Franche Comté et qui se déploie progressivement sur le périmètre de l'ancienne Bourgogne

Le réseau sport-santé (RSS) est né en 2007 en Franche-Comté et s'est composé d'acteurs institutionnels issus du sport, de l'éducation et de la santé mobilisés autour d'un projet commun : la promotion de la santé par l'activité physique. Le réseau sport santé a été initié il y a plus de 10 ans sur le territoire franc-comtois. En 2016, fort des expériences menées en Franche Comté, le RSS a été étendu à la Bourgogne dans le cadre du plan régional sport santé 2016-2020 Bourgogne-Franche-Comté.

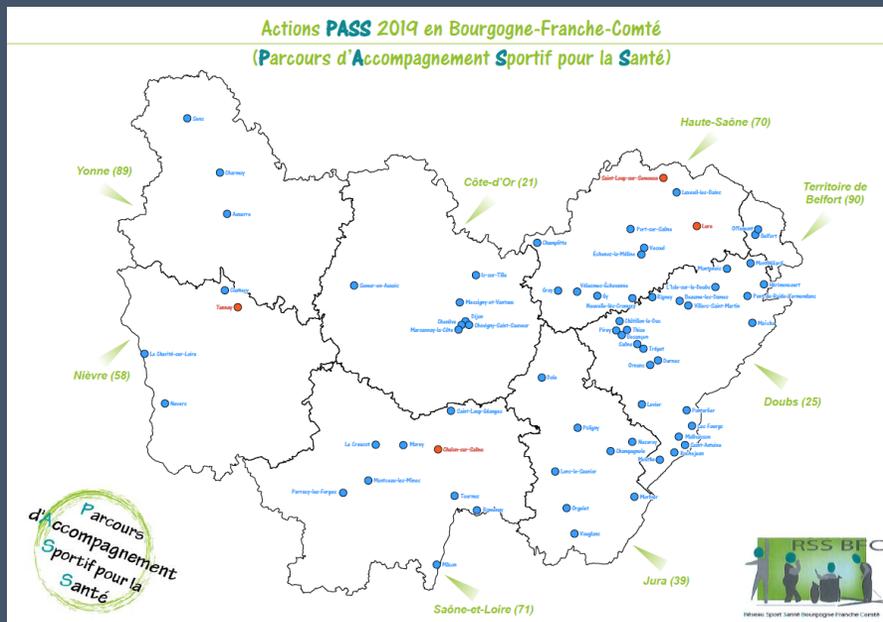
Ce réseau est aujourd'hui bien structuré à l'est de la région mais des actions de déploiement doivent être engagées afin de renforcer la couverture sur la partie ouest de la région. Il a pour objectif principal de sensibiliser les personnes aux bonnes pratiques du sport en :

- Soutenant les professionnels, réseaux et structures de santé, dans l'accompagnement des patients notamment dans la reprise d'activité physique.
- Coordonnant, améliorant et sécurisant les pratiques professionnelles par des formations et des outils de promotion de la santé à destination des acteurs de l'éducation, de la santé et du sport.
- Sensibilisant, informant et éduquant à la promotion de la santé par la pratique régulière d'activité physique le grand public éloigné de cette pratique.

Dans le cadre de ce réseau, un nouveau dispositif a été créé en 2012, visant à proposer des parcours d'accompagnement sportifs pour la santé (PASS), et dans lequel s'intègre le dispositif « Sport sur Ordonnance » qui cible les personnes atteintes de pathologies. Le dispositif PASS vise plus particulièrement les publics prioritaires suivants :

- Les personnes porteuses de pathologie chronique reconnues ou non en ALD ou porteuses de facteurs de risques de ces maladies : présentant une absence ou une insuffisance d'activité physique, pouvant être en situation de précarité, de handicap ou de perte d'autonomie.

## Repères sur les actions PASS



- 953 patients atteints de maladies chroniques pratiquant sur la BFC (86 % de femmes et une moyenne d'âge de 60 ans)
- 92 intervenants (enseignants APA, éducateurs sport-santé, masseurs kinés) – 57 conventions signées
- 415 prescripteurs
- 3 antennes : Besançon, Macon, Auxerre
- Financements par l'ARS (Fonds d'intervention régional) et la DRJSCS (CNDS)

## Une pratique non fédérale qui se matérialise de plus en plus fortement avec le développement des pratiques urbaines et des pratiques « outdoor »

*Note méthodologique* : le diagnostic ne s'appuie pas sur une analyse des données régionales qui ne sont, à l'heure actuelle, pas recensées et compilées. Cette approche des pratiques sportives non fédérales s'appuie donc sur :

- Une synthèse des études menées à l'échelle nationale sur les dernières années (cf. annexes).
- Une vision des acteurs régionaux interviewés dans le cadre du présent diagnostic (cf. annexes).

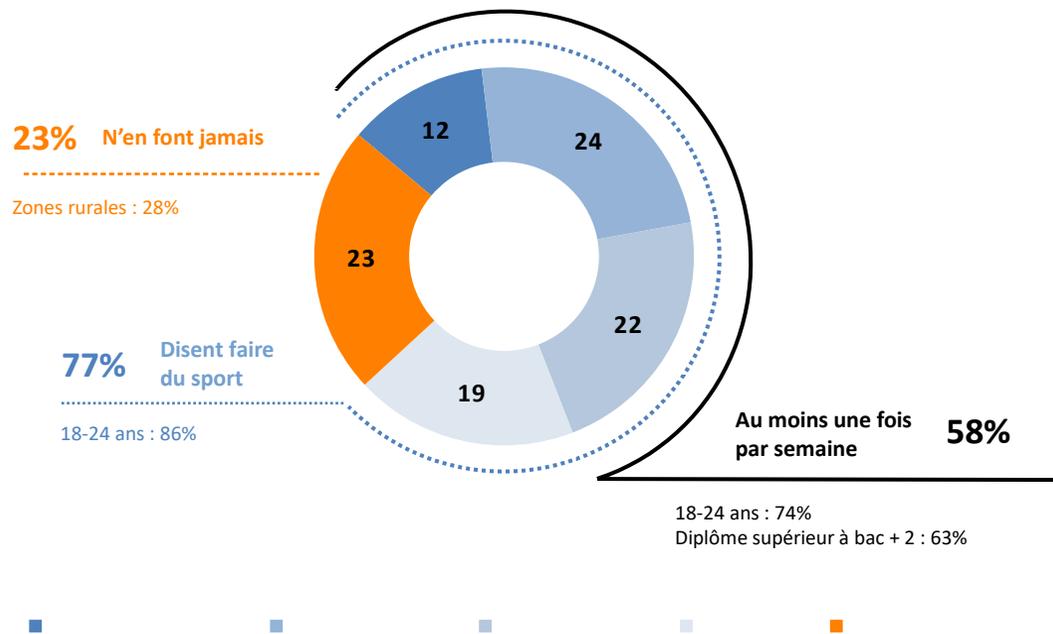
Les spécificités régionales n'ont donc été abordées que sous un angle qualitatif sans données et points de repères objectifs.

### Une pratique non fédérale et qui répond désormais davantage aux aspirations des français mais qui se distingue par sa diversité et son caractère protéiforme

Selon différentes études entre 60 et 80% des Français pratiquent plus ou moins régulièrement une activité physique et sportive (selon le degré d'intensité ou la prise en compte ou non des pratiques dites « utilitaires : aller au travail à pied ou en vélo... ). Les pratiques sportives constituent donc un réel enjeu de cadre de vie et d'attractivité pour les territoires, qui doivent répondre aux aspirations nouvelles de la population en lien avec la qualité de vie, le temps libre et l'envie de nature. L'évolution démographique, la modification des usages et le vieillissement de la population engendrent ainsi un renouvellement des aspirations et des besoins nouveaux.

Ainsi, une mutation profonde dans la demande sociale de pratique sportive est observée et elle se structure de plus en plus autour de la santé, du loisir, de la convivialité, de la nature, et non plus en priorité autour de la compétition. D'autre part, l'offre de pratique est en train de se diversifier avec le développement d'un secteur marchand (salles privées, coaching...) aux côtés du secteur associatif.

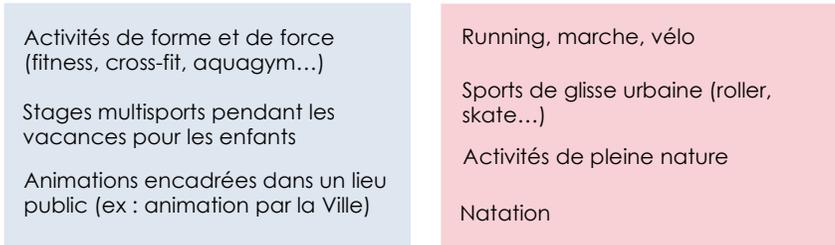
Enfin, les pratiques libres, de plus en plus imprégnées dans le quotidien des Français, ont contribué à la massification du sport notamment par un élargissement des tranches d'âges des pratiquants (pratique plus jeune et plus tard) et l'accès à des modalités de pratiques sans contraintes ni coûts.



Source : enquête « Les français et leur rapport au sport », Les Zooms de l'Observatoire Cetelem, Harris Interactive, octobre 2017

Les pratiques non fédérales peuvent prendre différentes formes entre les pratiques dites libres (sans encadrement) et les pratiques sportives encadrées. Sans être exhaustif, le schéma suivant montre le large périmètre que couvrent les activités sportives non fédérales et la multiplicité des formes et des lieux de pratiques :

Liberté de choix des modalités de pratique (structures ou non)



Faible choix des modalités de pratiques



Pratique encadrée et institutionnalisée

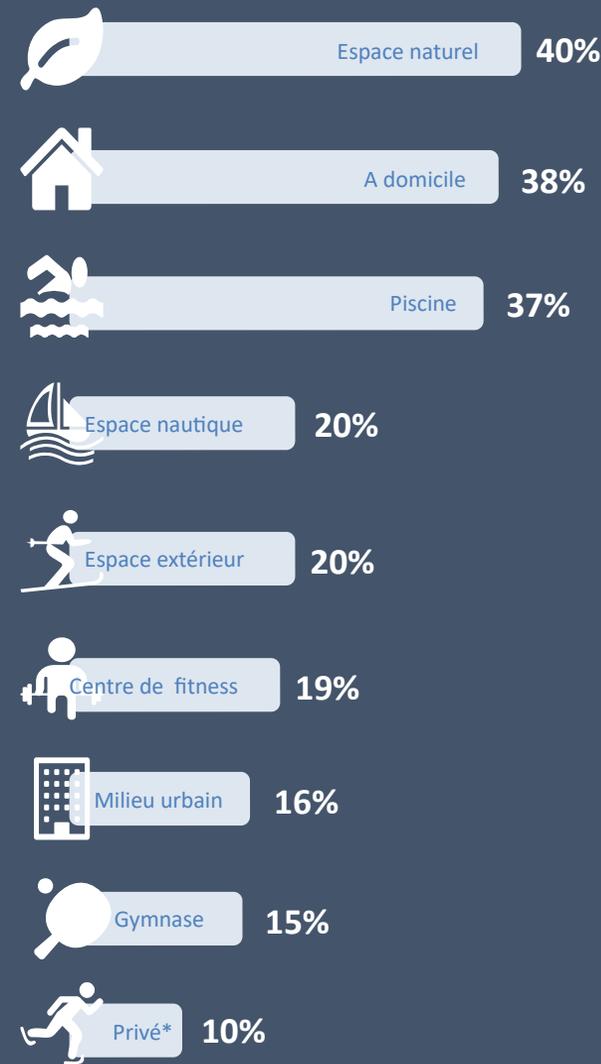
Pratique autonome

Ces différentes formes de pratique ont pour caractéristiques communes de ne pas être pratiquées dans une logique de compétition. Si les formes sont variées et supposent différents leviers d'action, la pratique sportive en dehors du cadre fédérale se concentre majoritairement sur les segments sportifs suivants :

Top 5 des disciplines les plus pratiquées par les français en 2017



Les cadres de pratiques sportives des français



\*Hors centre de fitness

Source : enquête « Les français et leur rapport au sport », Les Zooms de l'Observatoire Cetelem, Harris Interactive, octobre 2017

Etude Sport, santé et environnement, Repucom pour Sport et Citoyenneté, 2014

Les montagnes du Jura, un terrain de jeu incontournable

4<sup>ème</sup> massif français



Sports d'hiver

Ski alpin

- 187 remontées mécaniques
- 767 300 journées de ski en 2016-2017
- 3 stations de ski classées

Ski nordique

- 3 000 km de pistes de ski nordique
- 408 900 journées en 2016-2017
- 21 domaines

Sports d'été

- 10 000 kms de sentiers de randonnée
- 1 Parc naturel régional
- 13 parcours de golf
- Une image liée aux randonnées avant tout
- 145 circuits VTT labellisés soit 2 413 km de circuits VTT
- 14 stations vertes de vacances
- 35% des nuitées de la clientèle française sont réalisées en Juillet et août

Source : Chiffres clés 2018 du tourisme dans les montagnes du Jura, 2018

Une pratique non-fédérale de pleine nature qui constitue l'un des marqueurs de l'identité sportive régionale

Selon une étude nationale sur les sports de nature (Union Sport et Cycle, 2016), 72,8% des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté ont pratiqué au moins une activité de nature sur les 12 derniers mois. Cela représente environ 1 412 600 habitants. La randonnée pédestre (34%), le vélo (19%) et VTT (16%) ainsi que le ski (12%) constituent les principales activités de pleine nature pratiquées en France.

En complément de ces pratiques, les différentes données existantes et les perceptions des acteurs locaux observent les tendances suivantes :

Pratiques en développement	Forces
Triathlon, trail et Course d'orientation	Dépassement de soi, esprit communautaire, nature
Marche nordique	Tout âge, santé, plaisir, collectif
Ski de randonnée	Accessibilité, santé, tout âge
Stand up paddle	Plaisir, nature, pratique sur les plans d'eau
VTT VAE / Fat bike	Adaptabilité, tout public, familial
Parcours en itinérance (randonnée, VTT -VAE...)	Sport avec culture ou gastronomie, découverte

Les acteurs de l'offre, sur les sports de nature, se caractérisent par leur diversité (associatif, marchand, acteurs institutionnels, organisateurs d'évènements...). Leur stratégie de développement et les principaux enjeux s'articulent autour des points suivants :

- Une segmentation de plus en plus forte de l'offre de service, sur des cibles à fort potentiel.
- Une structuration de l'offre de service vers des offres globalisées (itinérance, hébergement...).
- Une stratégie de diversification de l'offre pour répondre aux enjeux de saisonnalité (hiver/été).
- Une mise en réseau des acteurs pour une meilleure commercialisation et digitalisation de l'offre.
- Une attractivité renforcée par la multiplication d'événements (compétition et ludique).

Parmi les difficultés citées par les acteurs, 4 grandes menaces sont citées. Elles portent sur :

1. La mise en cohérence des politiques territoriales pour une stratégie de développement concertée.
2. Le manque de structures d'hébergement adaptées pour fidéliser et sédentariser les publics.
3. Des infrastructures qui ne facilitent pas l'accès aux espaces (desserte de Paris, qualité des routes ...).
4. Les risques de conflits d'usages et la sécurisation des parcours avec le développement des engins à assistance électrique.

## Repères et chiffres clés sur les pratiquants des sports de nature (étude sur les sports de nature – Union Sport et Cycle - 2016)

**Des sports et loisirs de masse... avec ¾ des français qui en ont pratiqué sur les 12 derniers mois (2016)**

**72,8%**

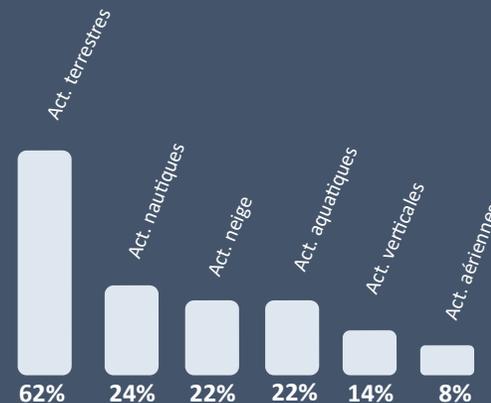
Des habitants de la région BFC ont pratiqué au moins une activité de pleine nature (soit environ 1 412 600 pratiquants)  
Moyenne nationale : 76%

**3,2**

Sports de nature pratiqués en moyenne par les français

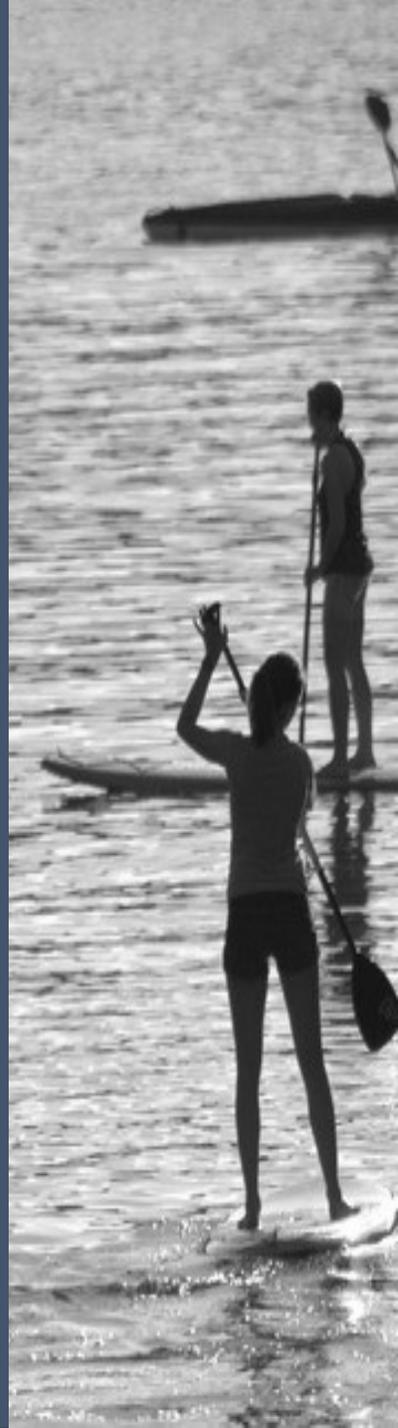
**Une pratique qui concerne davantage les 35-50 ans mais qui décroît avec l'âge**

Tranche d'âge	% de pratiquants réguliers ou non parmi la tranche d'âge	Pratiques privilégiées	Ressorts de la pratique
15-24 ans	85%	BMX Snowboard Kitesurf Escalade extérieur	La compétition L'aventure, le risque
25-35 ans	80%	Triathlon Trail Stand up paddle Accrobranche	La détente Le dépassement de soi
+ de 50 ans	65%	Randonnée pédestre Marche nordique	Le contact avec la nature La santé



**41 ans**

Age moyen des pratiquants de sports de pleine nature en France



### L'urbanisation des pratiques « outdoor » : l'aménagement des espaces publics et les équipements de plein air plébiscités par les habitants des milieux urbains

Si les équipements normés (terrains de grands jeux, bassins aquatiques, courts de tennis, salles de pratiques collectives) restent les principaux lieux de pratiques des usagers, les personnes habitant en milieu urbain investissent désormais l'espace public, transformant la rue, les places, les parcs en autant d'espaces où émergent de nouvelles pratiques. Aujourd'hui, on pratique davantage hors les murs, on s'affranchit des lieux et des horaires pour faire selon ses contraintes et ses envies. La ville est donc devenue un espace de jeux à part entière où l'un des enjeux est de veiller à la bonne cohabitation des usages.

Des sports à l'origine pratiqués en pleine nature ou en salle s'adaptent désormais au paysage urbain (le fitness en plein air, l'urban trail). De nouvelles activités appartenant à la famille des « sports urbains » ont connu un développement rapide sur les 20 dernières années. Ainsi, le roller, la trottinette, le double dutch, le foot à 5, le golf urbain, le parkour (free running) connaissent une augmentation constante de leur nombre de pratiquants. Situées au croisement des disciplines, des pratiques autrefois considérées comme extrêmes font désormais parties des sports olympiques (BMX, skateboard). Il est ainsi possible de catégoriser les disciplines en développement en fonction des lieux de pratiques :

Lieux de pratique en milieu urbain	Description	Pratiques en développement
<b>Espaces publics non aménagés</b>	Espaces non affectés à la pratique sportive qui deviennent des lieux de passage, ou des espaces de jeux improvisés. Le mobilier urbain, c'est-à-dire l'ensemble des objets et dispositifs, publics ou privés, installé (bancs publics, potelets, murets, barrières) y est parfois détourné pour les entraînements.	Running, marche sportive, marathon, cyclisme, roller  skateboard, BMX, roller, Parkour
<b>Espaces naturels de loisirs</b>	Les espaces naturels de loisir (bois, parcs, bases de loisirs) sont aussi des lieux de pratiques pour les citoyens. Des usages et des niveaux de pratiques spécifiques apparaissent en fonction des villes. La tendance actuelle est à l'aménagement de ces espaces par les collectivités (points d'eau, préaux couverts...).	Gymnastique suédoise, Tai-chi, running, fitness et musculation urbaine
<b>Équipements aménagés en accès libre</b>	Les équipements de proximité (plateaux d'EPS, city stade, skateparks, terrains de pétanque) et le mobilier sportif installé (agrès de fitness, espalier, barres parallèles) participent au développement du sport en ville. De même, la mobilité douce se développe dans une logique d'activité physique et entraîne l'aménagement de pistes cyclables et autres parcours de santé aménagés.	Fitness, musculation, vélo, terrains de beach-volley, skateboard, roller, basket-ball, running
<b>Equipements structurants</b>	La pratique libre en milieu urbain se traduit également par la recherche d'une pratique multisport et il apparaît une diversification de l'offre notamment marchande. Les acteurs, lucratifs ou non, aménagent des équipements sportifs ou des sites industriels pour proposer de nouvelles pratiques sportives.	Football à 5, escalade indoor, fitness, crossfit, padel tennis, trampoline, parkour, street golf

## Le fitness... Une activité qui présente encore des marges de développement

Le fitness regroupe l'ensemble d'activités physiques dont la pratique vise à l'amélioration de la condition physique et de l'hygiène de vie, dans un souci de bien-être. Ces activités constituent le 4<sup>ème</sup> groupe d'activités le plus pratiqué en France (20%). Le développement du fitness est principalement porté par l'essor de clubs de fitness ou de remise en forme indépendants, ou rattachés à une enseigne nationale (franchises), dont le nombre est estimé entre 300 et 350 établissements en Bourgogne-Franche-Comté.

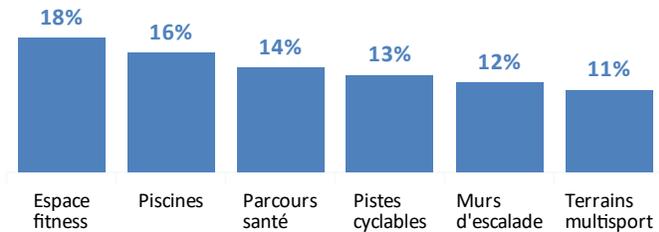
La préoccupation des Français pour la santé et le bien-être bénéficie ainsi pleinement aux salles de fitness, qui proposent une offre diversifiée et flexible, adaptée aux exigences des modes de vie sédentaires et urbanisés. Cette tendance est illustrée par la transformation progressive des clubs de fitness traditionnels, dont l'offre était principalement orientée vers des exercices de musculation et de cardio-training (tapis roulants, vélos, stepper, rameur, etc.), en clubs de remise en forme proposant des activités complémentaires (sauna, hammam, aquagym, activités liées à la relaxation, soins de beauté...). Toutefois, le marché du fitness se caractérise par :

- Une fragilisation du modèle économique des établissements en raison d'une forte concurrence entre les acteurs (low cost et franchise notamment).
- Des salles qui se positionnent uniquement dans la mise à disposition de matériel et la gestion des flux (sans cours ou encadrement) pour garantir des tarifs accessibles.
- Une forte segmentation du marché avec une hyperspécialisation des centres.
- Une pratique extérieur ou à domicile qui se développe en s'appuyant de plus en plus sur les applications et objets connectés.
- Des éducateurs plutôt généralistes qui doivent se spécialiser... et qui privilégient davantage sur l'auto-entrepreneuriat que le salariat pour proposer leurs services.

## Un véritable enjeu d'aménagement des espaces publics... et d'accessibilité aux équipements pour les collectivités territoriales

L'aménagement des espaces publics et la mixité des usages, notamment à des fins sportives, sont aujourd'hui des enjeux majeurs pour les municipalités et l'installation d'équipements sportifs de proximité (plateaux de fitness et multisports) participe pleinement à la valorisation du sport en ville.

Ainsi 65 % des français (étude « sport et loisirs de pleine nature », Union Sport et cycle, 2016) sont en attente d'équipements sportifs dans leur commune, avec les équipements suivants les plus cités :



Mais au-delà d'une offre renforcée des équipements de proximité et en accès libre dans les communes, les acteurs évoquent les enjeux suivants :

- Le renforcement de la mixité des usages sur les équipements structurants (gymnases notamment) par l'ouverture de créneaux en accès libre (ex : mise à disposition d'un éducateur le dimanche matin ou sur le temps de midi dans les gymnases).
- La réaffectation de certains sites à un usage sportif (site industriel, bâtiment historique) afin de renforcer l'offre de pratiques.
- La gestion des conflits d'usages (tranquillité publique) et l'appui à la mise en réseau des pratiquants (lieux identifiés et dédiés, rendez-vous sportifs...).
- La connectivité des sites et des espaces (application sportive ou touristique autour d'un parcours santé, application de localisation des espaces...).



# 3.

## Les équipements sportifs

La dotation et la typologie des équipements sportifs en région



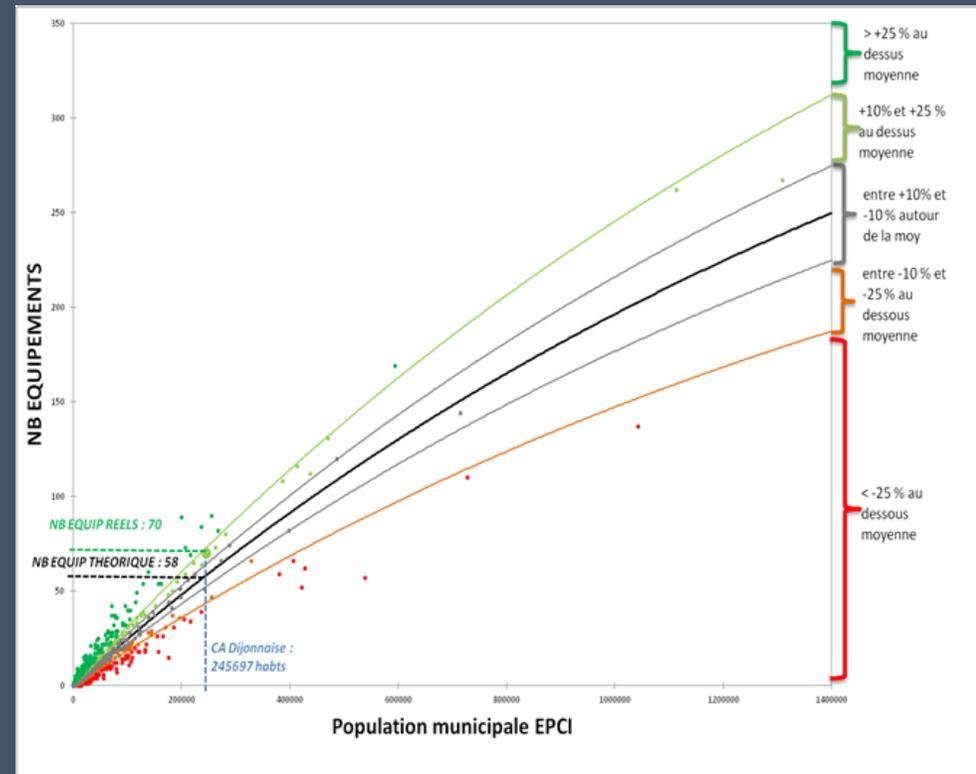
## Remarques méthodologiques préalables à la dotation en équipement

La lecture de la dotation en équipement croise 2 démarches, avec :

- Une première approche globale s'appuyant sur le Recensement des Équipements Sportifs, qui permet d'approcher la dotation en équipements (taux pour 10 000 habitants) et de comparer l'offre régionale au regard des autres régions métropolitaines.
- De plus, afin d'affiner la lecture infrarégionale, un modèle de régression non linéaire a été déterminé pour différents bouquets d'équipements. Les EPCI, dont le nombre d'équipements est :
  - ... supérieurs à 25% sont dits « très supérieurs ».
  - ... supérieur au modèle de + 10% sont dits « supérieurs »,
  - ... inférieurs au modèle de - 10 % sont dits « inférieurs »
  - ... inférieurs de -25% sont dits « très inférieurs ».

Au total, l'analyse de la dotation a porté sur 11 bouquets d'équipements différents : salles polyvalentes, piscines, salles de force, salles de combat, terrains de tennis, équipements en accès libre, salles spécialisés, salles de gymnastique, terrains de grands jeux et équipements d'escalade.

- Pour chaque EPCI de la région, un score a été appliqué sur la base de la dotation sur chacun des bouquets d'équipements afin de faire émerger les territoires les plus globalement carencés.
- Les scores ont été calculés en appliquant les points suivants : « très inférieur » = -2, « inférieur » = -1, « moyen » = 0, « supérieur » = 1 et « très supérieur » = 2. Les scores des 11 bouquets ont ensuite été additionnés. Les EPCI les plus globalement carencés ont donc des scores négatifs alors que les territoires bien pourvus ont des scores positifs.
- Au-delà de l'implantation des équipements, une approche des temps d'accès a été menée afin de mesurer le maillage réel des équipements. Une cartographie a été réalisée sur l'ensemble des 11 bouquets d'équipements.



## Une région plutôt bien dotée en équipements... mais une lecture en trompe l'œil?

### La région BFC, 3<sup>ème</sup> région française en dotation d'équipements hors sports de nature au regard de sa population...

Sur la base des données du RES, le taux d'équipement régional (nombre d'équipements hors sports de nature pour 10 000 habitants) est supérieur de 10 points à la moyenne nationale, avec 51,6 équipements pour 10 000 habitants (contre 41,1 en France). Cette donnée situe la région BFC à la 3<sup>ème</sup> place des régions hexagonales, derrière le Centre Val de Loire et les Pays de la Loire.

Si, d'un point de vue quantitatif, la région se place à la 11<sup>ème</sup> position en terme de volume d'équipements sportifs, elle est portée par sa faible densité de population, faisant de la région, un territoire relativement bien doté. Elle se place à la 6<sup>ème</sup> place des régions françaises les mieux dotées lorsque l'ensemble des équipements sont pris en compte (avec les sports de nature).

	Nombre d'équipements hors sports de nature	Taux équipements pour 10 000 hab. hors sports de nature	Classement des régions hexagonales par taux d'équipement hors sports de nature	Nombre total d'équipements	Taux équipements pour 10 000 hab. tout équipement	Classement des régions hexagonales par taux d'équipement hors sports de nature
Centre-Val de Loire	13 584	52,7	1	16 754	64,97	2
Pays de la Loire	19 303	51,9	2	24 081	64,76	3
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>14 548</b>	<b>51,6</b>	<b>3</b>	<b>17 084</b>	<b>60,56</b>	<b>6</b>
Grand Est	27 796	50,0	4	32 509	58,48	7
Nouvelle Aquitaine	29 297	49,6	5	36 295	61,40	4
Bretagne	15 799	48,0	6	19 991	60,69	5
Occitanie	27 486	47,6	7	37 836	65,53	1
Normandie	15 001	44,9	8	16 660	49,89	9
Auvergne-Rhône-Alpes	31 770	40,3	9	42 859	54,41	8
Hauts-de-France	24 016	40,0	10	25 889	43,08	10
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15 551	31,1	11	21 170	42,27	11
Île-de-France	27 444	22,7	12	28 049	23,22	12
<b>France</b>	<b>272 198</b>	<b>41,1</b>	<b>-</b>	<b>329 244</b>	<b>49,74</b>	<b>-</b>

Source: données RES 2019 – retraitement Mouvens

### Un maillage territorial très hétérogène avec une majorité d'EPCI et de communes globalement sous dotés

Si la région Bourgogne-Franche-Comté semble relativement bien dotée, l'approche par EPCI montre de réelles disparités mais surtout une sous dotation globale pour la majorités des EPCI au regard de la moyenne nationale. Ainsi, sur la base de la méthode des scores en fonction de la dotation sur les différents bouquets d'équipements (cf. remarques méthodologiques), la région est majoritairement composée d'EPCI moins bien dotés (64% des EPCI contre 57% au niveau national). Avec 74 EPCI globalement moins bien dotés, plus de 42% de la population vit dans une intercommunalité qui présente un niveau de carence plus ou moins fort (45% en France).

La région se caractérise surtout par un grand nombre d'EPCI qui présentent une carence modérée. La concentration des carences sur quelques EPCI est ainsi moins marquée qu'à l'échelle nationale : seulement 9 EPCI sont fortement carencés (8% contre 22% en France) mais 65 présentent une carence de faible à forte (57% contre 35% en France).

A l'inverse, 12 EPCI présentent une situation plus favorable que la moyenne nationale (10% des EPCI). Elles regroupent 35% de la population régionale (contre 20% de la population à l'échelle nationale qui habitent dans des EPCI mieux dotés que la moyenne).

	France		BFC	
	Nombre d'EPCI	%	Nombre d'EPCI	%
EPCI étant globalement <b>moins bien</b> dotés (score négatif)	712	57%	<b>74</b>	<b>64%</b>
EPCI étant globalement <b>mieux</b> dotés (score positif)	527	43%	41	36%
EPCI présentant une carence très forte (score de -6 et plus)	278	22%	9	8%
EPCI présentant une carence faible (score entre -5 et -1)	434	35%	<b>65</b>	<b>57%</b>
EPCI globalement dans la moyenne (score entre 0 et 5)	367	30%	29	25%
EPCI présentant globalement une bonne offre (score de plus de 6)	160	13%	12	10%
	<b>1 239</b>		<b>115</b>	

Cette donnée montre que la région se caractérise par une concentration de l'offre d'équipements sur les communes les plus importantes. En effet, sur la base du RES, la comparaison de la dotation des communes de la région au regard des communes françaises de taille équivalente montre les caractéristiques suivantes :

- Les grandes aires urbaines disposent d'une offre d'équipements sportifs diversifiée et profitent des services de proximité et du niveau de vie le plus favorable. La quantité de l'offre d'équipements sportifs est légèrement plus favorable que sur les autres communes de taille équivalente (cf. tableau « Comparaison par rapport aux communes de taille équivalente », p.32) en France mais les acteurs locaux évoquent une saturation des équipements. De plus, au sein de ces aires « mieux dotées », des zones urbaines (quartiers « Politique de la Ville » notamment), cumulent une moindre disponibilité de l'offre et des conditions de pratique moins favorables.
- Les villes moyennes disposent également d'une bonne dotation et semblent agir comme pôle d'attractivité des petites communes alentours. L'offre y est bien souvent moins diversifiée, mais plus accessible pour une population dont les conditions de vie sont généralement favorables à la pratique sportive.

- Les petites communes présentent une situation peu favorable et cumulent des conditions de vie plus difficiles avec un éloignement des centres urbains.

Toutefois, la sous dotation en équipement ne sous entend pas des besoins en infrastructures, qui dépendent également de la dynamique démographique, de la présence de clubs ou d'une demande sociale réelle.

Comparaison par rapport aux communes de taille équivalente (France) – Hors Sports de nature	Significativement moins bien dotées (écart négatif > à -25%)	Légèrement moins bien dotées (écart négatif < à -25)	Légèrement mieux dotée (écart positif < à +25%)	Beaucoup mieux dotées (écart positif > à +25%)
Moins de 500 hab.	71%	6%	6%	17%
Entre 500 et 1 000 hab.	42%	19%	14%	25%
Entre 1 000 et 2 500 hab.	28%	22%	21%	29%
Entre 2 500 et 5 000 hab.	16%	23%	23%	39%
Entre 5 000 et 10 000 hab.	7%	11%	15%	67%
Entre 10 000 et 20 000 hab.	8%	17%	25%	50%
Entre 20 000 et 50 000 hab.	0%	0%	10%	90%
Entre 100 000 et 200 000 hab.	0%	0%	100%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>60%</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>	<b>21%</b>

**33,4%**

Des communes de BFC ne comptent aucun équipement sportif

Communes de Côte-d'Or	67%	8%	6%	19%
Communes du Doubs	61%	12%	10%	17%
Communes de Haute-Saône	52%	11%	10%	28%
Communes du Jura	68%	6%	7%	19%
Communes de la Nièvre	75%	7%	6%	12%
Communes de Saône-et-Loire	50%	14%	11%	26%
Communes du Terr.-de-Belfort	50%	18%	8%	25%
Communes de l'Yonne	53%	12%	13%	22%

Source : données RES 2019 – retraitement Mouvens

### Des équipements qui approchent globalement de leur fin de vie et qui, au-delà de leur maillage, entraînent un enjeu fort de réhabilitation et la mise en place de mesures d'optimisation des coûts

Le parc des équipements sportifs est ancien : 60% d'entre eux ont plus de 23 ans. Si des travaux sont réalisés pour assurer la mise en conformité ou réaliser des opérations de réhabilitation, les besoins de rénovation et de construction s'avèrent très importants pour répondre à leur vétusté à venir sur les 10 prochaines années, notamment sur les bassins aquatiques. Les travaux, à la charge des propriétaires, sont soumis à des choix politiques, avec le risque d'être considérés comme des variables d'ajustement dans un contexte économique contraint tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

L'échelon intercommunal peut apparaître comme le plus pertinent mais les caractéristiques des communautés de communes, relativement petites en nombre d'habitants, laissent supposer de faibles capacités d'absorption des coûts. Si des aides peuvent être mobilisées, elles visent essentiellement la construction, alors que les communes doivent aujourd'hui faire face à des charges de fonctionnement importantes (fluides, énergies, gardiennage, qualité des espaces annexes...).

## Une diversité d'équipements présents avec des spécificités sur les équipements de ski et certains équipements de sports de nature

La région BFC compte 133 types d'équipements différents répartis sur le territoire, sur les 161 types d'équipements identifiés en France au sens du RES. Elle s'inscrit dans la moyenne des régions qui s'élève à 134 équipements.

Le tableau ci-contre classe pour la région BFC, les équipements sportifs par ordre de dotation au regard des données nationales et permet de déterminer un indice de spécificité. Cet indice est calculé en rapportant la part de chaque famille d'équipements dans le total régional à la part de ces mêmes familles dans le total national. Si l'indice est supérieur à 100, alors la famille d'équipements est surreprésentée dans le parc d'équipements sportifs régional par rapport à ce qui est observé au niveau français ; à l'inverse, s'il est inférieur à 100, alors la famille d'équipements est relativement moins bien représentée dans la région qu'au niveau national.

Si globalement la région Bourgogne-Franche-Comté compte une bonne représentativité globale des différentes familles d'équipements, elle se caractérise par des indices très supérieurs au national pour les équipements et pistes de ski, les aires et les divers équipements de sports de nature (sites d'activités aériennes, SAE...). A l'inverse, la région présente des indices nettement inférieurs au national pour les plaines de jeux, les sites d'activités aquatique et les équipements de cyclisme.

Il est à noter que cette bonne diversité des équipements est à pondérer au regard des problématiques de carences évoquées précédemment. Ce décalage laisse supposer une diversité de l'offre relativement accrue sur les territoires globalement mieux dotés, et ainsi une plus forte concentration de l'offre sur certains territoires.

### 133

#### Types d'équipements différents recensés en région BFC

Familles d'équipements	Indice de spécificité
Équipement & pistes de ski	312
Circuit/piste de sports mécaniques	199
Site d'activités aériennes	186
Site de modélisme	180
Structure Artificielle d'Escalade	165
Bowling	165
Pas de tir	154
Plateau EPS	152
Terrain de grands jeux	148
Salle non spécialisée	145
Bassin de natation	138
Parcours sportif/santé	138
Équipement équestre	134
Skate park & vélo Freestyle	130
Boulodrome	125
Équipement d'athlétisme	118
Court de tennis	113
Salle multisports	111
Salle ou terrain spécialisé	105
Salle de combat	105
Parcours de golf	105
Aire de sports de glaces	105
Équipement d'activités de forme et de santé	104
Divers équipements Sports de nature	104
Équipement de cyclisme	97
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	90
Mur et fronton	88
Site d'activités aquatiques et nautiques	58
Plaine de jeux	52

Lecture : la part des équipements et pistes de ski dans le total des équipements sportifs de la région BFC est 3,12 fois plus importante que la part des équipements de ski dans le total des équipements Français.

# L'approche de la dotation en équipements sur les principaux bouquets existants

**Une offre d'équipements sur les bassins de natation particulièrement riche... mais essentiellement sur les bassins découverts qui sont soumis à une forte saisonnalité**

En tenant compte de l'ensemble des propriétaires, la dotation en bassin s'élève à 349 équipements, plaçant la région BFC à la 3<sup>ème</sup> position des régions en terme de dotation (1,2 équipements pour 10 000 hab. au niveau régional contre 1,0 au niveau de la moyenne nationale).

Avec 31,5 m<sup>2</sup> total / 1 000 hab., la région BFC offre une superficie de bassin pour 1 000 hab. nettement supérieure à la moyenne nationale (23,7 m<sup>2</sup> / 1 000 hab) et occupe ainsi la 2<sup>ème</sup> place du classement national. Toutefois, l'offre est essentiellement portée par des bassins découverts qui ne permettent pas une pratique scolaire et sont contraints par leur saisonnalité. La région n'occupe ainsi que le 9<sup>ème</sup> rang en volume de m<sup>2</sup> de bassins intérieurs :

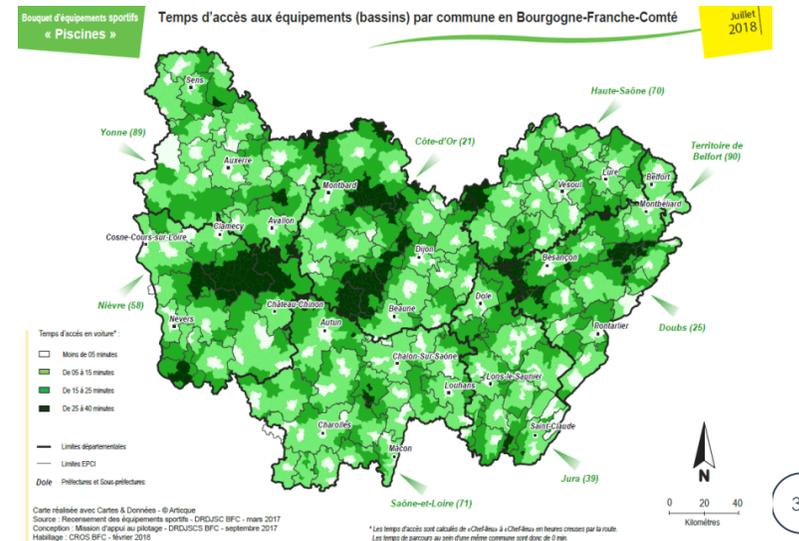
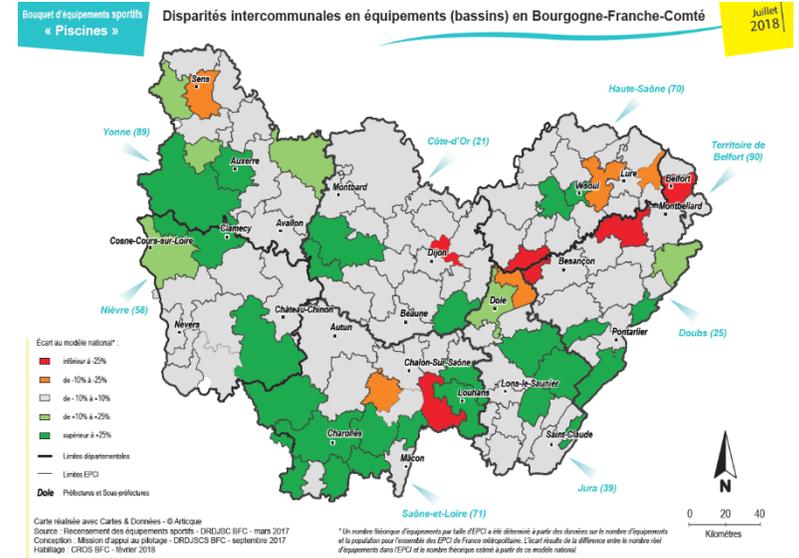
	France	BFC
m <sup>2</sup> intérieur / 1 000 hab.	11,9	11,7 (9 <sup>ème</sup> )

Source: RES 2019

Au-delà de cette dotation globale, 10 EPCI (8%) apparaissent également carencés :

Nombre d'EPCI	Bassins de natation	
Très supérieur	25	22%
Supérieur	6	5%
Moyen	74	64%
Inférieur	5	4%
Très inférieur	5	4%

On observe enfin une grande majorité de bassins accessibles à moins de 15 minutes même si quelques EPCI disposent d'une offre d'équipements en bassins à plus de 25 minutes du domicile des habitants, questionnant ainsi leur accessibilité, notamment pour un public scolaire.



## Les gymnases et les salles polyvalentes... des réalités bien différentes en fonction des EPCI, mais un déficit global observé

Le bouquet « gymnases et salles polyvalentes » intègre les équipements sportifs suivants :

- Les salles multisports,
- Les salles de cours collectifs,
- Les salles de danse,
- Les salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées.

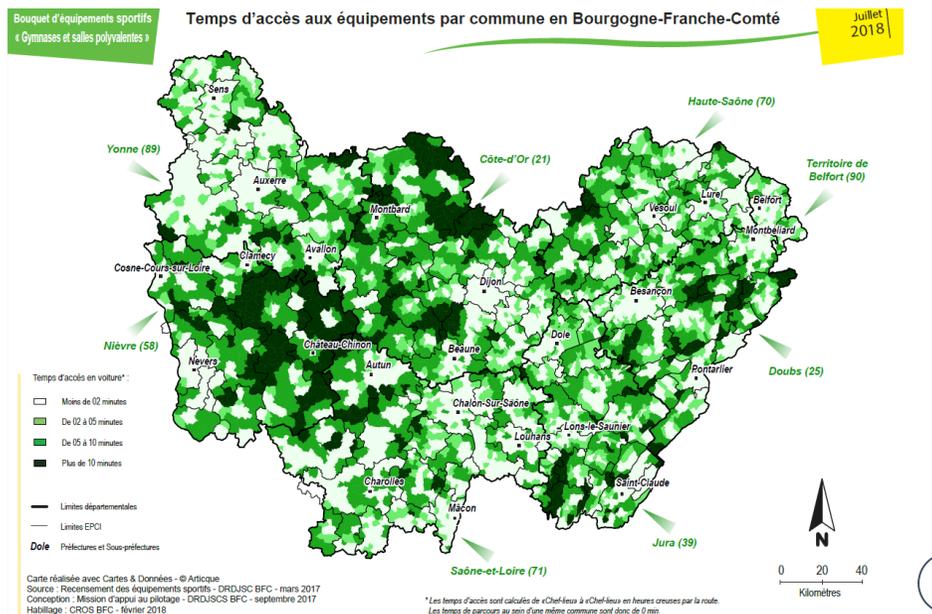
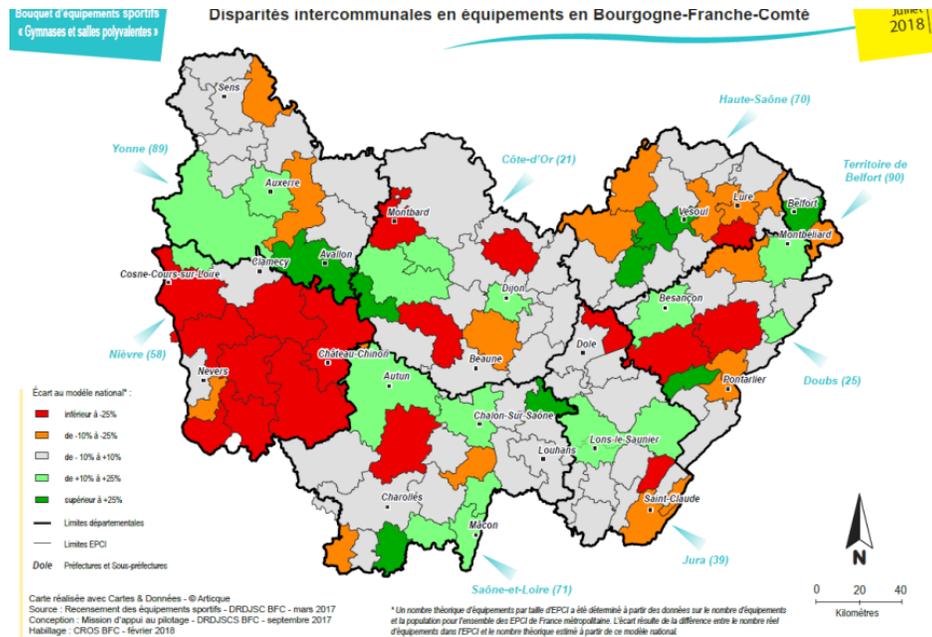
La région Bourgogne-Franche-Comté compte 1 954 équipements appartenant à des propriétaires publics (5<sup>ème</sup> position des régions en matière de dotation, avec 7,5 équipements pour 10 000 hab. au niveau régional contre 7,0 au niveau de la moyenne nationale).

L'étude des disparités intercommunales fait ressortir une grande concentration des difficultés dans la Nièvre qui regroupe 42 % des EPCI de la région qui présentent un niveau de dotation inférieur ou très inférieur au modèle national).

Nombre d'EPCI	Gymnases et salles polyvalentes	
Très supérieur	9	8%
Supérieur	16	14%
Moyen	57	50%
Inférieur	16	14%
Très inférieur	17	15%

En terme de temps d'accès, les difficultés (plus de 10 minutes) apparaissent globalement moins concentrées sur la Nièvre uniquement et touchent également la Côte-d'Or ainsi que les massifs du Doubs et du Jura.

Enfin, au-delà de cette approche quantitative, il apparaît essentiel de questionner la qualité de l'offre actuelle : typologie de gymnases, volume d'équipements nécessitant une réhabilitation, niveau de saturation des créneaux... afin d'être en mesure d'affiner la priorisation des besoins à l'échelle du territoire.



## Des terrains de grands jeux qui semblent globalement suffisants au regard de l'offre régionale... mais de fortes disparités entre les territoires

Les équipements « terrains de grands jeux » compris dans ce bouquet sont :

- Les terrains de football et de football américain,
- Les terrains de rugby et de rugby à XIII,
- Les terrains de baseball/softball,
- Les terrains de cricket et de hockey sur gazon,
- Les terrains mixtes.

La région compte 2 759 terrains de grands jeux (football, rugby...). Le taux régional d'équipement est de 9,8 terrains de grands jeux pour 10 000 habitants, soit au-dessus de celui enregistré au niveau national (7,1 terrains de grands jeux pour 10 000 habitants). Ce taux place la Bourgogne-Franche-Comté à la 2<sup>ème</sup> place des régions.

Mais les écarts entre départements sont conséquents. Les trois départements les mieux dotés sont la Haute-Saône, le Jura et l'Yonne avec des taux supérieurs à 11 terrains de grands jeux pour 10 000 habitants. A l'inverse, les départements présentant le taux inférieur à celui enregistré au niveau régional sont le Territoire de Belfort, le Doubs et la Côte d'Or. Ce déséquilibre se confirme à l'échelle des EPCI avec un grand nombre de territoires qui apparaissent sous dotés au regard de la moyenne nationale (49%), avec des besoins qui semblent émerger sur les zones périphériques aux grandes aires urbaines.

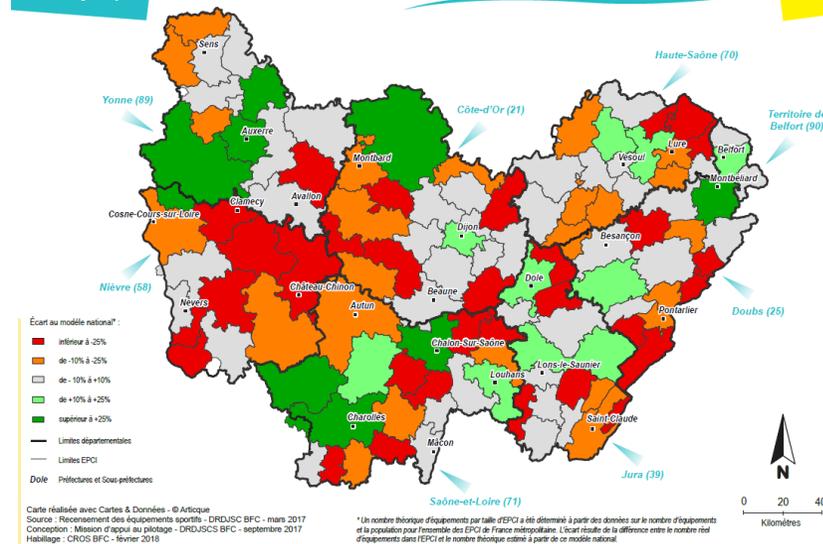
Nombre d'EPCI	Terrains de grands jeux	
Très supérieur	8	7%
Supérieur	10	9%
Moyen	41	36%
Inférieur	25	22%
Très inférieur	31	27%

Pour autant, la carte d'accessibilité aux terrains de grands jeux montre un maillage relativement cohérent de la région, avec peu de territoires qui comptent des terrains de grands jeux à plus de 10 minutes.

Bouquet d'équipements sportifs « Terrains de grands jeux »

Disparités intercommunales en équipements en Bourgogne-Franche-Comté

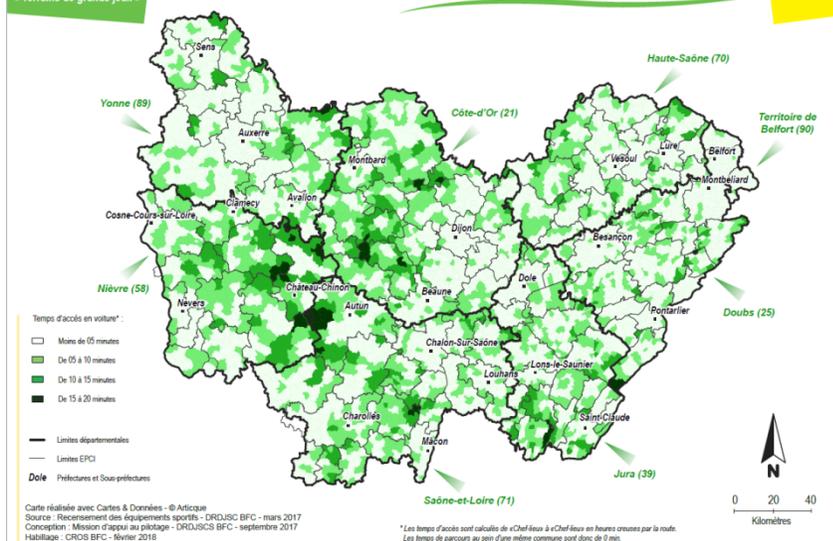
Juillet 2018



Bouquet d'équipements sportifs « Terrains de grands jeux »

Temps d'accès aux équipements par commune en Bourgogne-Franche-Comté

Juillet 2018



### Une dotation satisfaisante en équipements extérieurs en accès libre mais un maillage qui doit être rapproché de la réalité de la demande de la population

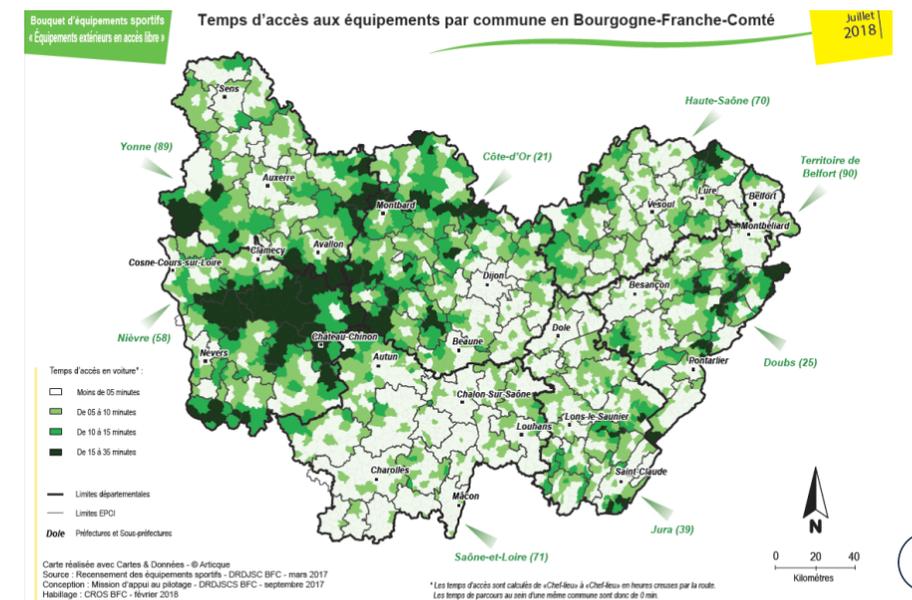
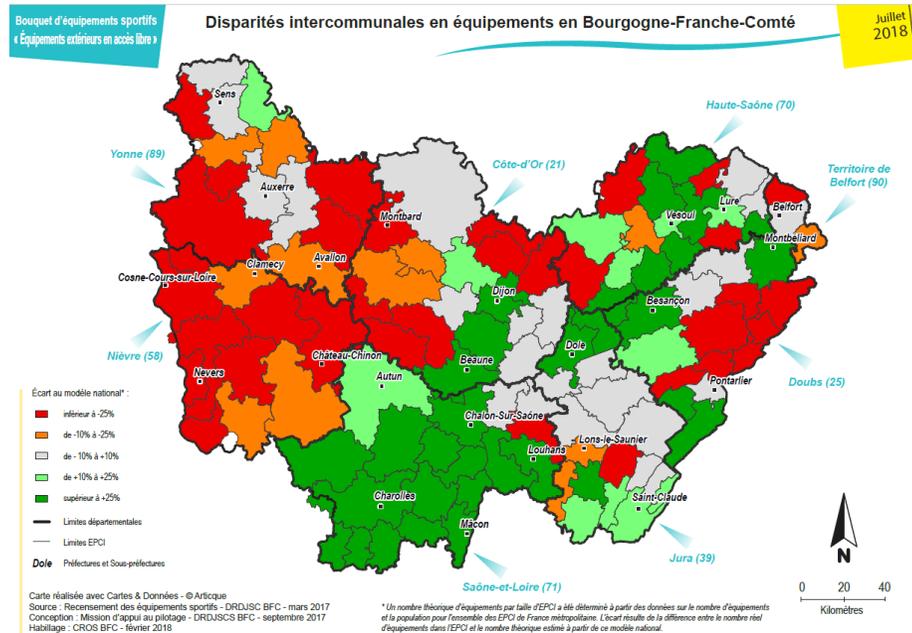
La région Bourgogne-Franche-Comté compte 2 388 équipements en accès libre (espace vélo freestyle, parcours de santé, pistes de bicross, skate-parks, plateaux EPS, terrains de beach-volley...), ce qui place la région BFC à la 2<sup>ème</sup> position des régions en terme de dotation en équipements extérieurs en accès libre. La dotation régionale est ainsi de 8,5 équipements pour 10 000 hab. au niveau régional contre 7,1 au niveau de la moyenne nationale.

Le département de Saône et Loire offre une excellente dotation en équipements extérieurs en accès libre et un maillage territorial dense permettant une accessibilité aux équipements en moins de 10 minutes en voiture.

Avec des dotations nettement inférieures à la moyenne régionale et nationale, les départements de la Nièvre et de l'Yonne n'offrent pas la même accessibilité. Ces territoires se caractérisent par une population vieillissante et dont les motivations ne portent pas principalement sur ces activités. Si, les habitants de l'ouest de la région semblent relativement éloignés de ce type d'infrastructures, ce retard peut s'expliquer par une demande plutôt « urbaine » sur ces équipements. L'offre de la Nièvre, avec le PNR du Morvan, apparait relativement éloignée (plus de 15 minutes) mais ce territoire dispose en contrepartie d'équipements de pleine nature en accès libre.

Avec 40% des EPCI de la région qui sont sous dotés au regard de la moyenne nationale, cela questionne aussi sur leur plein emploi qui suppose une implantation de proximité. Il apparait donc nécessaire de mesurer, à l'échelle des territoires, l'existence d'une demande réelle de la population.

Nombre d'EPCI	Accès libre	
	Nombre	Pourcentage
Très supérieur	33	29%
Supérieur	11	10%
Moyen	25	22%
Inférieur	12	10%
Très inférieur	34	30%



### Un maillage territorial des courts de tennis qui montre des besoins plus importants sur l'Est de la région

Les courts de tennis appartenant à des collectivités et acteurs publics sont au nombre de 1 903 à l'échelle de la région (13,5% de l'offre totale d'équipements hors sports de nature). Ces équipements regroupent les courts couverts et découverts et appartiennent quasi exclusivement aux acteurs publics (96% des courts recensés).

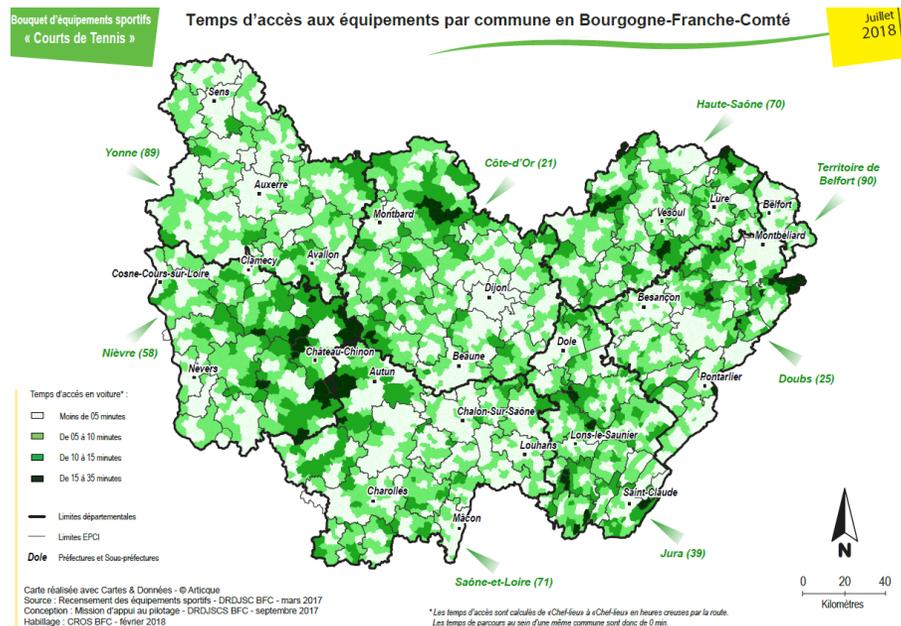
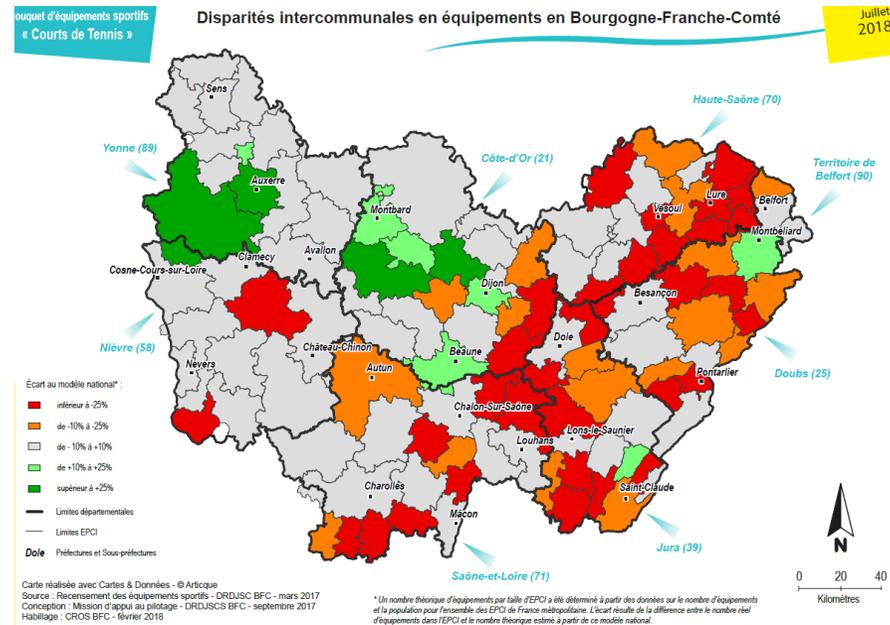
La majorité des courts aujourd'hui existants sont découverts, les équipements couverts représentant 12% de l'offre existante.

Il existe, à l'échelle des EPCI, une grande disparité territoriale, avec près de la moitié des EPCI (46%) qui sont moins bien dotés que la moyenne nationale.

Nombre d'EPCI	Terrains de tennis	
Très supérieur	4	3%
Supérieur	7	6%
Moyen	52	45%
Inférieur	18	16%
Très inférieur	34	30%

La moitié ouest de la région est globalement mieux dotée en courts de tennis avec des territoires dont la dotation dépasse largement la dotation théorique nationale en courts de tennis. En revanche, l'est de la région, dont le taux d'équipements est inférieur à la moyenne régionale, dispose de territoires dont le nombre théorique d'équipements par taille d'EPCI est nettement inférieur à celui constaté pour l'ensemble des EPCI de France métropolitaine.

La région BFC offre toutefois un maillage satisfaisant dans la mesure où les courts de tennis sont globalement accessibles en moins de 15 min en voiture.



## Des équipements d'athlétisme qui sont principalement implantés sur les zones urbaines ou périurbaines

Les équipements d'athlétisme évoqués regroupent les stades d'athlétisme, les aires de lancer, les aires de saut, les pistes d'athlétisme isolées. La région Bourgogne-Franche-Comté compte 463 équipements d'athlétisme appartenant à des personnes morales de droit public (État, collectivités territoriales, établissements publics...) ; soit 3,3% des équipements régionaux.

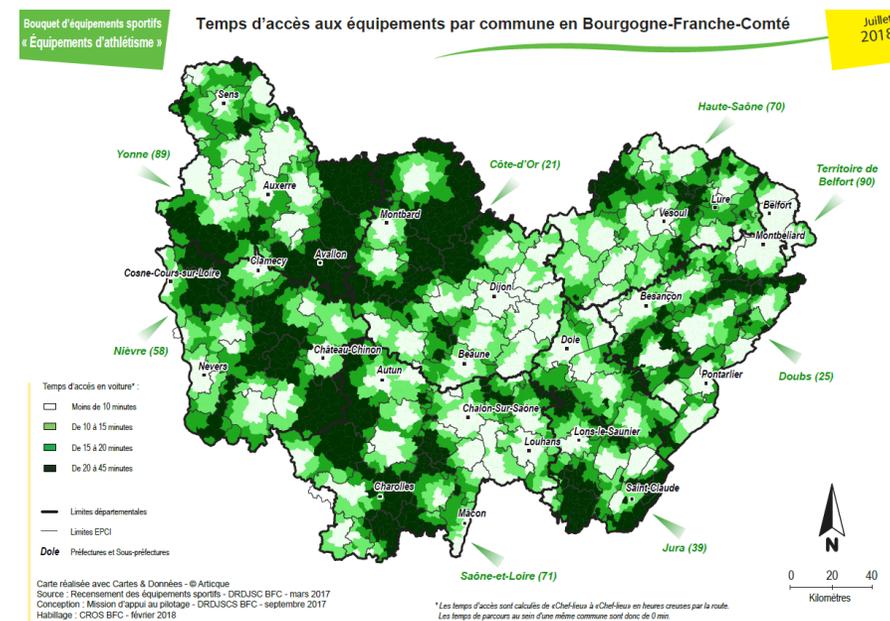
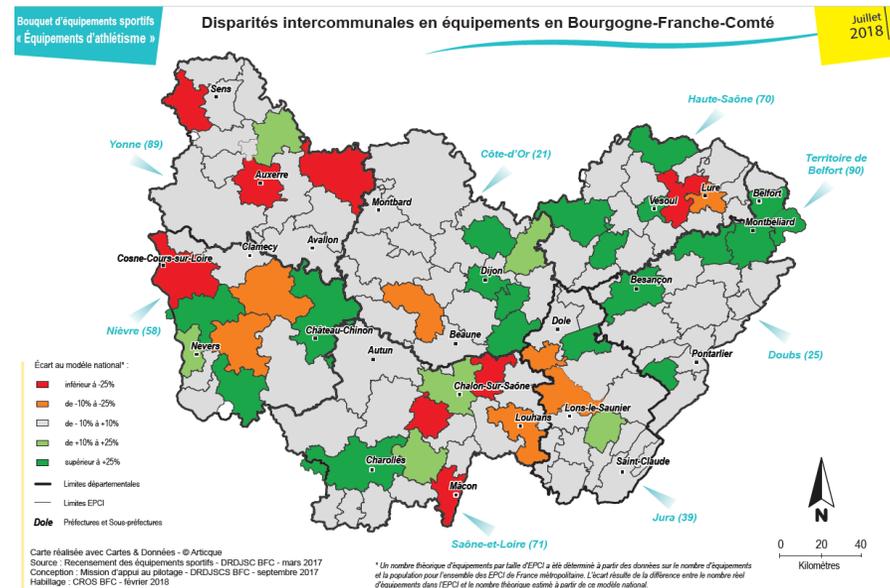
Cette dotation régionale place la région BFC en 7<sup>ème</sup> position des régions avec 1,6 équipements d'athlétisme pour 10 000 hab. au niveau régional contre 1,5 au niveau de la moyenne nationale. 4 départements disposent d'une dotation supérieure à la moyenne régionale :

- Territoire de Belfort avec 2,7 équipements pour 10 000 hab.
- Haute-Saône avec 2 équipements pour 10 000 hab.
- Doubs avec 1,9 équipements pour 10 000 hab.
- Côte-d'Or avec 1,8 équipements pour 10 000 hab.

Si l'offre apparait conséquente, quelques EPCI (13%) sont moins bien dotés, et notamment 8 qui présentent une offre très inférieure.

Nombre d'EPCI	Athlétisme	
	Nombre	Pourcentage
Très supérieur	18	16%
Supérieur	6	5%
Moyen	76	66%
Inférieur	7	6%
Très inférieur	8	7%

C'est surtout dans l'ouest de la région que les équipements d'athlétisme présentent le déficit le plus important, avec de fortes disparités en terme d'accessibilité sur le territoire régional. Dans sa grande majorité, le temps d'accès à ces équipements est compris entre 15 et 45 min dans la moitié ouest de la région. La plupart des équipements sont aujourd'hui positionnés sur l'arc allant de Macon à Belfort.



**Une offre en salles spécialisées en retrait au regard de la moyenne nationale, conduisant à une plus faible accessibilité à ces équipements**

Les équipements sportifs regroupés sous le bouquet « salles spécialisées » sont les suivants :

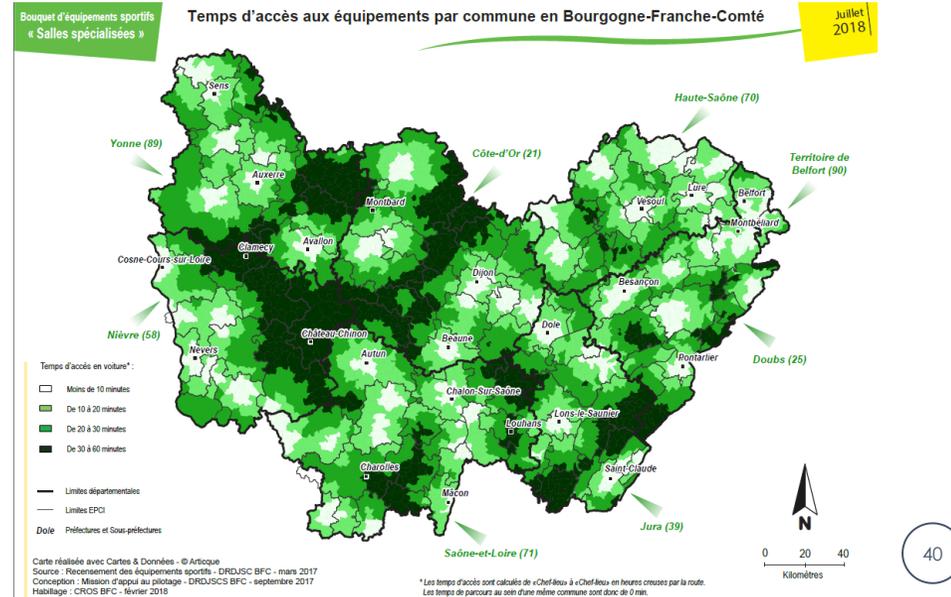
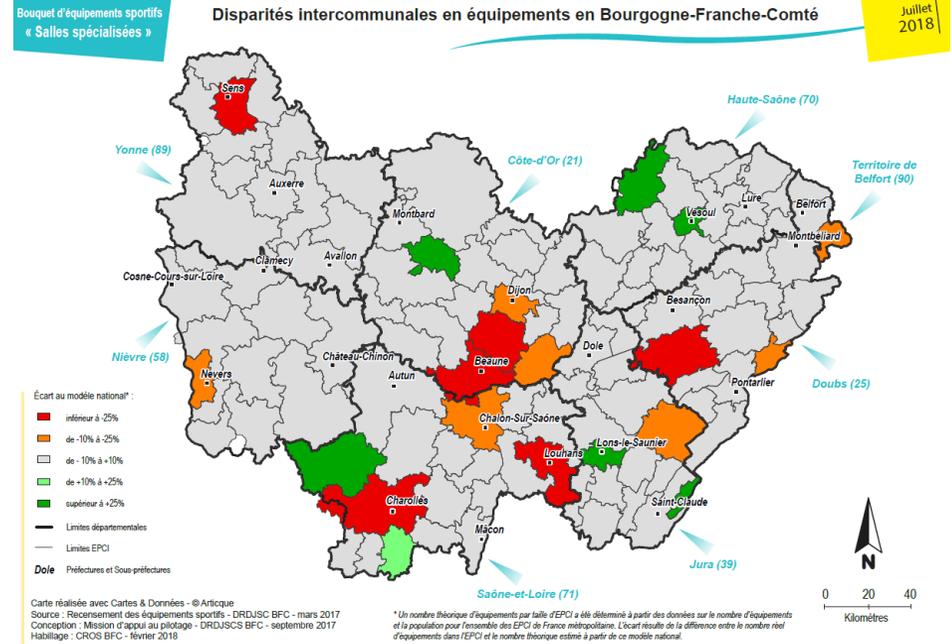
- Les salles de table,
- Les salles de beach-volley,
- Les salles de volley-ball,
- Les salles ou terrain de badminton,
- Les salles de basket-ball,
- Les salles de handball,
- Les salles ou terrain de squash,
- Les terrains couverts de soccer.

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 115 salles spécialisées dont les propriétaires sont des personnes morales de droit public (État, collectivités territoriales, établissements publics...). L'offre globale apparaît satisfaisante avec 11% d'EPCI carencés uniquement :

Nombre d'EPCI	Salles spécialisées	
Très supérieur	6	5%
Supérieur	1	1%
Moyen	95	83%
Inférieur	7	6%
Très inférieur	6	5%

Toutefois, certains équipements sont moins accessibles en temps sur le territoire. Si ce maillage peut également correspondre à une réalité de pratique sur les territoires, il entraîne nécessairement une moins bonne accessibilité géographique, en dehors des aires urbaines et de leur périphérie. Les petites communes rurales ont souvent fait le choix de privilégier des investissements sur des équipements polyvalents (gymnases, terrains de grands jeux...) qui permettent d'être utilisés par le plus grand nombre.

Les équipements se situent donc globalement à une distance supérieure à 20 minutes des lieux d'habitation.



### Des salles de combats qui contribuent à la diversité de l'offre en milieu urbain

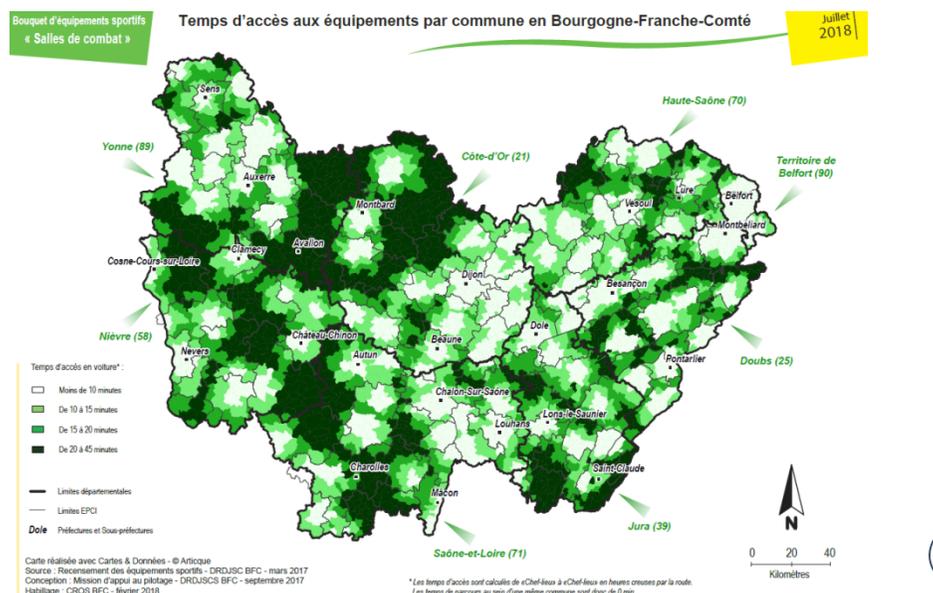
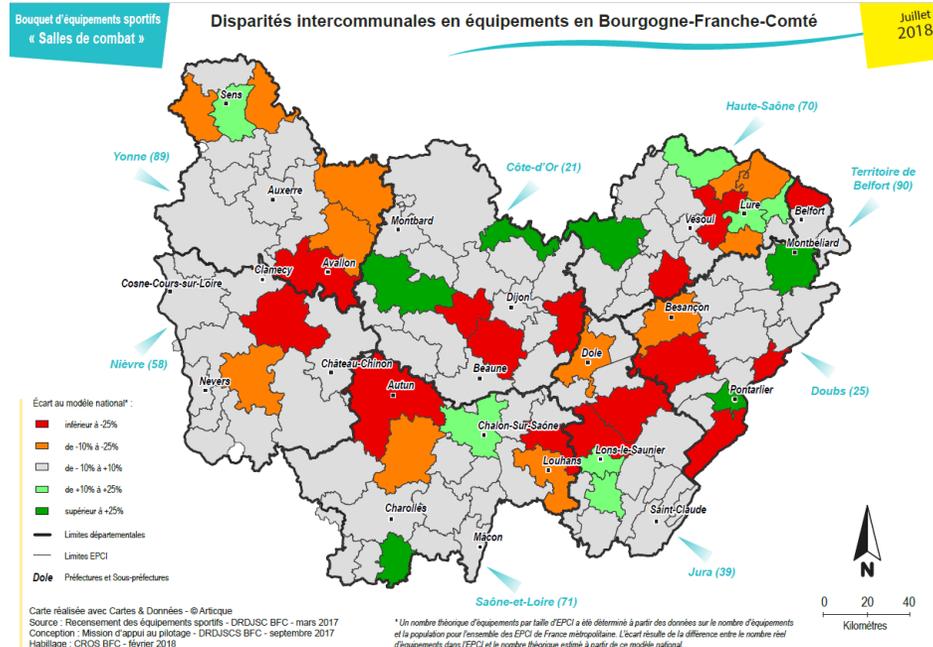
Le bouquet des «salles de combats» regroupent les dojos/salles d'arts martiaux, les salles de lutte et les salles de boxe dont les propriétaires sont publics. L'offre recensée est de 331 équipements, soit 2,4% de l'offre régionale d'équipements.

En tenant compte de l'ensemble des propriétaire d'équipements, la dotation régionale est de 342 équipements, ce qui place la région BFC à la 4<sup>ème</sup> position des régions avec 1,2 équipements pour 10 000 hab. au niveau régional et national.

On observe une dotation départementale équivalente sur les 8 départements de la région BFC, avec des EPCI carencés (23% des EPCI) répartis de manière homogène sur l'ensemble de la région. A noter que 15 territoires disposent d'une offre très inférieure à la moyenne nationale.

Nombre d'EPCI	Salles de combat	
Très supérieur	5	4%
Supérieur	7	6%
Moyen	76	66%
Inférieur	12	10%
Très inférieur	15	13%

Le maillage territorial de l'offre montre un temps d'accès plus long aux équipements sur l'ouest de la région ainsi que sur le massif du jura, tandis que le centre et l'est de la région compte des salles relativement accessibles (moins de 15 minutes).



## Une région relativement bien dotée en salles de gymnastique, avec une offre qui se renforce avec l'arrivée d'opérateurs privés

Les salles de gymnastique ainsi que les salles de trampoline incluses dans ce bouquet sont au nombre de 175 sur l'ensemble de la région. Ce sont les acteurs de droit public (État, collectivités territoriales, établissements publics...) qui sont majoritairement les propriétaires de ces équipements spécialisés (170 détenus).

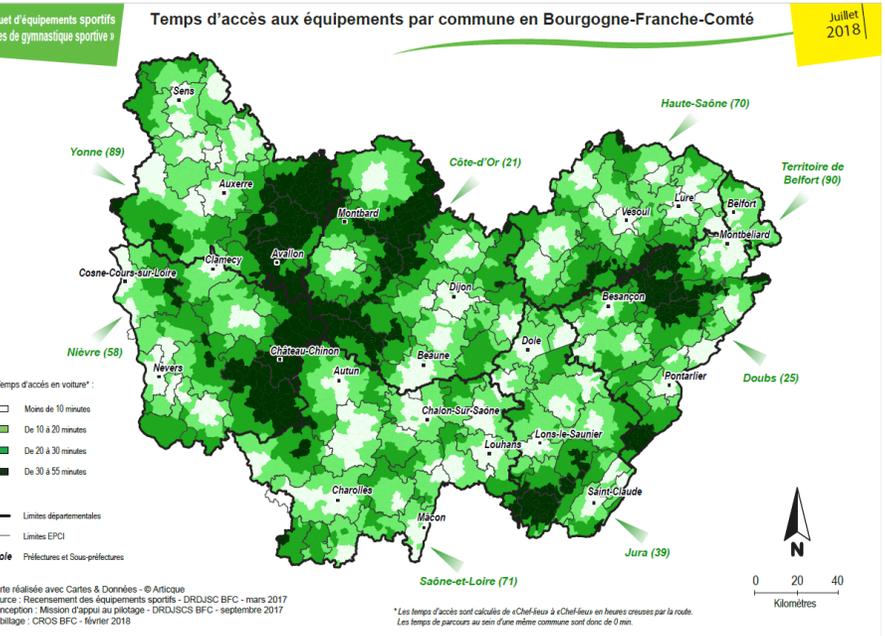
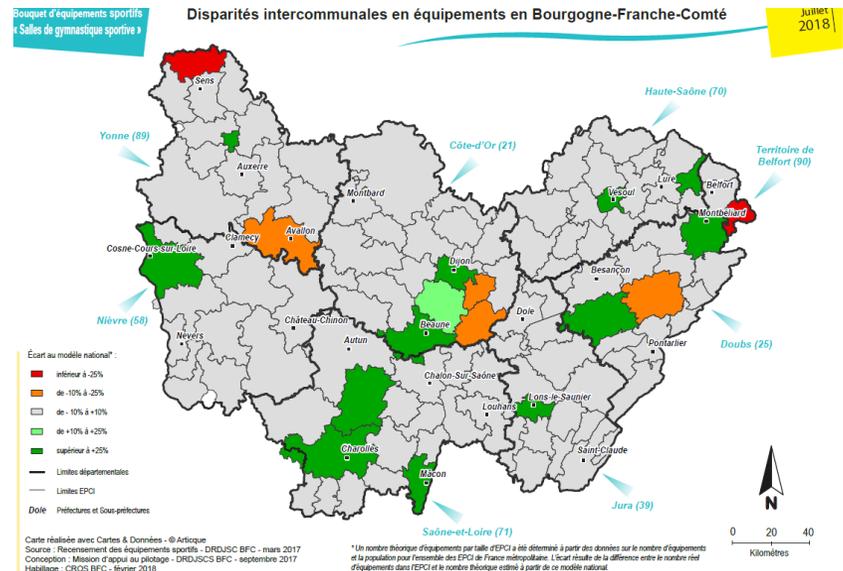
La région BFC se place à la 4<sup>ème</sup> position des régions en terme de dotation en salles de gymnastique sportive avec 0,6 équipement pour 10 000 hab. au niveau régional et 0,5 équipement pour 10 000 habitant au niveau national.

A l'exception du Territoire de Belfort dont la dotation est inférieure à la moyenne régionale, les autres départements disposent d'une dotation en équipements de gymnastique sportive comparable aux autres territoires à l'échelle nationale. Ainsi, la plupart des EPCI (83%) se situent dans la moyenne nationale pour les équipements de ce bouquet :

Nombre d'EPCI	Salles de gymnastique	
Très supérieur	12	10%
Supérieur	1	1%
Moyen	96	83%
Inférieur	4	3%
Très inférieur	2	2%

L'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre sont les départements où les salles de gymnastique sportives semblent les plus éloignées géographiquement (à plus de 30 minutes), questionnant ainsi la réelle accessibilité à la pratique sur ces territoires, dans la mesure où ces équipements semblent incontournables au développement de clubs.

A noter que la tendance observée au niveau national est à l'ouverture d'un grand nombre de salles privées proposant une offre « trampoline » ou « Parkour », qui permettent de renforcer l'offre publique. Pour autant, ce développement se concentre essentiellement en milieu urbain en raison de la demande et des enjeux de fréquentation pour l'équilibre du modèle économique de ces opérateurs.



### Certains territoires moins bien dotés en structures artificielles d'escalade mais une approche qui ne tient pas compte de l'évolution des salles marchandes

Le bouquet des structures artificielles d'escalade (SAE) intègre les salles de blocs artificiels d'escalade et les structures artificielles d'escalade dont les propriétaires sont publics. Ainsi, 191 équipements sont identifiés en Bourgogne-Franche-Comté (1,4% de l'offre régionale en équipements).

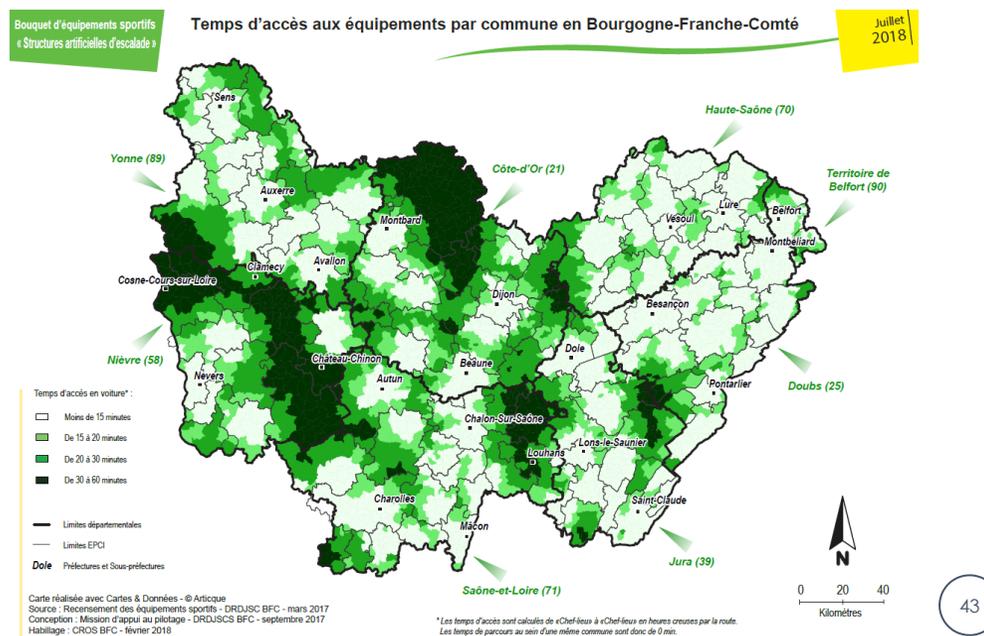
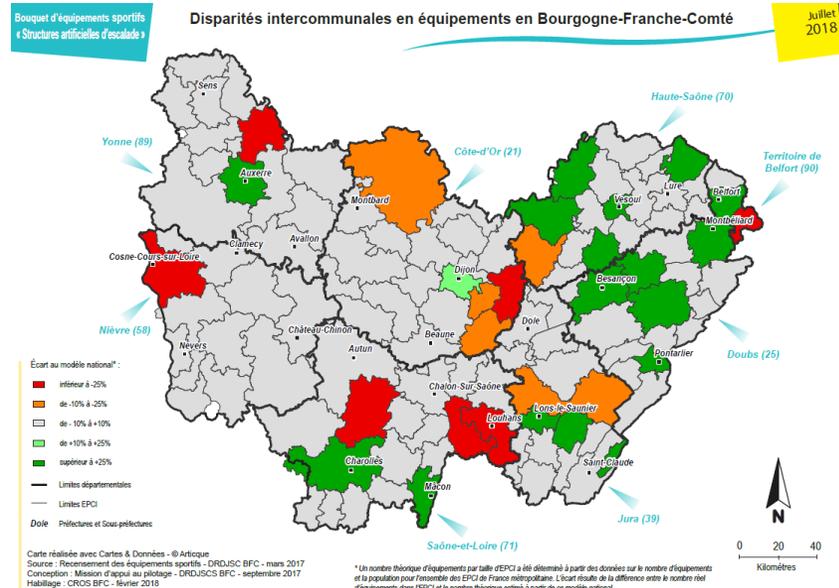
La région Bourgogne-Franche-Comté est placée à la 2<sup>ème</sup> position des régions en terme de dotation en structures artificielles d'escalade par habitant (0,7 équipement pour 10 000 hab. au niveau régional et 0,5 équipement pour 10 000 hab. à l'échelle nationale).

Cette typologie d'équipement semble donc relativement bien dotée même si des territoires semblent plus en retard que d'autres, à l'échelle des différents EPCI :

Nombre d'EPCI	Structures artificielles d'escalade	
Très supérieur	16	14%
Supérieur	1	1%
Moyen	85	74%
Inférieur	6	5%
Très inférieur	7	6%

La Côte-d'Or et la Nièvre semblent les plus touchés par l'inégalité du maillage territorial avec des équipements principalement concentrés dans les grandes aires urbaines.

L'offre s'enrichit également sur certains territoires de salles d'escalade indoor gérées par des opérateurs privés qui répondent à la forte évolution de la demande sur ce type de pratique indoor observée à l'échelle nationale.



### Des salles de force principalement implantées en milieu urbain, en réponse à la demande sociale

Les équipements sportifs pris en compte dans ce bouquet sont :

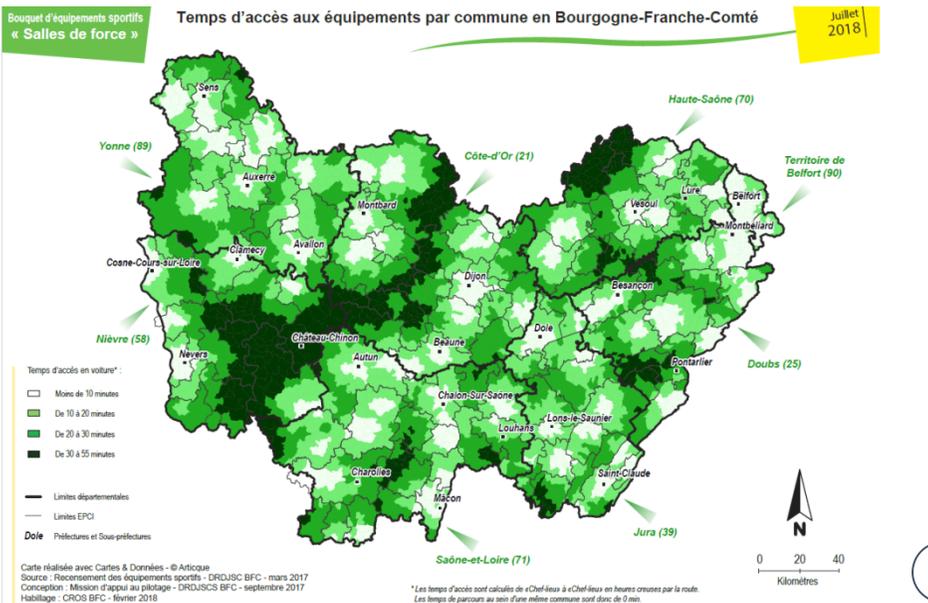
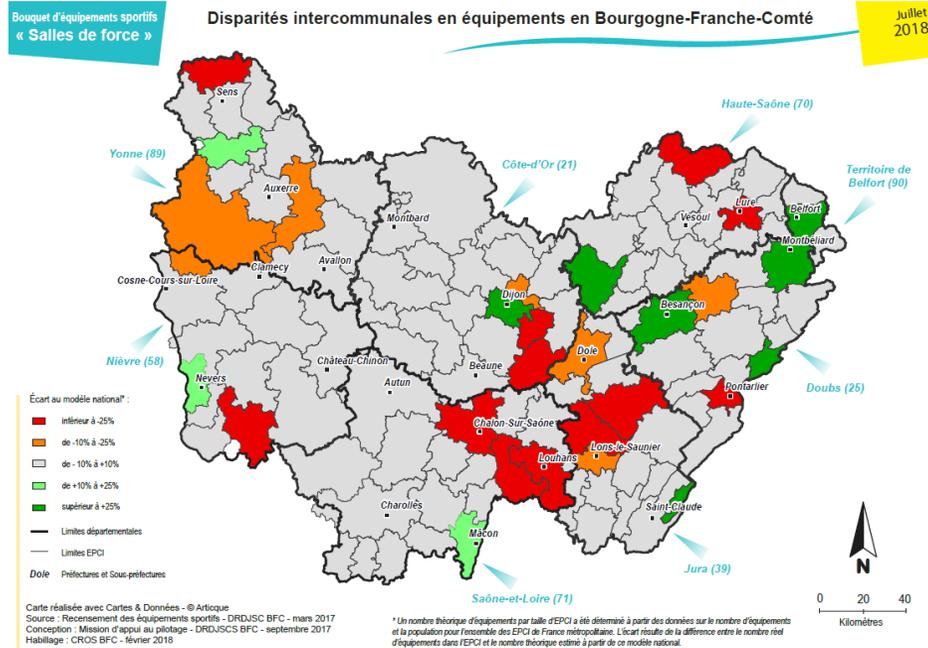
- Les salles de culturisme,
- Les salles d'haltérophilie,
- Les salles de musculation/cardiotraining.

Il est à noter que les données intègrent les équipements dont les propriétaires sont publics mais ne prennent pas en compte les salles marchandes qui ne sont pas toutes identifiées dans le RES. Sur la base de ces données, la région Bourgogne-Franche-Comté compte donc 200 équipements (soit 1,4% de l'offre régionale d'équipements).

La plupart des EPCI (76%) disposent d'une offre correspondant à la moyenne nationale, avec quelques territoires moins bien pourvus, notamment dans la Saône-et-Loire et le Jura.

Nombre d'EPCI	Salles de force	
Très supérieur	7	6%
Supérieur	3	3%
Moyen	87	76%
Inférieur	6	5%
Très inférieur	12	10%

Pour autant, c'est dans la Nièvre et la Côte-d'Or que les équipements semblent parfois les plus éloignés, témoignant d'une concentration de l'offre sur les aires urbaines (Nevers, Dijon...). Certains EPCI situés au nord de la Haute-Saône semblent également compter une moindre accessibilité géographique.



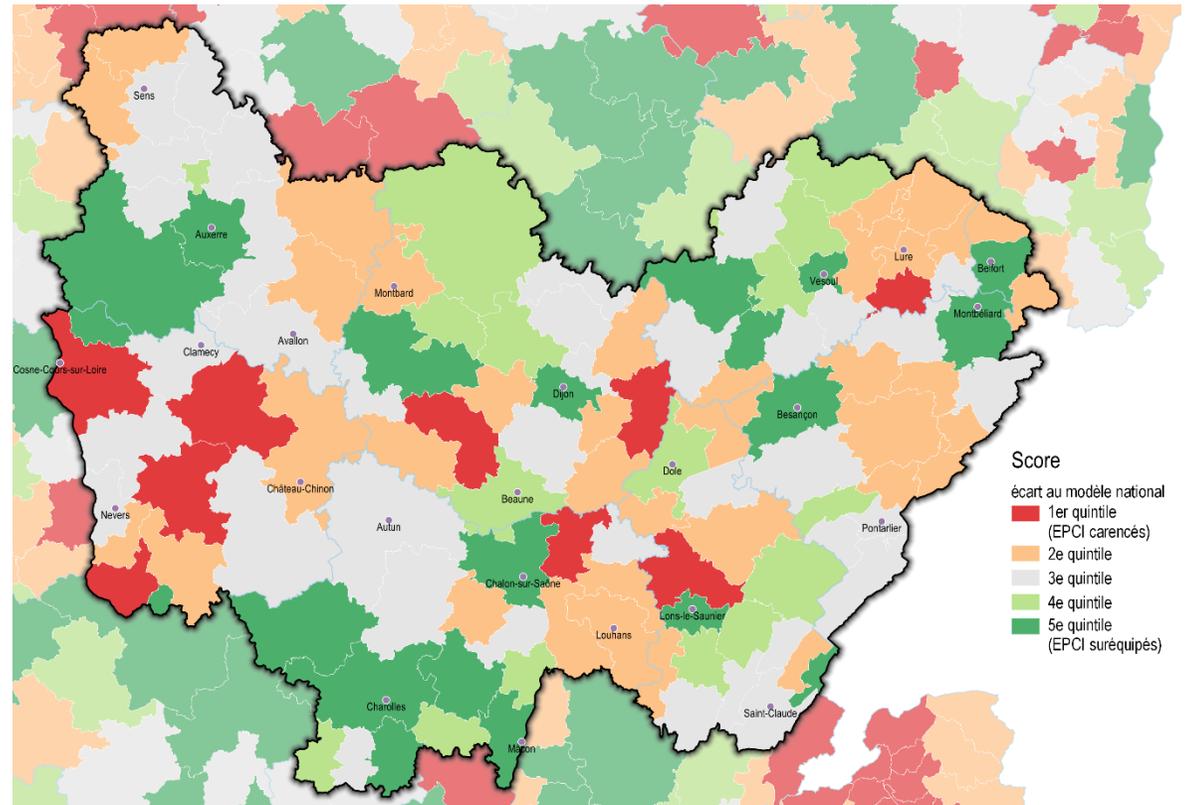
# Une région plutôt bien dotée en équipements... mais une lecture en trompe l'œil?

L'analyse des 11 bouquets d'équipements fait apparaître de fortes disparités régionales. Si la région semble richement dotée en équipements par habitant, cela tient en réalité à une densité démographique très faible et à une répartition très inégale entre les territoires urbains et ruraux.

Lorsqu'on compare les territoires de taille comparable, le profil de la région fait apparaître des spécificités importantes :

- Les zones denses de la région sont souvent très bien équipées, mieux que les zones denses d'autres régions.
- Les territoires en bordure d'aire urbaine, souvent très peu denses, sont souvent sous équipés. Les temps d'accès sont parfois très élevés comme dans le nord de la Côte-d'Or.
- Enfin, les territoires les plus isolés restent cependant les zones reculées du Morvan où les équipements sont rares, même pour une population peu nombreuse. À cela s'ajoutent des temps d'accès parfois très longs à certains équipements, comme on peut également l'observer dans les zones montagneuses du Doubs et du Jura.

Synthèse de la dotation territoriale en équipements sportifs en région Bourgogne-Franche-Comté par EPCI au regard du modèle national



Source: données DRJSCS 2019



# 4.

## Le financement du sport

---

Le poids et les caractéristiques du financement du sport par l'Etat, le Conseil régional et les Conseils départementaux

## L'incontournable place des acteurs publics dans le financement du sport à l'échelle nationale... mais une capacité d'intervention de plus en plus mise à mal

Les dernières données accessibles pour évaluer les modalités de financement du sport à l'échelle nationale concernent l'année 2016 (rapport « Les financements des politiques sportives en France : bilan et perspectives », Perrine Goulet, Septembre 2018), et évaluent la dépense sportive nationale à 37 Md€ environ (1,7% du PIB). Le financement public constitue le 1<sup>er</sup> contributeur national avec un montant estimé en 2016 à 14,6 Md€ (Cf. Ci-contre).

A l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté, les données sont également peu disponibles et ne permettent pas d'avoir de la visibilité sur les financements du sport à l'échelle des communes notamment. Une étude sur le financement du sport par les collectivités territoriales a été menée par le Conseil régional et sera dévoilée courant 2019. Toutefois, à l'instar du niveau national, le financement public reste le pivot du soutien au développement des pratiques.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) retient le principe de compétences partagées dans les domaines ayant un caractère transversal. Ainsi « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » (art. L.1111-4 CGCT). Suivant les politiques sportives définies par celles-ci, les collectivités vont orienter leurs actions vers l'accès pour tous à la pratique, le haut niveau, la haute compétition, l'événementiel sportif, le handicap, la santé, l'insertion... Leurs interventions peuvent prendre plusieurs formes :

- Attribution de subventions auprès des associations sportives.
- Investissement dans des équipements sportifs (aménagement, rénovation, création).
- Mise à disposition des équipements sportifs auprès des structures sportives.
- Animation et intervention sportive par des éducateurs territoriaux des APS (ETAPS).
- ...

	2016 (en Md€)
<b>Ménages</b>	<b>17,3</b>
<b>Administrations publiques</b>	<b>14,6</b>
Dont Etat	5,4
Dont Collectivités locales	9,2
Dont Sécurité sociale	0,1
<b>Entreprises</b>	<b>5,9</b>
Dont droits TV	1,4
Dont Sponsoring	4,5
<b>Dépense sportive nationale</b>	<b>37,7</b>

Source : « Les financements des politiques sportives en France : bilan et perspectives », Perrine Goulet, Septembre 2018

### Repères sur les administrations publiques à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté

- DRDJSCS et DDCS-PP
- Conseil Régional
- 8 Conseils Départementaux
- 2 communautés d'agglomération
- 3 739 communes

## Le CNDS, 1<sup>er</sup> outil de financement de l'Etat pour le développement des pratiques sur les territoires de Bourgogne-Franche-Comté

### Le CNDS, une forte baisse observée en 2018, qui fait suite à une hausse sur les dernières années...

L'Etat intervient de multiples façons dans le financement du sport, que ce soit à travers l'éducation nationale (enseignement de l'EPS), le soutien au mouvement sportif (cadres d'Etat, haut niveau, formation, médical...) ou encore le financement des équipements sportifs. Dans la diversité de ses interventions, les crédits accordés dans le cadre du CNDS constituent, pour le mouvement sportif fédéral, les principaux leviers de financement de leurs pratiques.

En 2017, la DRDJSCS a mobilisé près de 6,4 M€ de crédits sur la part territoriale à destination du mouvement sportif. Avec des subventions de la part territoriale qui s'élèvent, en France, à 136,2 M€ en 2017 (source : rapport d'activité 2017 du CNDS), la région dispose d'une enveloppe représentant 4,7% du montant total.

La DRDJSCS enregistre une hausse de ses fonds accordés entre 2016 et 2017 (6,4 M€ en 2017 contre 6,2 M€ en 2016). On peut toutefois noter un volume d'actions soutenues moins important sur 2017 (-11%), conduisant ainsi à une hausse de la moyenne d'aide par structure (+10%). Cette hausse profite essentiellement aux structures régionales dont la moyenne passe de 12,6 k€ en 2016 à 17 k€ en 2017 (+34,5%). Elle permet notamment de mettre en œuvre des actions mutualisées entre les structures locales.

#### Evolution des crédits CNDS entre 2016 et 2017

	2016	2017	Tendance
Enveloppe part territoriale	6 237 196 €	6 397 982 €	↗
Nombre d'actions soutenues	2 958	2 625	↘
Nombre de structures soutenues	1 224	1 139	↘
Moyenne par structure	5 095 €	5 617 €	↗
Montant moyen accordé aux opérateurs locaux	3 678 €	3 950 €	↗
Montant moyen accordé aux Comités Départementaux	6 706 €	7 102 €	↗
Montant moyen accordé aux Comités régionaux	12 693 €	17 069 €	↗

Source : DRDJSCS BFC, 2018 – traitement Mouvens

### Les missions du pôle politique sportive de la DRDJSCS BFC



Le pôle « Politiques sportives » de la DRDJSCS de BFC compte une diversité de champs d'intervention qui se déclinent autour des axes suivants : accès à la pratique sportive, sport de haut niveau et sport professionnel, développement maîtrisé des sports de nature, développement de la médecine du sport, prévention du dopage et la lutte contre les trafics de produits dopants, recensement et programmation des équipements sportifs, prévention des incivilités et lutte contre la violence dans le sport (source : « Etude quantitative sur le financement public du sport en région BFC », Camille Vernizeau, 2017)

**6 397 982 €**



De crédits CNDS versés en 2017 auprès des acteurs régionaux.

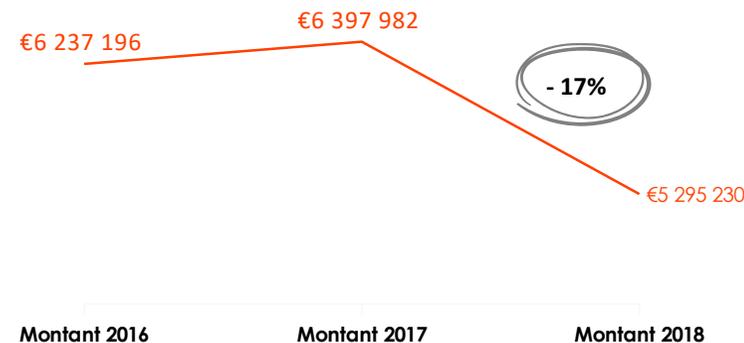
90 % des projets déposés (2 625 dossiers soutenus sur 2 939 dépôts) ont donné lieu au versement d'une aide en 2017.

Si le CNDS affiche une progression des enveloppes entre 2016 et 2017, l'année 2018 voit l'enveloppe régionale fortement diminuer, avec une baisse de 17% des crédits en 1 an. Elle représente ainsi un montant de 5,3 M€ environ en 2018.

La baisse s'inscrit dans la diminution globale du budget du CNDS entre 2017 et 2018 qui varie entre 30 et 50% selon les régions. Cette diminution des crédits a donné lieu à un recentrage des priorités de financement, notamment autour des enjeux de professionnalisation et de corrections des inégalités d'accès à la pratique. L'année 2019, marquée par la création de l'Agence Nationale du Sport, qui va reprendre les missions du CNDS, s'annonce comme une année de transition avec une part territoriale hors emploi qui s'élèvera à 60 millions d'euros.

Cette baisse se répercute de manière encore plus importante sur l'enveloppe dédiée à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (hors emploi-apprentissage, sport santé et dispositif « j'apprends à nager »), dans les montants alloués aux divers projets locaux. Ainsi, la baisse observée entre 2017 et 2018 s'élève à -36%. Si la part diminue en moyenne de 31% entre les départements, c'est l'enveloppe régionale qui connaît la plus forte diminution (-50%).

**Evolution de l'enveloppe « part territoriale CNDS » entre 2016 et 2018**



Source : DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté, 2019

**Evolution de l'enveloppe dédiée à la réduction des inégalités d'accès à la pratique par département entre 2017 et 2018**

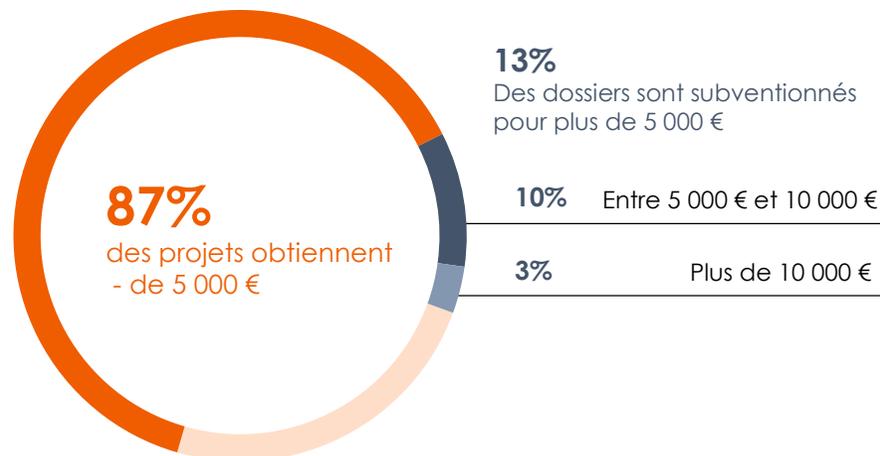
	Montant CNDS 2017	Montant CNDS 2018	Montant 2018 / licencié (base 2017)	Evol N/N-1
Haute-Saône	334 100 €	232 359 €	4,3 €	- 30%
Jura	301 300 €	204 376 €	2,9 €	- 32%
Territoire de Belfort	205 934 €	141 826 €	4,5 €	- 31%
Yonne	407 335 €	275 861 €	4,0 €	- 32%
Nièvre	324 767 €	218 892 €	4,7 €	- 33%
Doubs	574 275 €	404 351 €	3,2 €	- 30%
Saône-et-Loire	561 200 €	388 712 €	3,4 €	- 31%
Côte-d'Or	557 500 €	402 128 €	3,3 €	- 28%
Région (enveloppe DR)	1 154 594 €	572 411 €	-	- 50%
<b>Sous-total</b>	<b>4 421 005 €</b>	<b>2 840 916 €</b>	-	<b>- 36%</b>

**Des actions 2017 qui contribuent essentiellement à soutenir la création et la consolidation d'emplois ainsi que le développement des pratiques... Mais des budgets moyens par projets qui restent majoritairement inférieurs à 5 000 €**

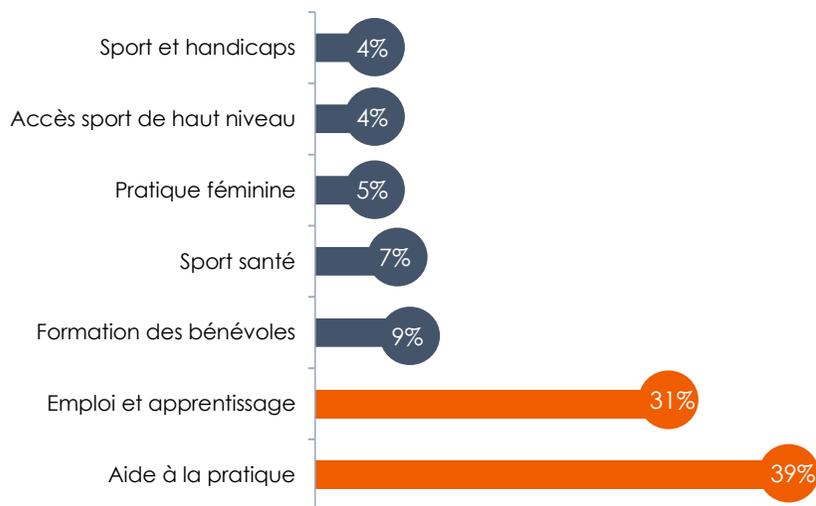
En 2017, 1 139 associations ont bénéficié d'une aide du CNDS (soit 2,3 actions par association en moyenne). Si la moyenne de crédits du CNDS par association est de 5 617 €, près d'un quart des projets (24%) comptent moins de 1 000 € et 63% des dossiers sont subventionnés sur des montants compris entre 1 000 € et 5 000 €. Ainsi, même pour les associations dont les besoins sont inférieurs aux seuils (1000€ ou 1500€), les possibilités de mutualisation se développent via les têtes de réseau (comités départementaux). Cela permet de répondre aux besoins du milieu sportif local au sein d'un territoire régional marqué par sa ruralité.

Le CNDS s'inscrit dans une logique d'appel à projet avec des actions qui répondent aux priorités fixées. En référence aux directives du CNDS, les objectifs prioritaires du CNDS (part territoriale) portent sur 4 axes :

- Le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif.
- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive.
- La promotion du « sport santé ».
- Le soutien à la lutte contre les discriminations et violences.



**Répartition par thématique du montant CNDS 2017**



**70%** des projets concernent l'emploi (emplois CNDS) et le soutien au développement de la discipline sur le territoire

Si les axes sont larges, les actions soutenues portent principalement sur le développement des pratiques et la professionnalisation des structures.

Parmi les aides CNDS qui touchent l'emploi, ce sont 237 salariés qui bénéficient d'une aide à l'emploi CNDS en 2017 (hors emplois CIEC), avec 50 emplois soutenus pour une 1<sup>ère</sup> année. 42% des conventions à l'emploi CNDS arrivent à leur terme en 2017 (100 aides en 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année) et constitue un 1<sup>er</sup> indice de pérennisation des emplois aidés par le CNDS. A fin 2016, le CNDS soutenait également 61 apprentis (source : chiffres clés 2017 de Bourgogne-Franche-Comté, DRDJSCS).

A noter que 717 actions (27%) au total ont été ciblées sur des territoires prioritaires (ZRR, QPV, DSR, Zone d'éducation prioritaire).

## La dotation d'équipements en territoires ruraux, un levier de financement complémentaire de l'Etat au service des communes et EPCI

En complément du CNDS, l'Etat apporte un soutien financier aux collectivités territoriales (communes et EPCI) dans leurs projets de création ou de rénovation/agrandissement dont des équipements sportifs à travers la dotation d'équipements en territoires ruraux (DETR). Si le montant alloué aux équipements sportifs en 2018 est en baisse par rapport à celle mobilisée en 2017, cela semble principalement lié à la diminution du nombre de projets (-20%), la moyenne par projet étant, quant à elle relativement stable (-2,5%).

A noter que, si majoritairement le financement est dédié à des travaux d'agrandissement ou de rénovation, le DETR a permis de soutenir la création de 109 nouveaux équipements sur les 2 dernières années.

### Chiffres clés 2017 et 2018 pour la DETR

	2017	2018
Montant DETR	12 117 230 €	9 400 957 €
Nombre de projets	142	113
Moyenne par projet	85 333 €	83 194 €
% Rénovation d'équipements	58%	57%
% Création d'équipements	42%	43%



## Le Conseil régional et les Conseil départementaux, une intervention essentielle au développement de la pratique sportive en région

### Un soutien de la Région qui va du sport amateur au sport de haut niveau, avec des crédits stables sur les dernières années

Le sport constitue pour la Région un élément clé de sa politique. L'enveloppe budgétaire a donc été « sanctuarisée » dans le cadre de la fusion entre les 2 anciennes régions et a conduit à la mise en place d'une démarche concertée pour élaborer la stratégie sportive de la Région sur la durée du mandat. Au-delà du financement d'équipements sportifs dans les lycées et le soutien au développement du tourisme sportif, la stratégie définie par les élus de la Région Bourgogne-Franche-Comté se décline autour des ambitions suivantes :

- **Conforter la structuration du mouvement sportif au sein d'un budget sanctuarisé** : cela se traduit par la mise en place de conventions pluriannuelles auprès des Ligues régionales.
- **Fonder le soutien aux équipements, aux manifestations et aux clubs sportifs sur une démarche transparente et adaptée aux besoins de chacun** : cet axe intègre le soutien au sport de haut niveau et sur le financement des structures d'excellence de la Région (CREPS, CNSNMM, Pôle des Montboucons). La Région réaffirme également sa volonté d'investissement dans les équipements sportifs structurants et contribuant à l'aménagement des territoires.
- **Favoriser l'égal accès à la pratique et aux instances sportives** : la Région priorise les projets s'adressant aux publics les plus éloignés de la pratique (personnes en situation de handicap, jeunes, seniors...) et contribue à la structuration de l'offre de formation des éducateurs.

En plus des conventions déployées avec les Ligues et les clubs de haut niveau, la politique sportive régionale se décline à travers plusieurs aides :

- Une aide aux « manifestations locales de promotion des pratiques sportives » et aux événements contribuant à l'attractivité régionale.
- Une aide aux « structures sportives » locales.
- Une aide à l'investissement pour les équipements sportifs et l'achat de matériel.
- Une aide à la prise de licence pour : les lycéens (UNSS) et les personnes porteuses de handicap (handisport ou sport adapté).

### Répartition par programme des crédits dédiés au sport par la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2017

	Montants 2017
<b>Investissement 2017</b>	<b>4 253 000 €</b>
CREPS	500 000 €
Aide à la structuration du mouvement sportif	50 000 €
Aménagement sportif du territoire	3 703 000 €
<b>Fonctionnement</b>	<b>5 045 130 €</b>
Soutien aux structures sportives	1 641 000 €
Aide à la structuration du mouvement sportif	2 194 130 €
Soutien à la promotion du sport	920 000 €
Aide à l'accès à la pratique sportive	200 000 €
Aménagement sportif du territoire	90 000 €

Source : rapport budgétaire 2017, Région BFC



**4 253 000 M€**

De crédits d'investissements dédiés au sport en 2017

**5 045 130 M€**

De crédits de fonctionnement dédiés au sport en 2017

**3,3 €**

De budget dédié au sport par habitant

## Des Conseils départementaux à la manœuvre sur le sport et notamment les sports de nature... malgré des pressions budgétaires de plus en plus fortes

Les Départements contribuent également au financement du sport en Bourgogne-Franche-Comté, où l'ensemble des Conseils Départementaux (CD) attribuaient, en 2016, des subventions aux associations et comités départementaux (source : « Etude quantitative sur le financement public du sport en région BFC », Camille Vernizeau, 2017). Toutefois, peu de données sont disponibles sur les modalités et les financements du sport par les différents Conseils départementaux de la région Bourgogne Franche Comté.

A l'échelle nationale, en 2015, le budget moyen consacré aux sports par les départements s'élevait à 4,37 M€, soit un montant par habitant de 7,17 €. Les Départements cofinancent de nombreuses actions (associations, équipements, sport au collège, haut niveau, sport professionnel...) et sont parmi les collectivités les plus actives dans les zones rurales.

Toutefois, les politiques sportives départementales ont été très affectées par les coupes budgétaires. En 2007, le budget moyen consacré aux sports par les départements s'élevait à 6,2 millions d'euros (soit -29% entre 2007 et 2015).

Malgré la pression budgétaire, les Départements conservent leurs compétences spécifiques dans les sports de nature délivrées par le code du sport et apparaissent comme les chefs de file des politiques d'aménagement en lien avec les sports de pleine nature. A ce titre, les Départements favorisent « le développement maîtrisé des sports de nature et, à cette fin, élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature, incluant le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée » (Art.L.331-3 du code du sport).

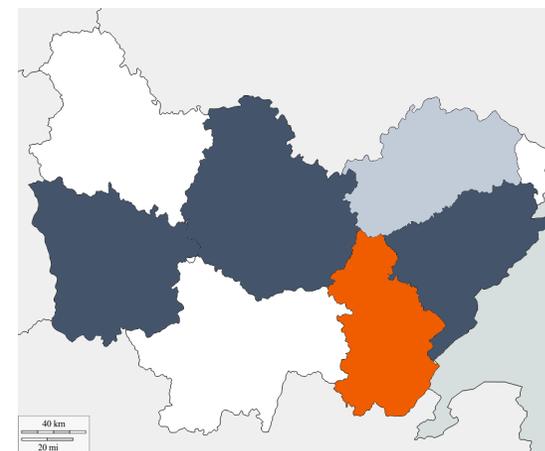
Ainsi, en 2013, 5 Départements sur les 8 de la Région BFC (62,5%) avaient installé une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) sur leur territoire. A ce jour aucune commission n'a été mise en place sur le Territoire de Belfort, l'Yonne et la Saône-et-Loire. Le Doubs, la Côte d'Or et la Nièvre ont élaboré leur PDESI, tandis que le Jura est actuellement en cours d'élaboration de son Plan Départemental (CDESI créée).

Les sports de nature sont plébiscités depuis longtemps par les Français et les touristes. La randonnée à pied et le vélo-VTT de loisir sont ainsi parmi des activités sportives les plus pratiquées en France. Le potentiel français des sports de nature reste donc considérable pour le territoire de Bourgogne-Franche-Comté et il peut être intéressant d'accélérer le développement de ces pratiques en fédérant et animant, à l'échelle régionale, l'ensemble des acteurs publics, entreprises, associations et établissements scolaires pour créer des activités sportives et économiques fonctionnant à plein toute l'année, à l'instar du nautisme dans le Finistère. Une région comme l'ancienne région Auvergne a également su utiliser efficacement les sports de nature pour promouvoir sa destination.

Evolution du budget moyen par habitant consacré au sport par les Départements (France entière)



Départements de BFC ayant une CDESI / PDESI installée



Source : DRJSCS BFC et PRNSN, 2019 – traitement Mouvens



## Une vision parcellaire de l'intervention des communes et EPCI en faveur du sport... qui demande à être affinée compte tenu de leurs poids dans le financement du sport

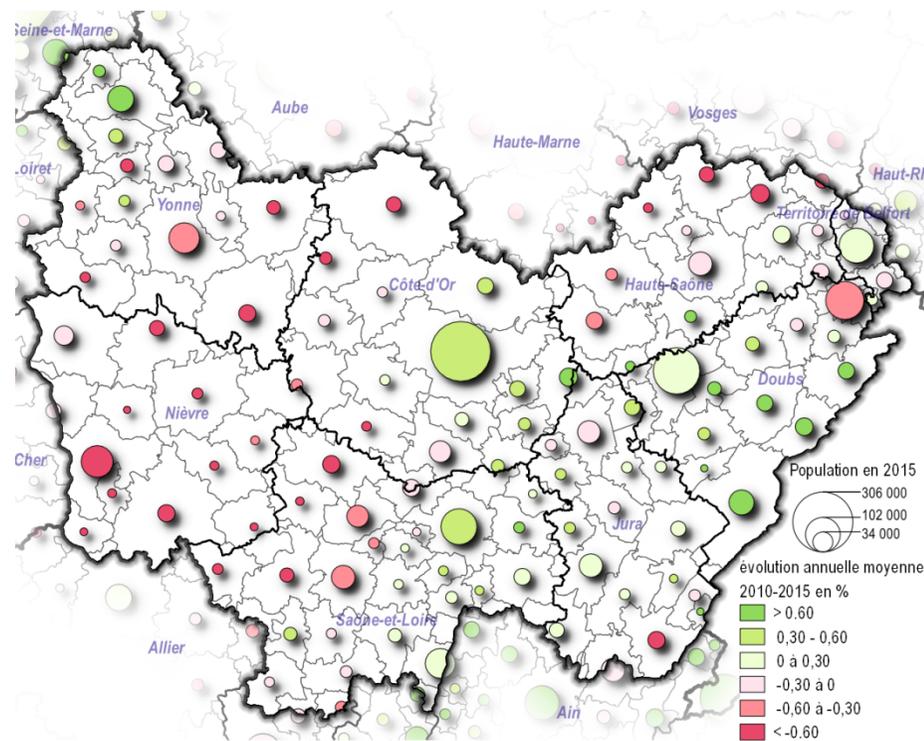
**Un territoire régional marqué par sa faible densité et sa ruralité laissant imaginer une forte hétérogénéité des communes dans leur capacité d'intervention dans le champ du sport**

Située dans le quart nord-est de la France, la région Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur 47 800 km<sup>2</sup> pour seulement 2 813 000 habitants. La densité s'élève ainsi à 59 habitants par km<sup>2</sup>, soit la plus faible de France métropolitaine après la Corse. Cette densité témoigne de la forte ruralité du territoire : si la région dénombre 3 739 communes, seulement 24 comptent plus de 10 000 habitants. Deux villes dépassent 100 000 habitants (Dijon et Besançon) et se détachent nettement des autres villes de la région (Belfort : 50 000, Chalon-sur-Saône : 45 000...). Ainsi, la région est constituée de nombreuses communes rurales notamment dans la Nièvre et à l'ouest de la Côte-d'Or.

Entre 2010 et 2015, la population de Bourgogne-Franche-Comté enregistre la plus faible augmentation de son nombre d'habitants (0,1% par an contre +0,5% en France métropolitaine par an en moyenne). L'absence de dynamisme démographique s'explique principalement par les nombreux départs des jeunes de 15 à 29 ans (-0,8% entre 2010 et 2015) vers d'autres régions pour se former ou trouver un emploi, alors que parallèlement, le nombre de personnes de 60 ans et plus augmente. A noter que la part des 15 à 29 ans dans la population régionale est assez inégale sur le territoire (13,6% dans la Nièvre ; 19,4% en Côte-d'Or). Elle dépasse le niveau national dans seulement 3 départements (la Côte-d'Or, le Doubs et le Territoire de Belfort).

Partageant 230 kilomètres de frontière avec la Suisse, la région se situe à la croisée de grandes aires urbaines de niveau européen : Paris, Lyon, Genève et Strasbourg. Les axes routiers, autoroutiers et ferroviaires y sont développés. Le département de la Nièvre apparaît cependant à l'écart avec des temps d'accès assez longs aux grands pôles urbains de la région (Dijon, Besançon, Chalon-sur-Saône). D'autres territoires ruraux excentrés sont également concernés par une moindre accessibilité (nord de la Haute-Saône, sud du Jura...).

Evolution de la démographie régionale entre 2010 et 2015



Source : DRJSCS BFC, 2018

Peu de données sont disponibles sur les financements du sport à l'échelon local par les communes et les EPCI. Si, comme au niveau national, le « bloc Communes et EPCI » constitue le principal acteur du financement public du sport en région, leurs modalités d'intervention varient en fonction de leur taille, de l'offre fédérale présente et des besoins de la population. Ainsi, il est possible de poser les hypothèses suivantes :

- Les communes rurales qui ne disposent pas d'équipements sportifs et/ou de clubs implantés n'ont bien souvent pas de service des sports et interviennent très marginalement dans le sport. Dans le même temps, les communes de petites tailles et démographiquement vieillissantes (principalement à l'ouest) présentent peu de besoins et restent donc peu attractives.
- Les communes périurbaines et urbaines, relativement dynamiques en matière de sport, interviennent quasi-systématiquement à travers :
  - > Un soutien à la pratique scolaire (savoir nager, créneaux dans les équipements...)
  - > Un soutien aux clubs
  - > L'organisation d'animation et de manifestations.
  - > L'aide au fonctionnement des clubs.
  - > L'investissement dans les équipements sportifs.

La dépense nationale des communes et EPCI est estimée à 8,5 Md€ en 2016, soit plus de la moitié des dépenses publics. Toutefois, l'Observatoire des finances locales a noté une chute du budget global d'intervention des communes (- 1,9%) en 2015 et de leurs investissements en équipements (- 6,6%).

### La mobilisation de crédits spécifiques complémentaires pour lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive par les communes et les EPCI

La loi du 21 février 2014 sur la « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » réforme le cadre de la politique de la ville. Succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les contrats de ville constituent le nouveau cadre de mise en œuvre de la politique de la ville. Ils permettent de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés. Ces contrats ont pour objectif de renforcer l'action publique en faveur des territoires « prioritaires ».

La région dénombre près 150 000 personnes habitant l'un des 58 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la région Bourgogne-Franche-Comté, soit environ 5 % de la population régionale. Ces quartiers ont été définis au sein des 25 unités urbaines de plus de 10 000 habitants de la région. Seuls 2 départements possèdent une part d'habitants en QPV supérieure à la moyenne régionale : le Territoire de Belfort (12 % d'habitants en QPV) et le Doubs (8 % d'habitants en QPV). En effet, les 2 seuls quartiers prioritaires de plus de 10 000 habitants se situent dans ces départements : quartier de « Planoise » à Besançon (15 000 habitants) et « Les résidences – Le Mont » à Belfort (10 000 habitants).

Les difficultés sont nombreuses pour les habitants de ces quartiers : le taux de pauvreté s'élève en moyenne à 44 %, alors qu'il n'est que de 16 % dans l'ensemble des unités urbaines dont ils relèvent. Ces habitants sont moins diplômés que la population de leur unité urbaine d'appartenance et ils s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail. Un actif sur quatre occupe un emploi précaire, 6 femmes sur 10 sont sans emploi.

## 26%

des communes interrogées par l'ANDES ont baissé leurs subventions sportives entre 2015 et 2016. 71% les ont maintenues à leur niveau et 3% les ont augmentées.

Les contrats de Ville ont pour ambition de renforcer la place du sport dans les QPV et de reconnaître ainsi sa valeur ajoutée en tant que vecteur éducatif, d'insertion sociale et professionnelle. Cela se traduit par la circulaire n° DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 qui précise « l'implication des politiques sportives dans les nouveaux contrats de ville et à la déclinaison opérationnelle des mesures au titre du plan citoyen du sport ».

**9,3%**

Seulement de la population habitant dans un QPV recensé en Bourgogne Franche Comté dispose d'une licence sportive en 2013 (13 951 licences)

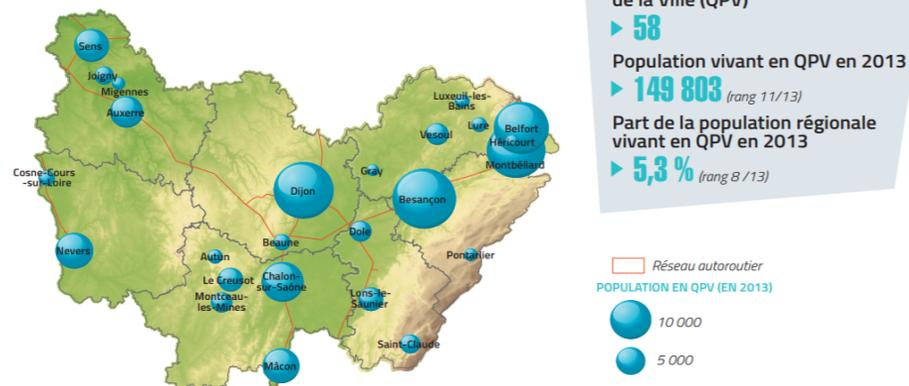
Le volet sport s'inscrit ainsi dans les trois piliers constitutifs des contrats de ville :

- Le pilier « **Cadre de vie et renouvellement urbain** » via les projets de construction d'équipements sportifs et leur accessibilité sur le plan des transports publics.
- Le pilier « **Cohésion sociale** » avec pour enjeu de développer l'offre de pratiques sportives diversifiées.
- Le pilier « **Développement de l'activité économique et de l'emploi** » aura pour objectif de favoriser l'emploi sportif.

Si les crédits mobilisés permettent de renforcer le financement du sport sur les quartiers défavorisés, différentes données nationales montrent que les contrats de Ville se caractérisent par :

- Le sport est souvent présent dans les contrats mais essentiellement sous l'angle du pilier « cohésion sociale ». A l'inverse, le sport est moins mentionné dans les piliers « cadre de vie renouvellement urbain » et « emploi - développement économique ».
- Les thématiques les plus investies sont les jeunes, la création ou rénovation d'équipements, l'accès aux équipements, la citoyenneté, l'insertion sociale ou encore la pratique féminine.

■ **NOMBRE D'HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE PAR UNITÉ URBAINE EN 2013**



Source : INSEE / RP 2013. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'appui au pilotage - mai 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

### Des EPCI qui contribuent pleinement au financement du sport ?

Leur intervention dans le sport repose sur un cadre législatif qui définit des compétences obligatoire, optionnelle et facultative en fonction du type d'EPCI :

- Des obligations en matière d'intervention sur les équipements sportifs pour les métropoles et les communautés urbaines.
- Pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, cela reste optionnel.
- Au-delà de ce qui est prévu dans les textes, les communes peuvent transférer des compétences dites « facultatives » telles que le soutien au sport de haut niveau, le soutien à des évènements sportifs, l'organisation de manifestations communautaires...

### 116 EPCI EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

- 12 Communautés d'Agglomération
- 102 Communautés de Communes
- 1 Communauté Urbaine (Le Creusot Montceau-les-Mines)
- 1 Métropole (Dijon Métropole)

### Des communes proactives dans le développement des pratiques sportives

Au-delà des interventions sur les équipements et les pratiques fédérales, certaines communes sont particulièrement actives en faveur du développement du sport, que ce soit par la mise en place de dispositifs (sport féminin, sport santé...) ou par l'organisation d'animation ou d'évènements. A titre d'exemple, certaines communes sont aujourd'hui labellisées « Ville active et sportive », témoignant de leur vitalité en matière de sport. Co-organisé par la direction des Sports du Ministère des sports, l'Union Sport & Cycle et l'ANDES, le label « ville Active et sportive » récompense les villes mettant en place une politique publique « complète, dynamique et innovante en faveur du développement du sport ».

Le label, délivré pour 3 ans, s'appuie sur différents critères :

- Les équipements d'activités physiques et sportives de la collectivité.
- Les politiques d'incitation et de promotion des activités physiques et sportives.
- Les infrastructures sportives ou à vocation touristique.

A ce jour, sur les 288 villes labellisées sur l'un des 4 niveaux existants, seules 6 sont labellisées à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté (contre 34 en Auvergne-Rhône-Alpes) :

	Villes labellisées
Côte-d'Or	Auxonne
	Chenôve
	Chevigny-Saint-Sauveur
	Dijon
Saône-et-Loire	Châlon-sur-Saône
Territoire de Belfort	Belfort





# 5.

## L'encadrement du sport

---

Les dynamiques d'encadrement et d'animation du sport en région



## Une grande diversité d'éducateurs sportifs à l'échelle régionale, qui se caractérisent par leur polyvalence

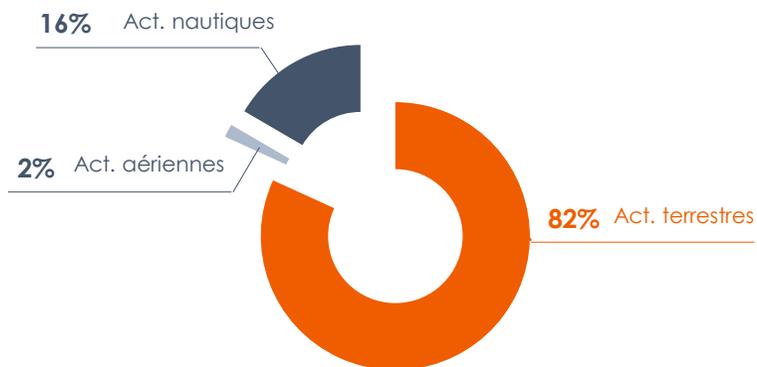
### Une hétérogénéité plus affirmée qu'au niveau national dans le profil des éducateurs sportifs

La France compte 133 393 éducateurs sportifs sur le territoire national qui se répartissent en 6 grandes familles d'activités. En 2015, la Bourgogne-Franche-Comté comptait 6 701 éducateurs sportifs ce qui représente 5 % du nombre total d'éducateurs sportifs recensés au niveau national.

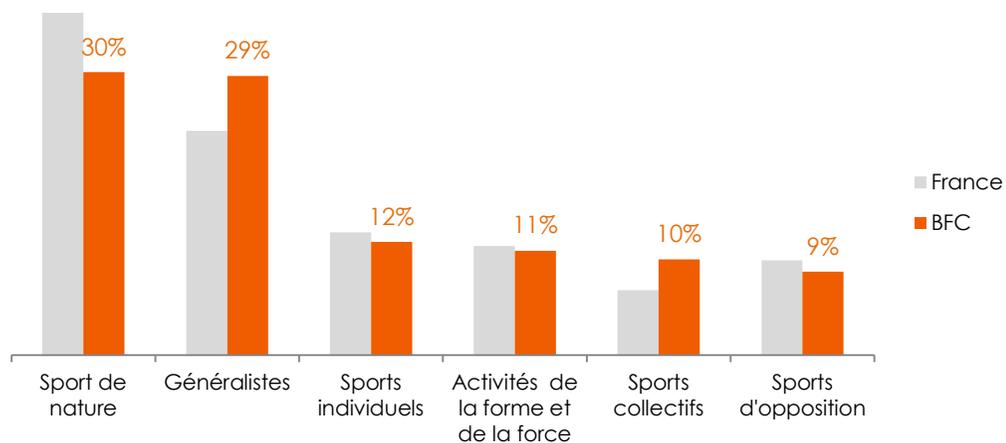
Parmi ces éducateurs, la DRDJSCS compte dans ses effectifs 46 conseillers techniques sportifs en 2016. Ils sont placés auprès des fédérations sportives pour apporter conseil et expertise.

Comme au niveau national, les éducateurs sportifs « sports de nature » sont proportionnellement les plus nombreux (1 978) et représentent 30 % du nombre total d'éducateurs sur la région. Leur taux est cependant plus faible qu'au niveau national.

Ils interviennent majoritairement sur les activités terrestres (82%).



Répartition des éducateurs sportifs de BFC selon les 6 grandes familles (2014)



Source: Atlas des éducateurs sportifs déclarés – édition 2015 – Ministère des Sports

**34 %**  
Des éducateurs sont des femmes (contre 32% à l'échelle nationale)

A l'inverse, la Bourgogne-Franche-Comté propose un taux d'encadrement des sports collectifs et des activités généralistes supérieur à celui observé au niveau national.

**Une grande proportion d'éducateurs disposant principalement d'un niveau IV pour l'encadrement de leurs pratiques mais qui tendent vers une plus grande spécialisation de leurs compétences**

Près de 60 % des éducateurs sportifs en Bourgogne-Franche-Comté possèdent un diplôme de niveau IV (BPJEPS, BE1...).

Alors que 70 % des éducateurs résidant dans le Territoire de Belfort ont un niveau IV (11 points de plus qu'en région), la part de ceux ayant un niveau supérieur au niveau IV est inférieure de 10 points à la moyenne régionale.

La Côte d'Or est le département qui compte le plus d'éducateurs spécialisés avec 43% d'entre eux qui disposent d'un diplôme supérieur aux niveau IV.

Le département du Jura se caractérise par un fort taux d'éducateurs de niveau IV (66 % contre 59 % en région), de même que l'Yonne (63 %) et la Nièvre (61 %). Le département de Haute-Saône compte 8 % d'éducateurs de niveau V (part 2 fois supérieure à la région).

**Rappel sur la nomenclature des diplômes du sport**

Niveau	Type de diplômes
Niveau I - II	DESJEPS – BEES 3
Niveau III	DEJEPS
Niveau IV	BPJEPS
Niveau V	BAPAAT

Répartition des éducateurs sportifs par département de résidence et selon le niveau du diplôme le plus élevé

Niveau du diplôme le plus élevé	Départements									Total Bourgogne-Franche-Comté
	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne	Autre (hors région et non connu)	
supérieur au niveau IV	43 %	31 %	24 %	23 %	25 %	30 %	20 %	24 %	31 %	30 %
I	2 %	2 %	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %	1 %
II	29 %	18 %	16 %	13 %	12 %	17 %	11 %	13 %	18 %	18 %
III	12 %	11 %	7 %	9 %	11 %	13 %	9 %	10 %	12 %	11 %
IV	45 %	60 %	60 %	66 %	61 %	59 %	70 %	63 %	56 %	59 %
V	3 %	5 %	8 %	5 %	6 %	3 %	4 %	5 %	2 %	4 %
Autre (CQC, CS, AQA, certains CQP...)	8 %	4 %	9 %	6 %	9 %	7 %	6 %	8 %	10 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

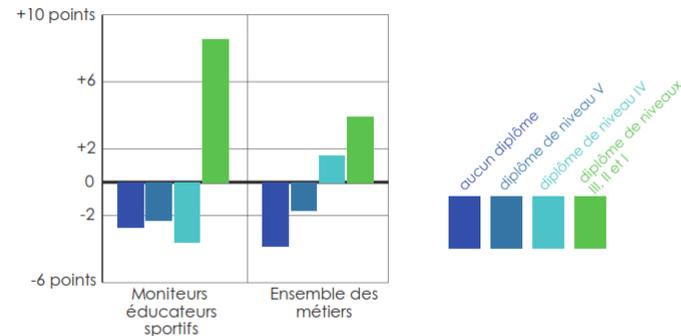
Source : données ministère des Sports, fichier des Établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), avril 2015 - traitement Emfor

Les diplômés du sport sont en moyenne titulaires de diplômes de niveaux plus élevés que les diplômés de l'animation. Cela s'explique par le fait que l'encadrement des activités physiques et sportives contre rémunération est réglementé et ne peut se faire qu'après l'obtention d'un diplôme, titre ou certification reconnu par l'État (voir code du sport).

En termes de tendances, il est observé une part de plus en plus importante des diplômes de niveau III minimum qui se caractérise par :

- Depuis 2014, le nombre de diplômés de niveau III a fortement augmenté du fait de l'apparition des diplômes d'État des métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne.
- De plus, la professionnalisation des éducateurs sportifs dans la branche du sport se caractérise essentiellement par l'acquisition de diplômes de plus en plus spécialisés dans le même champ, voire la même discipline.

Évolution du niveau de diplôme des actifs en emploi en Bourgogne-Franche-Comté entre 2008 et 2013



Source : Insee RP 2008 et 2013, emploi total au lieu de résidence, diplôme le plus élevé obtenu - traitement Emfor

## L'exception des métiers du sport au niveau du marché de l'emploi régional

Contrairement aux autres secteurs d'activité qui enregistrent une baisse de 6,2 %, l'emploi sportif progresse en 11,6 % entre 2008 et 2015

Près des 4 000 éducateurs sportifs sont salariés en région Bourgogne-Franche-Comté.

Les actifs du sport sont plus jeunes que l'ensemble des actifs avec de plus fortes proportions de jeunes (moins de 26 ans et 26-29 ans) et une part plus faible de seniors (50-54 ans et 55 ans ou plus). De même, la part de jeunes est plus forte en région pour les éducateurs sportifs (26,1 % de moins de 26 ans contre 19,9 % à l'échelle nationale).

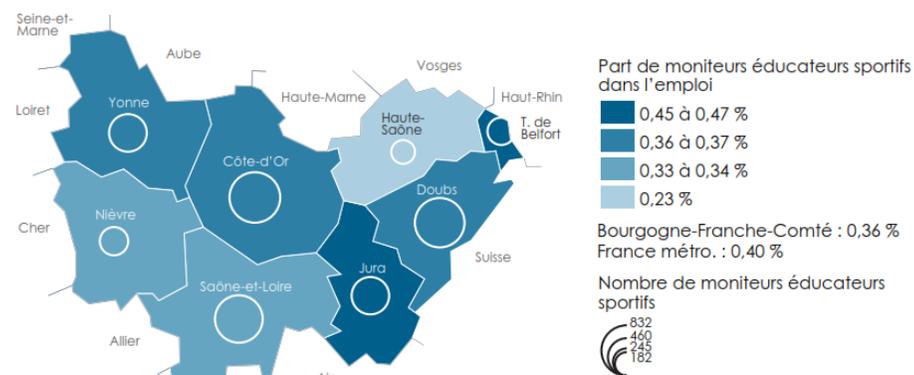
Le volume d'éducateurs sportifs représente environ 0,52 éducateur par club en région Bourgogne-Franche-Comté et 160 licenciés par éducateurs.

Sur l'hypothèse qu'un emploi sportif implique un minimum de 150 licenciés, les clubs sont globalement en mesure de générer de la création de poste.

**0,52**

Éducateur sportif salarié par club en BFC

Répartition des moniteurs éducateurs sportifs en 2013



Source : Insee RP 2013, emploi total au lieu de travail - traitement Emfor

Cette dynamique se traduit par une part du temps partiel inférieure, en région BFC, à celle observée à l'échelle nationale (25,6% contre 31,2% en 2013 en France). Pour autant, les aides à l'emploi (CDNS, CUI-CAE...) et les politiques de subventionnement ont une incidence importante sur l'emploi sportif : le recours au travail à temps partiel progresse de 2,1 points entre 2008 et 2013, contre +1,3 point pour les éducateurs sportifs en France sur la même période.

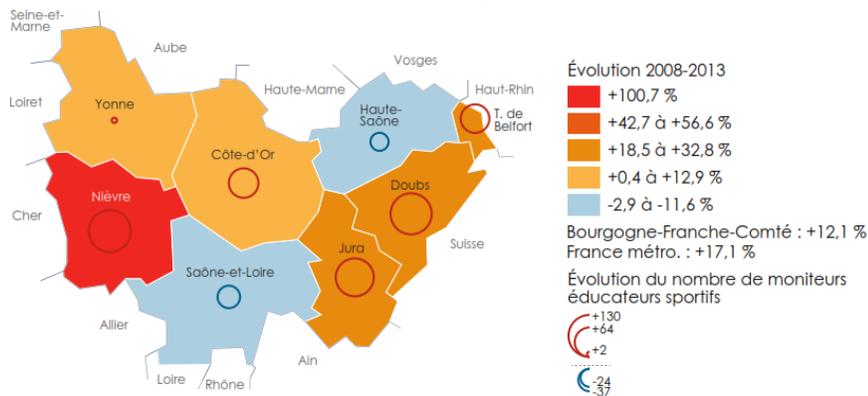
Dans un contexte global de diminution de l'emploi régional, les métiers du sport font exception qui reflètent à la fois :

- une demande croissante de la population en activités de sport et de loisirs .
- une prise en compte du sport dans les politiques de santé publique.
- l'impact de décisions politiques comme la réforme des rythmes scolaires et les besoins en personnel qui en découlent.

Tous les secteurs du sport sont orientés à la hausse à l'exception des autres activités liées au sport avec une hausse en région évaluée à 11,6%. Les plus fortes progressions concernent les activités des centres de culture physique, d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs et de gestion d'installations sportives. Toutefois, la progression de l'emploi salarié privé dans le sport est encore plus soutenue au plan national : +22,9 % entre fin 2008 et fin 2015.

La hausse mesurée à l'échelle régionale entre 2008 et 2013 se vérifie dans l'ensemble des départements à l'exception de la Saône-et-Loire et de la Haute-Saône. Elle est particulièrement forte dans la Nièvre.

Évolution du nombre de moniteurs éducateurs sportifs entre 2008 et 2013



Source : Insee RP 2013-2008, emploi total au lieu de travail - traitement Emfor

Secteur d'activités	Nombre d'éducateurs sportifs	Part en %	Évol. 2008-2013 en %
Ensemble	3 966	100 %	+12,1 %
Arts, spectacles & activités récréatives	2 069	52,2 %	+13,5 %
Enseignement	619	15,6 %	+21,9 %
Administration publique	469	11,8 %	-12,1 %
Héb. médico-social & social & action sociale sans héb.	141	3,6 %	+29,8 %
Autres activités de services	139	3,5 %	-3,8 %

Source : Insee RP 2008 et 2013, emploi total au lieu de travail – traitement Emfor

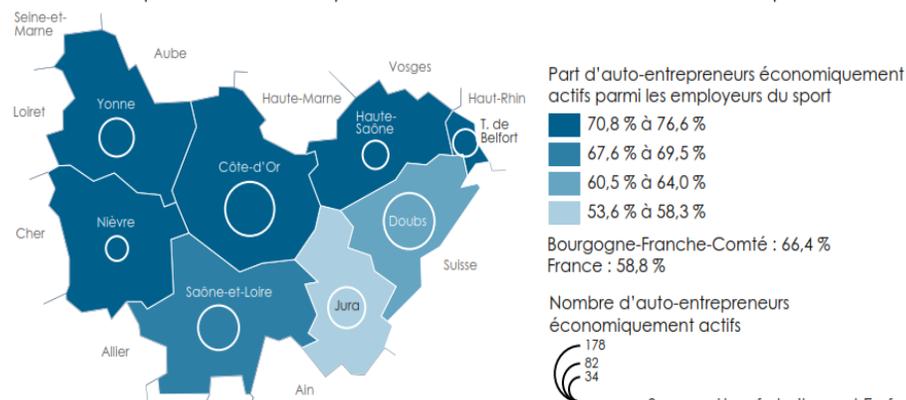
### Mais un statut de l'emploi sportif qui se transforme du salariat à la création d'autoentreprise du sport

Le nombre de non-salariés augmente plus que le nombre de salariés. Les métiers du sport ont été fortement impactés par la mise en place du régime de l'auto-entreprise, notamment les métiers de la forme, avec parfois des dérives (changement de statut à la demande de l'employeur pour externaliser l'emploi et les cotisations sociales).

En termes de statut, les éducateurs sportifs se démarquent par une plus forte part de non-salariés (1 actif sur 5 en région, 1 actif sur 4 en France). La part de non-salarié dans le sport progresse de 6 points entre 2008 et 2013 en lien avec la création du statut d'auto-entrepreneur.

A ce jour, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 760 auto-entrepreneurs économiquement actifs dans le sport. Le secteur enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs regroupe à lui seul 82,5 % des auto-entrepreneurs économiquement actifs du sport à l'échelle de la région.

Les auto-entrepreneurs économiquement actifs fin 2014 dans les secteurs du sport



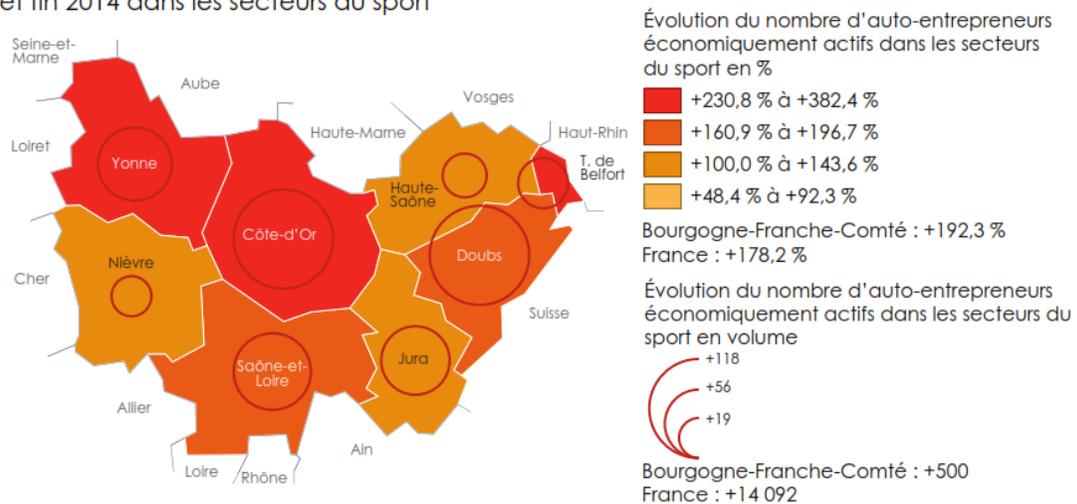
Source : Urssaf - traitement Emfor

Le champ du sport compte ainsi une plus forte proportion d'auto-entrepreneurs que dans les autres secteurs et la part d'auto-entrepreneurs dans le champ du sport est également plus forte en région qu'au plan national.

Ce statut peut être, pour des actifs, un complément à une activité salariée et ainsi un moyen d'augmenter leur temps de travail. Il peut favoriser la multi-activité et la dimension multi-employeurs.

La part d'auto-entrepreneurs dans le sport est particulièrement élevée dans l'Yonne, le Territoire de Belfort, la Côte-d'Or, la Nièvre et la Haute-Saône. Toutefois le Doubs présente également un fort développement de ce statut entre 2010 et 2014, tout comme la Côte-d'Or.

Évolution du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs entre fin 2010 et fin 2014 dans les secteurs du sport



Source : Urssaf - traitement Emfor

### Des enjeux relatifs à la multi-compétences et l'emploi partagé pour développer l'emploi à l'échelle régionale

Compte tenu de la typologie des clubs présents sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté (clubs de petite taille) dont les capacités de financement demeurent limitées, le développement et la pérennisation des emplois implique un faisceau de réflexions autour des enjeux clés suivants :

- Le cumul de plusieurs emplois et/ou compétences, pour augmenter le temps de travail et favoriser une activité continue tout au long de l'année grâce à la mise en place de groupements d'employeurs.
- Le développement de la multi-compétences car elle facilite les mobilités professionnelles notamment en avançant dans l'âge. Ces compétences peuvent concernées à la fois les champs du sport mais également sur d'autres branches professionnelles. L'identification des compétences/activités qui peuvent être associées ou se compléter, les passerelles possibles entre les métiers, le rapprochement éventuel avec d'autres secteurs restent à explorer.
- L'acquisition de plusieurs diplômes (généralistes et/ou spécialisés) constitue une voie de professionnalisation des actifs et de développement de la multi-compétence.



# 6.

## Le sport de haut niveau

Structuration du sport de haut niveau et accompagnement des sportifs en Bourgogne-Franche-Comté





## Éléments de définition

Le sport de haut niveau, défini par différents textes législatifs et réglementaires, repose sur des critères bien établis que sont :

- La reconnaissance du caractère de haut-niveau des disciplines sportives.
- Les projets de performance fédéraux (PPF).
- Les compétitions de référence.
- La liste des sportifs de haut niveau (SHN).

L'article L 221-1 du code du sport dispose que « *les sportifs, entraîneurs, arbitres et juges, sportif de haut niveau concourent, par leur activité au rayonnement de la Nation et à la promotion des valeurs du sport* ». Il fonde les raisons de l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales dans la politique du sport de haut niveau.

De même, un sportif de haut-niveau est un sportif qui est inscrit annuellement sur la liste établie par le Ministère des sports. Le directeur technique national (DTN) de chaque fédération propose à la direction des sports du Ministère, une liste nominative dans la limite des quotas définis et sur la base des critères déterminés par chaque Fédération (valables pour une Olympiade).

## La nécessaire clarification du périmètre du sport haut-niveau en région Bourgogne-Franche-Comté

L'image d'une région qui gagne à l'occasion des grandes compétitions internationales de référence, particulièrement aux jeux olympiques et paralympiques, constitue un atout au plan sportif, économique et social. La candidature de Paris pour les Jeux de 2024 traduit l'ambition sportive de la France et, dans cette perspective, la préparation et la réussite des équipes de France doit être une priorité en s'attachant dès à présent à définir les modalités de détection et d'accompagnement des meilleurs potentiels.

La reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive est désormais davantage fondée sur des critères tenant compte du caractère universel de la pratique et de sa représentativité au plan international. Tous les 4 ans, un arrêté ministériel reconnaît ce caractère de haut niveau des disciplines sportives. Pour la période 2017-2020, 160 disciplines ont été reconnues de haut-niveau et sont organisées par 52 fédérations sportives, qui ont donc parfois plusieurs disciplines concernées.

Si les textes ministériels définissent clairement le sport de haut-niveau (cf. ci-contre), il apparaît bien souvent, à l'échelle régionale, une vision et des critères différents pris en compte pour le développement du sport de haut niveau :

- Un sportif né en Bourgogne-Franche-Comté mais licencié en dehors de la région relève-t-il des sportifs de haut-niveau de la Région ?
- La politique de relative au sport de haut niveau englobe-t-elle l'accès au sport haut-niveau ou simplement la haute performance et l'élite ?
- Un sportif ayant été formé en région mais qui obtient des résultats en dehors des structures régionales s'inscrit-il dans la politique régionale ?
- Toutes les disciplines pouvant être reconnues de haut-niveau, y compris lorsqu'elles ne sont pas olympiques et paralympiques, sont-elles prises en compte dans les politiques mises en œuvre ?

A titre d'exemple, l'obtention de bourses individuelles pour les SHN s'appuie sur le cumul de 3 critères : être inscrit sur les listes ministérielles, disposer d'une licence en BFC et suivre un parcours de formation en région.

Ainsi, la convergence des moyens mais également la construction d'une véritable politique partagée autour du sport de haut-niveau induit en premier lieu, un travail de confrontation des visions des différents acteurs de manière à faire apparaître le périmètre et les modalités d'intervention de chacun, qu'elles soient institutionnelles, fonctionnelles ou financières.

## La dynamique régionale en faveur du sport de haut niveau

### Un nombre limité de sportifs de haut niveau en région, malgré le poids du cyclisme et du ski...

Le ministère des sports arrête tous les ans, au 1er novembre, 3 listes de sportifs reconnus :

- La liste des sportifs de haut niveau (SHN).
- La liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN).
- La liste des sportifs espoirs (SE).

Ainsi, la région compte, entre les listes espoirs et les listes de SHN, 589 athlètes en 2017. Toutefois, avec 205 SHN, la Bourgogne-Franche-Comté concentre seulement 3% des athlètes reconnus sur les listes au niveau national.

Sur les 205 SHN, on peut noter une forte proportion de jeunes avec 61% de sportifs qui font partie de la catégorie « Relève » (ex – Jeune) tandis que près de 29% sont comptabilisés dans la catégorie « senior ».

Si la Bourgogne-Franche-Comté comptabilise peu de SHN sur le territoire, il est intéressant de noter une dynamique positive en matière de formation et de passerelles d'accès au sport de haut niveau.

Ainsi, sur la base des listes ministérielles du Ministère, l'évolution du nombre d'athlètes inscrits double en 10 ans (+99%). Si les données sont à relativiser compte tenu des évolutions du périmètre et des critères de définition (notamment pour la catégorie espoir), il est intéressant de noter :

- Une hausse de 80% des athlètes inscrits dans la catégorie jeune, témoignant de la dynamique régionale en matière de formation et d'accès à la performance.
- Une hausse de 35% du nombre de « SHN senior », illustrant les efforts des différents partenaires pour maintenir les meilleurs sportifs en région et/ou en attirer de nouveaux en leur offrant un cadre d'entraînement adapté.

Sportifs listés en 2017	Volume au niveau national	Volume au niveau de BFC	% par catégorie (national)	% par catégorie (BFC)	% SHN de BFC / SHN national
Relève	3 112	125	49,2%	61%	4%
Senior	2 238	59	35,4%	28,8%	2,6%
Elite	790	16	12,5%	7,8%	2%
Reconversion	182	5	2,9%	2,4%	2,7%
<b>Sous-total SHN</b>	<b>6 322</b>	<b>205</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>3%</b>
Espoir	7 375	<b>384</b>			<b>5,2%</b>

Source : « Les chiffres du sport en Bourgogne-Franche-Comté », édition 2017, DRDJSCS BFC – CROS de Bourgogne - Conseil Régional de BFC

### Evolution du nombre de sportifs de haut-niveau entre 2007 et 2017

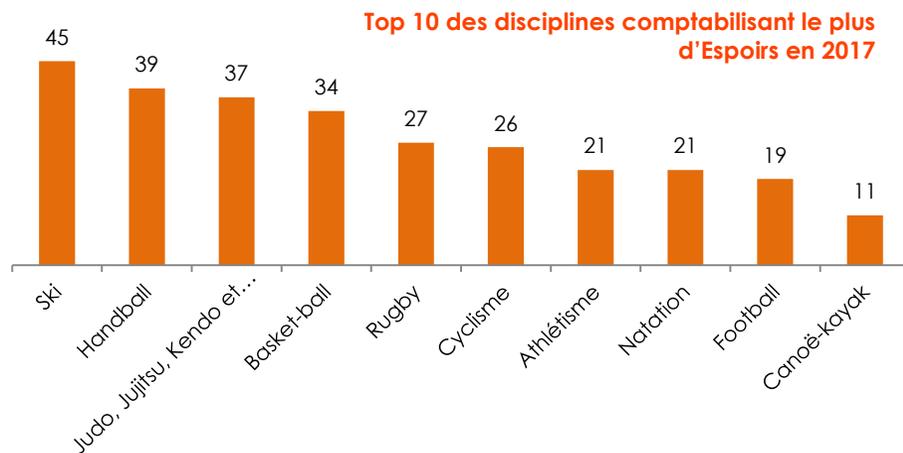


Source : listes ministérielles, Ministère des sports, 2018

En 2017, 44 disciplines sont représentées entre les listes SHN et Espoir. Les 205 SHN se répartissaient au sein de 39 disciplines différentes, tout comme les 384 jeunes espoirs (39 disciplines également). Il est possible de mettre en exergue les éléments suivants :

- Les SHN sont essentiellement présents dans les sports individuels, notamment pour le cyclisme, le ski, la lutte et la gymnastique où les 4 disciplines regroupent plus de 35% des SHN.
- 31% des disciplines comptabilisant des SHN relèvent de disciplines « outdoor » (pratique en extérieure, milieu urbain ou espace naturel).
- Avec 68 sportifs listés, la fédération de ski est la plus grande contributrice en sportifs inscrits sur liste en région. Elle est suivie ensuite par le cyclisme (50), le handball (46) et le judo (41).
- Le cyclisme (7) et le ski (9) sont les principales disciplines qui comptabilisent des SHN seniors, mais c'est le parachutisme qui compte le plus de SHN Elite avec 4 sportifs inscrits.

Concernant les listes « espoirs », les sports collectifs sont en force, avec 3 disciplines (handball, basket-ball, rugby) dans le top 5 de la catégorie. Pour autant, la Fédération Française de Ski est également celle qui compte le plus d'espoirs inscrits (45), signe que la discipline constitue un véritable marqueur territorial pour le sport de haut niveau en région Bourgogne-Franche-Comté.



S'il est tentant, au vu des listes, d'établir une comparaison entre les disciplines et ainsi d'avoir un éclairage sur celles qui sont plus pourvoyeuses « d'élite », il faut également rappeler que la constitution des listes s'appuie sur des critères différents selon les fédérations.

Répartition des SHN par discipline en 2017	
Cyclisme	24
Ski	23
Lutte	14
Gymnastique	12
Handisport	10
Athlétisme	9
Tir à l'arc	9
Tir	8
Course d'Orientation	7
Handball	7
Canoë-kayak	6
Parachutisme	6
Aéronautique	5
Basket-ball	5
Equitation	5
Roller Sports	5
Sports de glace	5
Escrime	4
Hockey-sur-glace	4
Judo, Jujitsu, Kendo et DA	4
Aviron	3
Bowling et sports de quilles	3
Haltérophilie, musculation	3
Motocyclisme	3
Ski nautique	3
Football	2
Natation	2
Vol à Voile	2
Vol Libre	2
Force	1
Karaté et DA	1
Pétanque et jeu provençal	1
Savate, boxe française et DA	1
Sport automobile	1
Sport adapté	1
Sport Boules	1
Tennis	1
Tennis de table	1
Triathlon	1

### Une présence au plus haut niveau malgré tout...

S'il fallait un marqueur du plus haut niveau sportif, la participation d'un athlète aux jeux olympiques est un critère incontestable de l'engagement de ce dernier dans l'élite de sa discipline. Les premières médailles d'athlètes de BFC aux JO d'Hiver ou d'Eté semblent remonter à 1924. Depuis, le rendez-vous des Olympiades a été fréquemment honoré avec l'obtention de 53 médailles olympiques ou paralympiques. La présence aux Jeux Olympiques est portée par quelques disciplines phares :

- 13 médailles olympiques ont été obtenues grâce au biathlon, qui réunit 68% des médailles reçues aux JO d'Hiver, tandis que le combiné nordique a, lui, obtenu 5 médailles (26%).
- Aux Jeux d'Eté, les différentes disciplines du Canoë-kayak totalisent 7 médailles, soit 35% des médailles olympiques obtenues. Les autres médailles se répartissent sur 9 disciplines (4 pour le football à Los Angeles 1984 et 2 pour le cyclisme à Pékin en 2008).

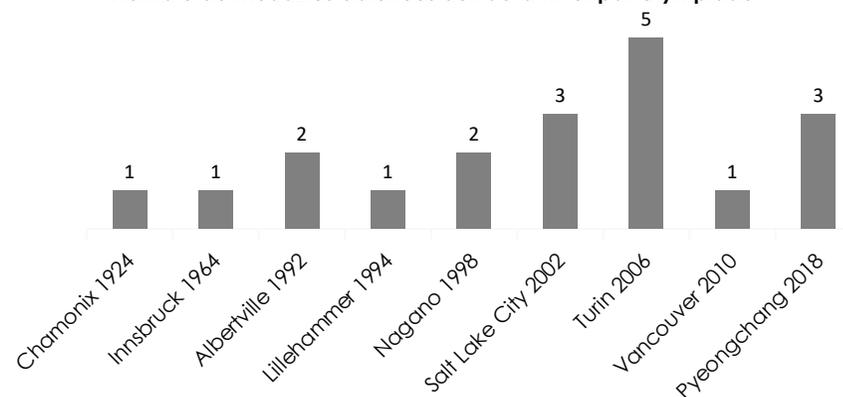
Au-delà des résultats obtenus aux JO, la région Bourgogne-Franche-Comté obtient régulièrement des médailles lors des grands championnats internationaux (championnats du monde, championnats d'Europe...). A titre d'exemple, sur les 702 médailles obtenues par la France sur ces grands championnats en 2015, 28 proviennent sportifs de haut niveau issus de la région, soit près de 4% du total. Ce sont essentiellement des athlètes issus de l'ancienne région Franche-Comté (Doubs et Jura), signe de la contribution des sports d'hiver (ski, biathlon, combiné...) et sports de nature (canoë-kayak, VTT...).

	Médailles obtenues en 2015	
Côte-d'Or	1	3,6%
Doubs	13	46,4%
Jura	9	32,1%
Nièvre	0	-
Haute-Saône	1	3,6%
Saône-et-Loire	3	10,7%
Yonne	1	3,6%
Territoire de Belfort	0	-

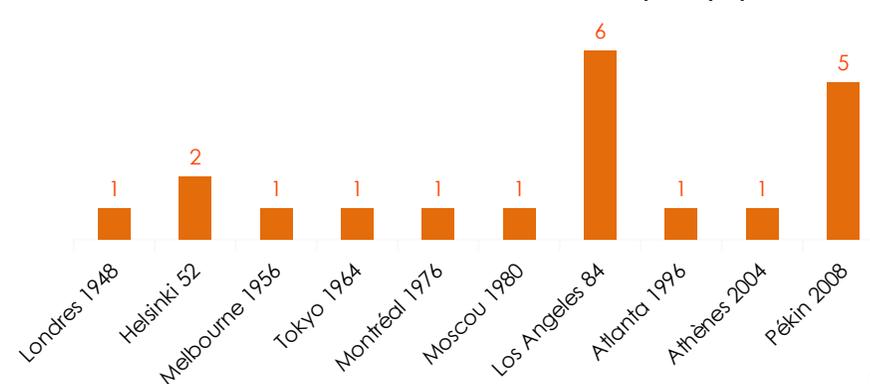
Jeux d'Eté	Jeux d'Hiver	Jeux paralympiques
20	19	14

Source : « Les chiffres du sport en Bourgogne-Franche-Comté », édition 2017, DRDJSCS BFC – CROS de Bourgogne - Conseil Régional de BFC

Nombre de médailles obtenues aux JO d'hiver par Olympiade



Nombre de médailles obtenues aux JO d'Eté par Olympiade



## Les structures de la performance implantées en région Bourgogne-Franche-Comté

### Les projets de performance fédéraux déclinés en Bourgogne-Franche-Comté et les différentes structures de sport de haut niveau

Les projets de performance fédéraux que les fédérations sont amenées à élaborer doivent comprendre deux programmes distincts :

- Un programme d'excellence qui prend en compte la population des sportifs de haut niveau et du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population.
- Un programme d'accession au haut niveau qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs sur liste « Espoirs » en assurant la détection et le perfectionnement de ces talents, ainsi qu'aux sportifs régionaux.

Cette déclinaison en 2 parties distinctes et complémentaires doit permettre de mieux prendre en compte l'ensemble des dispositifs mis en œuvre de manière singulière au sein de chaque fédération. Chaque PPF, élaboré par le DTN et validé par le ministère des sports, a vocation à être décliné sur deux olympiades, soit 2017-2024 pour les disciplines d'été et 2019-2026 pour les disciplines d'hiver. Ainsi, en région Bourgogne-Franche-Comté, il existe 24 structures du programme d'accession réparties dans 16 fédérations, qui touchent principalement les 384 espoirs concernés. De même, 12 structures du programme d'excellence sont recensées et réparties dans 9 fédérations. Les différentes structures prennent la forme suivante :

Pôles France	Pôles Espoirs	Autres (Académie, pôle d'excellence, centre fédéral...)
5	24	6

Source : « Les chiffres du sport en Bourgogne-Franche-Comté », édition 2017, DRDJSCS BFC – CROS de Bourgogne - Conseil Régional de BFC

Les centres de formation des clubs sportifs professionnels dans les disciplines du basket-ball, du football, du handball, du hockey sur glace, du rugby à XIII et du volley-ball sont soumis à un régime d'agrément du ministre chargé des sports. Ce dispositif est destiné à garantir aux jeunes sportifs des conditions sérieuses et adaptées d'enseignement scolaire général ou professionnel, de formation sportive, de suivi médical, d'hébergement et de restauration.

En BFC, il existe ainsi 8 centres de formation des clubs professionnels, avec 3 en football et 2 en basket-ball et handball.

	Centres de formation
Basket-ball	Chalon-sur-Saône et Dijon
Football	Auxerre, Dijon et Sochaux
Handball	Besançon et Dijon
Rugby	Nevers

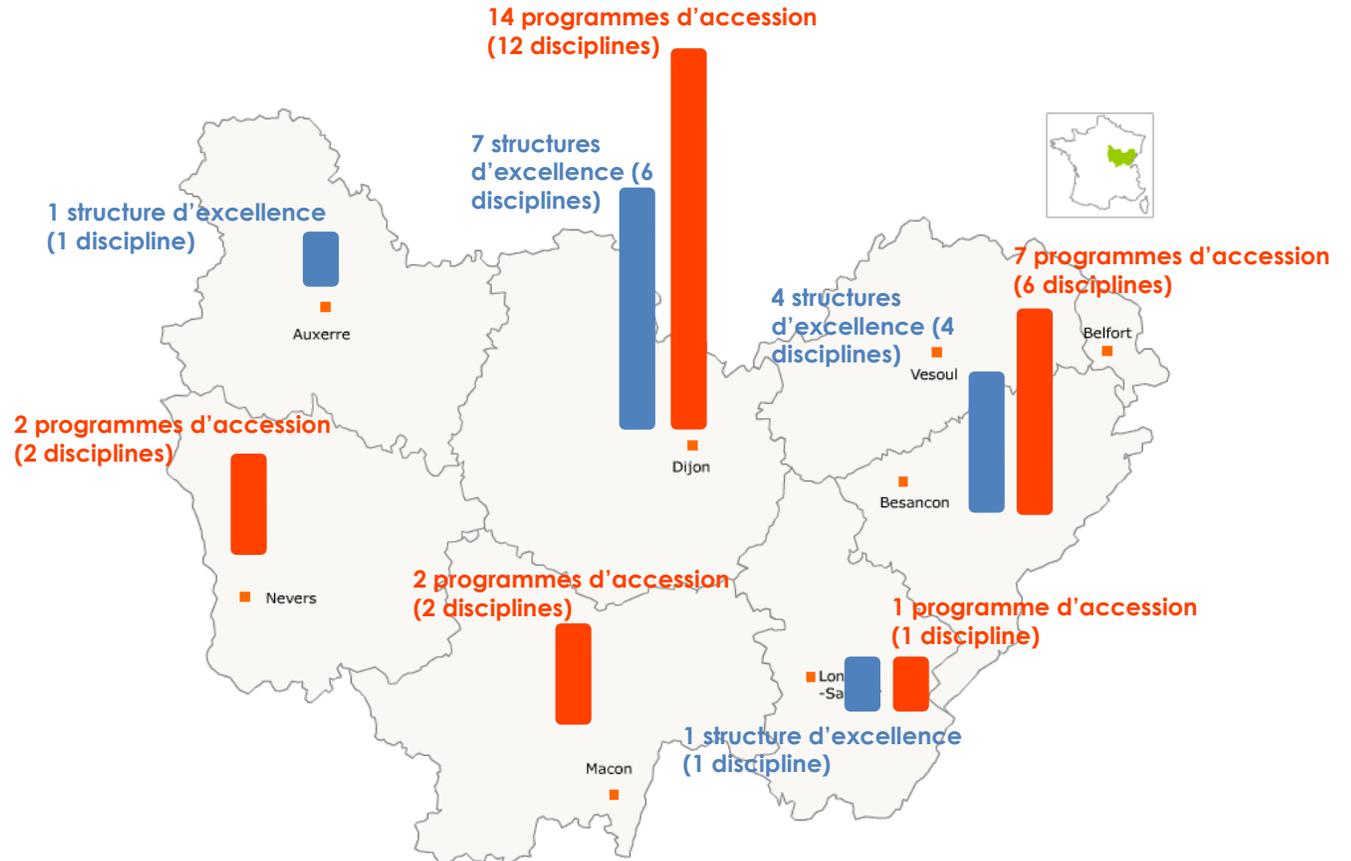
Source : « Les chiffres du sport en Bourgogne-Franche-Comté », édition 2017, DRDJSCS BFC – CROS de Bourgogne - Conseil Régional de BFC

Les différentes structures d'accès ou d'excellence se concentrent essentiellement en Côte d'Or pour profiter des infrastructures de la Ville de Dijon et plus particulièrement du CREPS (55% des structures lui sont rattachées) ainsi que dans le Doubs, et plus particulièrement sur l'agglomération de Besançon. A noter que le Jura compte également le Centre national de Prémamanon qui réunit l'ensemble du ski nordique.

## Un maillage réel des structures de HN

Taux de structures d'accès au HN pour 10 000 habitants (hors DOM-TOM)	
Occitanie	1,08
Bourgogne-Franche-Comté	1,06
PACA	1,05
Grand Est	0,86
Nouvelle Aquitaine	0,84
Centre Val de Loire	0,81
Bretagne	0,76
Pays de la Loire	0,72
Corse	0,61
Hauts-de-France	0,58
Auvergne-Rhône-Alpes	0,58
Ile-de-France	0,55
Normandie	0,51
<b>Total</b>	<b>0,77</b>

Source : Etude sur la complémentarité des Structures et équipements de la filière d'accès au sport de Haut niveau en Bourgogne-Franche-Comté, Région BFC, 2017



En complément des PPF existants, la région comptabilise 8 clubs qui relèvent de ligues professionnelles avec la JDA Dijon Bourgogne et l'Elan Châlon pour le Basket-ball, l'AJ Auxerre, le FC Sochaux-Montbéliard, le Dijon Football Côte d'Or en football, l'ES Besançon Féminin et la JDA Dijon pour le Handball et enfin l'USO Nevers Rugby en Rugby. La plupart de ces pôles disposent de centres de formation agréés.

## Les différents acteurs régionaux de soutien au développement du sport de haut niveau

### Une intervention à tous les échelons territoriaux en faveur du sport de haut niveau

Afin de répondre au plus près aux problématiques des sportifs et des structures du PPF listées par le ministère des sports, plusieurs acteurs contribuent au développement de la politique de sport de haut niveau :

- La **DRDJSCS** est responsable de la mise en œuvre des orientations définies par le Ministère chargé des sports. Elle est garante de la cohérence de la politique du sport de haut niveau dans la région. Avec les 2 Rectorats de BFC, ils soutiennent des établissements d'appui sur l'ensemble de la région (structures de santé, Collèges, Lycées, Universités...). Ces établissements accompagnent au quotidien les sportifs dans les différents domaines de la performance (sportif, scolaire, médical, social) et permettent également de mutualiser des moyens entre les différentes disciplines.
- Le **Conseil régional BFC** valorise l'excellence sportive régionale en accompagnant les sportifs de haut niveau par l'intermédiaire d'aides individuelles ainsi que les clubs de haut niveau et les structures d'accès au haut niveau (centres de formations, pôles France et Espoirs). La Région contribue également au SHN grâce au financement des infrastructures d'excellence (CREPS, CNSMM, Pôle de Montboucons).
- Le **Centre National de Ski Nordique et de la Moyenne Montagne (CNSNMM)** à Prémanon, regroupe l'ensemble des équipes de France de biathlon, ski de fond, saut à ski et combiné nordique. Il a un rôle moteur dans l'expertise et la recherche sur les matériaux et matériels des disciplines nordiques, ainsi que sur la préparation physique des sportifs.
- Le **Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)** est un établissement public intervenant dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, dont le patrimoine immobilier et la gestion du fonctionnement technique ont été transféré à la Région suite à la loi NOTRe. La structure accueille aussi bien des sportifs que des professionnels des métiers du sport et de l'animation, pour des formations spécifiques.
- Les **différentes collectivités départementales mais aussi les EPCI et certaines communes** mobilisent également des crédits à destination du sport de haut niveau avec des programmes qui leur sont propres mais complémentaires des différents dispositifs (accès aux équipements sportifs, soutiens aux clubs de haut niveau, achats d'espaces publicitaires et de droits d'image...).



**Un soutien financier multiple mais qui apparaît relativement hétérogène en fonction des politiques sportives locales**

Le soutien au sport de haut niveau prend différentes formes :

- Mise à disposition d'équipements sportifs
- La mise à disposition de personnel
- Le soutien financier
  - > Des pôles.
  - > Des ligues.
  - > Des clubs de HN.
  - > Des clubs professionnels.
  - > Des sportifs.

Selon une étude régionale menée pour le compte de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur le sport de haut niveau, les moyens mobilisés se caractérisent de la manière suivante :

Equipements	Cadres techniques	Soutien financier
<p>La mise à disposition diffère selon les pôles. Le CREPS pour certains, les villes et EPCI, pour d'autres, les ligues pour quelques disciplines. Cette multitude de situation génère un cout d'accès aux équipements très différents d'un pole à une autre</p>	<p>Selon la DR, près de la moitié des missions des cadres techniques semble affectée à des missions relatives au haut niveau (43 % pour les CTR et 46 % pour les CTN). En outre 8 CTN et 13 CTR exercent également des missions internationales pour la fédération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La DR avec budget opérationnel de programme et CNDS</li> <li>▪ La région l'axe 2 parcours des jeunes sportives et sportifs mais aussi d'autres axes, certaines ligues disposant d'un pole mais ne sont pas soutenues sur l'axe 2</li> <li>▪ Les villes, agglomération métropole, au titre des clubs ou de l'aide individuelle</li> <li>▪ Les départements (soutien aux clubs et aux SHN)</li> <li>▪ Objectifs médailles</li> </ul>

Source : Etude sur la complémentarité des Structures et équipements de la filière d'accès au sport de Haut niveau en Bourgogne-Franche-Comté, Région BFC, 2017

Au-delà du soutien financier, les structures de haut niveau expriment essentiellement des besoins en accessibilité à des équipements structurants, adaptés à leurs pratiques (normes, surfaces d'aires de pratique suffisante...) et surtout disposant des services annexes (espaces de test, espaces d'entraînement et de préparation physique et espaces de récupération et de soins).

Le financement indirect du sport de haut niveau est difficilement chiffrable en raison du nombre important de paramètres à prendre en compte : quelle part de l'usage des infrastructures est-elle dédiée au haut niveau ? quelle aide à la formation des entraîneurs vers le sport de haut niveau (à différencier de la formation initiale), quelles ressources humaines mobilisables (notamment en appréciant la part de bénévolat...) ? D'autre part, la lisibilité des informations se révèle parfois complexe car les sommes affectées au financement direct des sportifs sont également soumises à des critères qui peuvent différer d'une institution à l'autre.



# 7.

## Synthèse et enjeux issus du diagnostic



## Synthèse des caractéristiques régionales en matière de sport

### Une démographie et des caractéristiques socioéconomiques qui influent sur la dynamique sportive de la région

Depuis plusieurs années, la pratique des activités sportives en France s'est diversifiée, associant pratiques individuelles et collectives. Désormais, près de 70% de la population déclare pratiquer un sport (baromètre national 2018). Pour autant, la région Bourgogne-Franche-Comté présente une dynamique sportive moins forte que celle observée en France et qui se caractérise par :

- 62% de la population de Bourgogne-Franche-Comté déclare avoir pratiqué un sport en 2018 que ce soit dans le cadre de pratiques fédérales ou non fédérales, soit plus d'un million de pratiquants sur la région. Pour autant, la proportion est inférieure à celle observée à la moyenne française qui s'élève à 70%.
- Le taux de pénétration des licences fédérales est de 22,7% de la population en 2016 alors que la moyenne nationale observée est de 24% environ.
- Avec 7 497 clubs, la région dénombre près de 27 clubs pour 10 000 habitants, ce qui la situe globalement dans la moyenne nationale (7<sup>ème</sup> position à l'échelle de la France métropolitaine).

Ces données sont, pour partie, à relier aux profils sociodémographiques de la région. En effet, malgré le phénomène de démocratisation et de massification du sport, ce dernier ne s'exonère pas de nombreuses inégalités socio-économiques. Ainsi, le sport est un marqueur de genre, révélant une disparité de pratiques entre hommes et femmes (seulement 39% de pratiquantes licenciées en région Bourgogne-Franche-Comté), ou en fonction des tranches d'âges. Avec une population vieillissante (10,7% de la population à plus de 75 ans contre 9,3 en France en 2017), la région est confrontée à une « érosion naturelle » de la pratique sportive parmi sa population.

### Mais une courbe qui s'inverse sous l'impulsion de la féminisation des licences et le développement des pratiques non fédérales

Les tendances sociétales sont connues avec une population qui opte pour des modes de pratiques de plus en plus autonomes et tournées vers le loisir, le bien-être ou la santé. De nouveaux sports et types d'événements se développent en dehors de la sphère fédérale où l'offre ne serait pas suffisamment adaptée à ces nouvelles attentes.

Pour autant, l'évolution des pratiques sportives mérite d'être relativisée avec un volume de licences qui ne montre pas pour autant l'effacement des sports traditionnels au profit de ces nouvelles pratiques. En effet, la région enregistre une progression globale du nombre de licenciés de 6,7 % malgré la stagnation de la population.

Cette dynamique est notamment portée par la forte hausse des licences féminines (+13% entre 2007 et 2017 contre +2,6% pour les licences masculines) et apparaît plus particulièrement marquée sur plus de la moitié des départements de Bourgogne-Franche-Comté.

	Evolution des licences (2007-2017)	Evolution de la pop. (2007-2017)
<b>Haute-Saône</b>	+ 18,9%	+ 0,5%
<b>Territoire de Belfort</b>	+ 14,0%	+ 1,3%
<b>Doubs</b>	+ 11,0%	+ 2,7%
<b>Jura</b>	+ 9,1%	+ 0,7%
<b>Côte-d'Or</b>	+ 8,0%	+ 2,3%
<b>Nièvre</b>	- 0,7%	- 3,7%
<b>Saône-et-Loire</b>	- 0,8%	- 0,7%
<b>Yonne</b>	- 1,4%	- 0,1%

### Le potentiel des sports de nature est considérable mais ne semble pas encore pleinement exploité sur l'ensemble de la région

Avec 92 disciplines recensées réparties dans près de 7 500 clubs, les associations sportives forment un ensemble très hétérogène marqué par :

- Des zones urbaines à forte population avec des clubs moins nombreux mais de taille plus importante : avec 25 clubs pour 10 000 habitants, les 3 départements les plus peuplés (Saône-et-Loire, Doubs et Côte d'Or) proposent un maillage moins important de clubs sur leur territoire mais d'une plus grande taille avec en moyenne près de 90 licenciés par club.
- Des zones à faible densité avec des clubs plus nombreux mais de plus petite taille : avec environ 30 clubs pour 10 000 habitants, les 5 autres départements offrent un maillage territorial en nombre de clubs plus importants. C'est particulièrement vrai pour les départements de la Nièvre et du Jura.

Si les disciplines pratiquées en région se rapprochent de celles observées à l'échelle nationale, avec une pratique en club qui donne la part belle au football, loin devant le tennis et l'équitation, les sports de pleine nature sont plébiscités par les habitants de la région et les touristes. La randonnée à pied et le cyclisme sont ainsi parmi des activités sportives les plus pratiquées. Dans les fédérations sportives, les clubs proposant des sports de nature regroupent plus de 90 000 licenciés. Le tourisme sportif de nature est une activité tout aussi massive : plus de 1 100 000 journées vendues en cumulé pour le ski alpin et le ski nordique en 2016-2017, plus de 10 000 kms de sentiers de randonnée...

Bénéficiant d'un patrimoine naturel riche, les collectivités de la région ont innové avec l'émergence de stations labellisées, de randonnées et autres événements en plein air. La région utilise également efficacement les sports de nature pour promouvoir sa destination que ce soit dans le PNR du Morvan ou le massif du Jura. Mais le gisement semble loin d'être épuisé et les sports de nature méritent d'être davantage considérés comme de véritables vecteurs de développement économique. Le développement des sports de nature peut ainsi constituer un outil clef de l'animation territoriale en rassemblant acteurs publics, entreprises, associations et établissements scolaires pour créer des activités sportives et économiques fonctionnant à plein toute l'année.

### Le maillage territorial des équipements, une stratégie indispensable pour une région ambitieuse ?

L'analyse des 11 bouquets d'équipements fait apparaître de fortes disparités régionales. Si la région semble richement dotée en équipements par habitant (51,6 équipements pour 10 000 habitants contre 41,1 en France), cela tient en réalité à une faible densité démographique et à une répartition très inégale entre les territoires urbains et ruraux. Le profil de la région fait apparaître des spécificités importantes :

- Les zones denses de la région sont souvent bien équipées et sont mieux dotées que les zones denses d'autres régions.
- Les territoires en bordure d'aire urbaine, souvent très peu denses, sont sous équipés, avec des temps d'accès parfois très élevés comme dans le nord de la Côte-d'Or.
- Enfin, les territoires les plus isolés restent relativement carencés. Les équipements sont rares, même pour une population peu nombreuse. À cela s'ajoutent des temps d'accès parfois très longs à certains équipements, comme on peut également l'observer dans les zones montagneuses du Doubs et du Jura.

### Les collectivités territoriales restent les piliers du financement du sport en région sans pour autant qu'une organisation des moyens ne soit envisagée à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté

Comme au niveau national, les communes constituent le socle du modèle sportif en région en étant propriétaires d'une grande partie du parc d'équipements sportifs et en soutenant financièrement les clubs dans le développement de leurs disciplines. A côté du bloc communal, l'intercommunalité constitue désormais un nouvel échelon d'intervention potentiel.

Dans la mesure où le sport relève d'une clause de compétence générale, les autres collectivités, ainsi que l'Etat, ne sont pas en reste dans le financement du sport en région :

- L'Etat a investi 14,7 M€ en 2018 qui se répartissent entre l'enveloppe « part territoriale » du CNDS (5,3 M€) et la Dotation d'Equipements en Territoires Ruraux (9,4 M€).
- Le Conseil régional a consacré 9,3 M€ au sport en 2017, entre 4,2 M€ de crédits d'investissement et 5,1 M€ de budget de fonctionnement.
- Les Départements maintiennent leurs compétences spécifiques dans les sports de nature et apparaissent comme les chefs de file des politiques d'aménagement des sports de pleine nature et sont parmi les collectivités les plus actives dans les zones rurales. Ainsi, 5 départements sur les 8 que compte la région avaient installé en 2018, une CDESI.

Si le sport est une compétence territoriale partagée, la filière souffre des contractions budgétaires enregistrées au niveau national. Les communes disposent de marges de manœuvre de plus en plus restreintes alors qu'elles sont confrontées à un vieillissement de leur parc d'équipement. De même, le CNDS a enregistré une baisse de 17% de ses crédits CNDS entre 2017 et 2018.

Le contexte de la baisse des financements publics rend encore plus nécessaire le besoin d'innovation. Si la rationalisation est utile pour éviter les doublons entre les collectivités et favoriser toutes les sources d'économies possibles, l'émergence de nouvelles politiques sportives est tout aussi indispensable pour donner un nouvel élan à la filière et agréger de nouveaux partenaires publics et privés (entreprises, mutuelles...).

### Une réelle dynamique de professionnalisation et de créations d'emplois parmi les éducateurs sportifs mais une transformation progressive du modèle traditionnel

En 2015, la Bourgogne-Franche-Comté comptait 6 701 éducateurs sportifs soit 5 % du nombre total d'éducateurs sportifs recensés au niveau national. De même, près des 4 000 éducateurs sportifs sont salariés en région Bourgogne-Franche-Comté. Le volume d'éducateurs sportifs salariés représente environ 0,52 éducateur par club en région Bourgogne-Franche-Comté et 160 licenciés par éducateur. Sur l'hypothèse qu'un emploi sportif implique un minimum de 150 licenciés, les structures sportives montrent une bonne capacité de professionnalisation de leur encadrement. Cela se reflète dans la forte progression de l'emploi sportif (+11,6% entre 2008 et 2015 contre 6,2% dans les autres secteurs d'activités).

Si le poids économique du sport est réel, les tendances observées en matière d'emplois, de formation et de statut montrent les grandes évolutions suivantes :

- Si la précarité de l'emploi et notamment le temps partiel reste un marqueur moins important de l'emploi en région (25% de l'emploi contre 31% au niveau national), les employeurs ont davantage recours au temps partiel sur ces dernières années (+2,1 points entre 2008 et 2013 contre +1,3 point pour les éducateurs sportifs en France sur la même période).
- La région enregistre un niveau de qualification de plus en plus important avec des éducateurs sportifs qui privilégient des diplômes de niveaux III ou plus, entraînant une plus spécialisation de leurs compétences et une expertise accrue.
- En termes de statut, les éducateurs sportifs se démarquent par la forte évolution des non-salariés. La part de non-salarié dans le sport progresse de 6 points entre 2008 et 2013 en lien avec la création du statut d'auto-entrepreneur. A ce jour, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 760 auto-entrepreneurs économiquement actifs dans le sport.

### Une politique de haut niveau davantage tournée vers la formation des jeunes que vers la haute performance

La région compte, entre les listes espoirs et les listes de sportifs de haut niveau, 589 athlètes en 2017. Avec 205 sportifs de haut niveau uniquement, la Bourgogne-Franche-Comté concentre seulement 3% des athlètes reconnus sur les listes au niveau national.

Sur ce volume de sportifs de haut niveau, on peut noter une forte proportion de jeunes avec 61% de sportifs qui font partie de la catégorie « Relève » tandis que près de 29% sont comptabilisés dans la catégorie « senior ».

Même si l'évolution du nombre de sportifs de haut niveau est impactée par l'évolution des critères fédéraux de sélection, la région enregistre une forte progression du nombre de jeunes de haut niveau entre 2007 et 2017, signe de la politique de formation et d'accès au haut niveau mise en œuvre en région. Ces jeunes se répartissent parmi les 35 structures d'accueil des jeunes implantées en région (pôles espoirs, pôles France, Académie...).

Pour autant, le sport de haut niveau en région n'est pas en reste et contribue au rayonnement du territoire. Cela se matérialise à travers :

- La présence de 8 clubs professionnels qui portent également des centres de formation.
- La présence aux JO d'hiver ou d'été, où les sportifs de la région comptabilisent 53 médailles. La présence aux Jeux Olympiques est portée par quelques disciplines phares :
  - > 13 médailles olympiques ont été obtenues grâce au biathlon, qui réunit 68% des médailles reçues aux JO d'Hiver, tandis que le combiné nordique a, lui, obtenu 5 médailles (26%).
  - > Aux Jeux d'Eté, les différentes disciplines du Canoë-kayak totalisent 7 médailles, soit 35% des médailles olympiques obtenues. Les autres médailles se répartissent sur 9 disciplines (4 pour le football à Los Angeles 1984 et 2 pour le cyclisme à Pékin en 2008).

Afin de répondre au plus près aux problématiques des sportifs et des structures du PPF listées par le ministère des sports, le CREPS de Dijon et le Centre National de Ski Nordique et de la Moyenne Montagne (CNSNMM) à Prémaman constituent des acteurs clés pour le développement de la politique de sport de haut niveau.

Evolution du nombre de sportifs de haut-niveau entre 2007 et 2017



Source : listes ministérielles, Ministère des sports, 2018

	Clubs professionnels
Basket-ball	Chalon-sur-Saône et Dijon
Football	Auxerre, Dijon et Sochaux
Handball	Besançon et Dijon
Rugby	Nevers

## ENJEUX

### Les principaux enjeux de la région en matière de développement des pratiques sportives

#### 1. Le sport... Un défi d'organisation territoriale et une compétence à mettre en œuvre dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport

La mise en place d'une gouvernance territoriale du sport efficace, dans le cadre de la réforme en cours, constitue un incontournable pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement du sport qui contribue à la convergence des politiques publiques

#### 2. Agir sur les leviers de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

Si l'égal accès à la pratique sportive et l'équilibre territorial constituent des ambitions partagées par tous les acteurs, la réalité des territoires montre des disparités entre les zones rurales, périurbaines et urbaines ainsi que dans l'accès au sport entre différents publics

#### 3. S'appuyer sur les forces du territoire régional pour renforcer son identité sportive et son attractivité

Les atouts du patrimoine sportif régional doivent constituer des socles et des leviers d'actions sur lesquels bâtir une région dynamique, attractive et sportive.

#### 4. Soutenir la filière du sport et renforcer son poids dans l'économie régionale

Le dynamisme du sport en région représente de réelles opportunités de créations d'activités et un être générateur d'emplois (tourisme, spectacle sportif, événementiel...). Il apparaît essentiel de soutenir le développement des acteurs sportifs et d'accompagner les mutations du secteur.





# 8.

## Annexes



## Sources et Bibliographie

- « Les français et leur rapport au sport », Les Zooms de l'Observatoire Cetelem, Harris Interactive, octobre 2017
- Baromètre santé 2016, ORS BFC, Inpes, 2017
- « Étude quantitative sur le financement public du sport en région BFC », Camille Vernizeau, 2017
- Données MEOS 2017 – répartition régionale des licences masculines et féminines par fédération sportive agréée – Datagouv.fr
- Étude Sport, santé et environnement, Repucom pour Sport et Citoyenneté, 2014
- Étude sur les sports de nature – Union Sport et Cycle - 2016
- Chiffres clés 2018 du tourisme dans les montagnes du Jura, 2018
- Cartes et chiffres-clés sur les 11 bouquets d'équipements, DRDJSCS, juillet 2018
- Site internet du label « Ville active et sportive » - <https://www.ville-active-et-sportive.com/>
- Étude sur « la complémentarité des Structures et équipements de la filière d'accès au sport de Haut niveau en Bourgogne-Franche-Comté », Région BFC, 2017
- Atlas des éducateurs sportifs déclarés – édition 2015 – Ministère des Sports
- Les métiers du sport et de l'animation en BFC, DRDJSCS, Août 2017
- Rapport budgétaire 2017, Région BFC
- Données du recensement des équipements sportifs 2019 : <http://www.res.sports.gouv.fr/>
- Étude sur « Les financements des politiques sportives en France : bilan et perspectives », Perrine Goulet, Septembre 2018
- « Les chiffres du sport en Bourgogne-Franche-Comté », édition 2017, DRDJSCS BFC – CROS de Bourgogne - Conseil Régional de BFC